COMPTE-RENDU D'ACTIVITÉ 2017 AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable



Page de couverture : Scarpe et chateau d'eau VRED

Crédit photo : M.AROLD

EDITORIAL

2017 : la préparation au changement ...

2017 a été une année charnière dans la préparation du 11ème programme 2019-2024. A partir de 6 groupes de travail, les membres du Comité de bassin ont défini les principales priorités du 11ème programme pour répondre aux enjeux du bassin et aux orientations nationales définies dans la lettre de cadrage du ministre en charge de la transition écologique. Ce travail partenarial et concerté, piloté par les services de l'agence, s'est également appuyé sur l'analyse du bilan des actions engagées au 10ème programme.

2017 a aussi mobilisé l'agence pour la préparation de l'état des lieux de la Directive Cadre sur l'Eau.

Ainsi vont être engagés des chantiers d'envergure qui détermineront nos actions pour les 6 années à venir ! Et c'est en outre un comité de bassin renouvelé qui s'est attaché à prendre en compte les nouveaux enjeux d'une politique de l'eau en pleine mutation.

Car au-delà de nos missions historiques sur la préservation de la qualité écologique des ressources en eau, la loi de 2016 a élargi les compétences des agences de l'eau à la préservation de la biodiversité, et au milieu marin. Les agences de l'eau doivent également prendre en compte dans leurs politiques les conséquences liées au changement climatique. Depuis quelques années, nous connaissons des épisodes de sécheresse fréquentes ou des événements pluvieux intenses qui ont des effets potentiels sur la qualité des milieux aquatiques et sur la santé humaine.

Pour relever ces nouveaux défis, l'agence a accentué sa politique d'appels à projets afin de soutenir l'implication des collectivités locales, des associations et des acteurs économiques dans le domaine de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales, dans la lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires, contre le gaspillage de l'eau ou encore pour porter les initiatives en faveur de la biodiversité. Ces appels à projets ont remporté un vif succès !

Enfin, 2017 a marqué le point de départ d'une politique nationale de redressement économique et de réduction des effectifs qui nous conduit à réorienter nos actions vers plus de mutualisation et plus d'efficience. Ces contraintes nous ont amenés à repenser nos méthodes de travail et notre organisation.

Mais que les acteurs de l'eau se rassurent car malgré ce contexte, les services de l'agence ont à cœur de toujours trouver les meilleures solutions pour protéger la ressource en eau et la biodiversité et apporter le meilleur service à la population, aux collectivités, aux industriels et aux acteurs du monde agricole. Ce rapport d'activité vous en apporte une fois de plus la preuve.

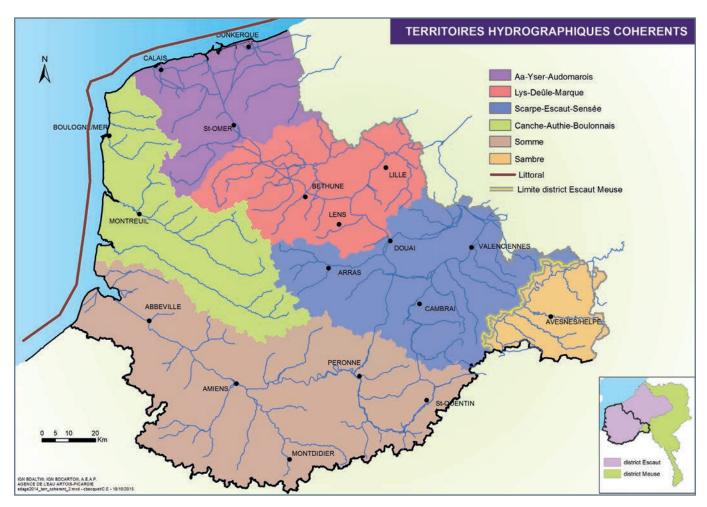


Bertrand GALTIER

Directeur Général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

Le bassin et ses instances 4
La gouvernance de la politique de l'eau
Les politiques du grand cycle de l'eau 14
Les politiques du petit cycle de l'eau 34
Participation Agence aux manifestations liées à l'eau 60
L'action internationale 61
Le prix de l'eau 64
Les redevances 66
Les moyens à disposition et leur optimisation 80
Les 5 analyses départementales 94
Glossaire 115

LE BASSIN ET SES INSTANCES



L'Agence de l'eau Artois-Picardie

L'Agence de l'eau Artois-Picardie est un établissement public administratif du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer. Sa zone de compétence couvre l'intégralité des départements du Nord et du Pas de Calais, et partiellement celui de la Somme (96% des habitants), de l'Aisne (24% des habitants), et de l'Oise (4% des habitants), sur environ 20 000 km². L'Agence de l'eau participe à la mise en oeuvre des politiques nationales relatives à l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union Européenne.



LE BASSIN ET SES INSTANCES

L'Agence de l'eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général. Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- grâce à des interventions financières (soutien à l'investissement ou au fonctionnement performant),
- par la construction et le développement de stratégies et d'outils de planification,
- par la production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.

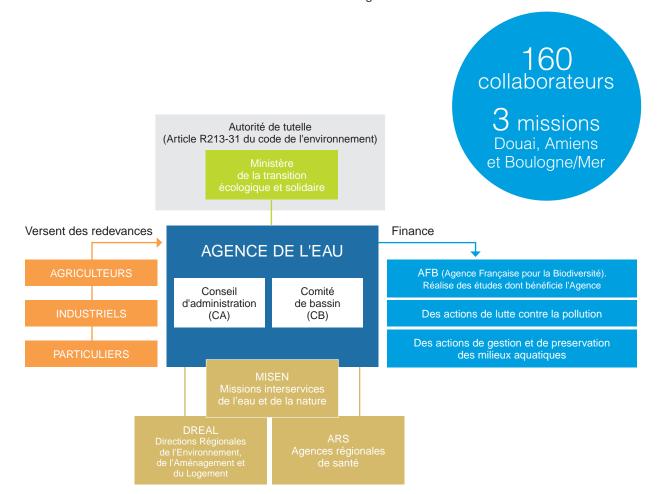
L'Agence assure également des missions de concertation, de coopération institutionnelle et internationale, d'information et d'éducation du citoyen pour soutenir les politiques de l'eau.

De plus, avec la promulgation le 8 août 2016 de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, la possibilité est ouverte aux agences d'élargir leurs compétences vers la biodiversité mais ne l'impose pas. Ce sera au choix des Conseil d'Administration lors de la validation par exemple des 11ème programme.

Pour atteindre ces résultats en vue d'une gestion durable de l'eau, l'Agence de l'eau dispose d'instruments économiques (redevances et aides financières) :

- Les redevances sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, acteurs économiques) en application du principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement. Le plafond global et l'assiette des redevances est fixé par la loi.
- Les redevances perçues sont utilisées pour apporter des aides financières (subventions, avances) aux personnes publiques ou privées (collectivités, acteurs économiques, associations...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Les priorités d'intervention et les montants des dépenses de l'Agence de l'eau sont définis par un programme pluriannuel d'intervention.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie s'appuie sur le travail de 160 collaborateurs. Son siège est situé à Douai (Nord), elle dispose de 3 missions territoriales, dont 2 décentralisées sont localisées à Boulogne-sur-Mer et à Amiens.



LE BASSIN ET SES INSTANCES

> Le fonctionnement institutionnel en 2017

COMITÉ DE BASSIN

(80 membres)

- 1 Président
- 3 Vice-Présidents

32 représentants des collectivités dont:

- 17 représentants des communes ou groupements de comunes
- 12 représentants des départements
- 3 représentants de la région

32 représentants des usagers dont:

- 9 représentants des industriels (dont 1 portuaire)
- 5 représentants des agriculteurs (dont 1 agriculture biologique)
- 1 distributeur d'eau
- 1 producteur d'électricité
- 2 personnes qualifiées
- 2 milieux socio-professionnels
- 1 pêche maritime
- 1 batellerie
- 1 tourisme
- 4 associations agréées de protection de la nature (dont 1 dans le domaine littoral)
- 3 associations agréées de défense des consommateurs
- 2 associations agréées de pêche et protection des milieux aquatiques

16 représentants de l'Etat

- Donne un avis conforme sur le Programme d'Intervention et les redevances de l'Agence de l'eau
- Planifie des actions de la gestion de l'eau du bassin hydrographique dans le cadre des SDAGE et du Programme de Mesures
- Donne un avis sur les réglementations et projets ayant un effet ou en lien direct avec l'eau et les milieux aquatiques

Président : M. FLAJOLET

Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification Président : M.LENGLET

Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable Président : M. HAUSSOULIER

Commission Permanente Eau & Agriculture Président : M. COTEL

Commission Inondation Président : M.LALANDE

Commissions Territoriales

Comité National de l'Eau

Mission d'appui technique GEMAPI

Conférence Permanente des Epandages

CONSEIL D'ADMINISTATION

(35 membres)

- 1 Président (nommé par décret)
- 2 Vice-Présidents
- 22 administrateurs désignés par et parmi les membres du Comité de Bassin (11 collectivités - 11 usagers)
- 11 représentants de l'Etat
- 1 représentant du personnel
- Détermine et administre la mise en oeuvre du Programme d'Intervention de l'Agence de l'eau

Président : M.LALANDE Préfet Coordonnateur de Bassin

Commission Permanente Programme Président : M. RAOULT

Commission Permanente des Interventions Président : M. LEMAY



Comité de Bassin du 8 décembre 2017



Conseil d'Administration du 23 novembre 2017

LE BASSIN ET SES INSTANCES

Le fonctionnement institutionnel en 2017

Quelques décisions du Comité de Bassin en 2017

12 mai

- DEVOlution des représentants de l'Etat au Comité de Bassin
- Débats sur les orientations et les priorités pour le 11ème Programme d'interventions

30 juin

- Avis sur le document du SAGE de la Sensée
- Point d'information sur l'état d'avancement de la SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau)

8 décembre

- Modification de la composition du Comité de Bassin. Election de son président et de ses vices présidents ainsi que des représentants et présidents des commissions qui en dépendent
- Avis sur le SAGE de la Lys
- Avis sur le projet de la SOCLE

Quelques décisions du Conseil d'Administration en 2017

28 février

- Approbation du compte financier 2016
- Approbation du bilan du contrat d'objectifs 2016
- Lancement de 4 nouveaux appels à projets
- Approbation de la participation de l'Agence au PAPI « Delta de l'Aa »

23 juin

- Approbation du compte rendu d'activité 2016
- Approbation de la poursuite des initiatives en faveur de la biodiversité jusqu'à la fin du Xème Programme au travers d'un nouvel appel à initiatives

13 octobre

- Augmentation de l'enveloppe de l'appel à projets organisation territoriale des compétences locales de l'eau
- Approbation des conditions de mises à disposition de bornes de rechargement pour le rechargement des véhicules électriques des agents
- Approbation des demandes de remises gracieuses des agents comptable
- Validation du Plan Bio régional 2017-2021

23 novembre

- Adoption du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (partie foncière)
- Adoption du Budget initial 2018
- Approbation de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- Approbation pour l'ouverture d'un appel d'offres en vue d'une prestation de pilotage de l'état des lieux du bassin Artois-Picardie

L'ACTION CONCERTEE AVEC LES SERVICES DE L'ETAT

L'Agence, acteur impliqué aux côtés des services de l'Etat dans le bassin

Les services de l'Agence apportent de manière permanente leur contribution aux différents travaux menés par les services de l'Etat dans la déclinaison des politiques publiques pour l'eau et la protection des milieux aquatiques. Mettant à disposition son expertise, ses bases de données et ses outils de modélisation de l'état des eaux et des rivières, les services de l'Agence contribuent, par leur présence, leur connaissance du terrain et des principaux acteurs concernés, à déterminer et conforter les décisions opérationnelles de l'Etat dans le bassin.

Le Secrétariat Technique de Bassin (DREAL de bassin, Agence, Agence Française de la Biodiversité) y joue un rôle clé dans la coordination des différents services concernés dans le domaine de l'eau.

Les comités et groupes de travail Etat avec participation de l'Agence

Dans les différentes thématiques liées au domaine de l'eau, les services de l'Agence participent aux réunions qui concernent tout ou partie du bassin. A titre non exhaustif :

- La Commission Internationale de l'Escaut, dans le cadre du district Européen Escaut
- Le Comité de pilotage Zones Humides
- Le groupe de coordination hydromorphologie avec la DREAL de Bassin
- Le groupe de travail barrages avec les DDTM du bassin
- Le Comité Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) pour les établissements classés
- Le Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages (SATEGE) pour chaque département
- Le schéma eau potable dans certains départements

La déclinaison du Programme De Mesures : le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT)

Sous l'autorité du Préfet dans chaque département, un pôle de compétence dénommé Mission InterServices de l'Eau et de la Nature (MISEN) assure la coordination des interventions de l'Etat pour décliner le Programme de Mesures (PdM) associé au SDAGE.

Le PAOT doit permettre une bonne coordination des acteurs, en identifiant le « qui fait quoi », notamment :

- d'identifier les pilotes de chaque action, c'est-à-dire le service de la MISEN responsable de faire aboutir l'action, coordonner les interventions des acteurs et chargé d'en faire le suivi.
- d'identifier les maîtres d'ouvrages des actions auxquels le pilote de l'action s'adressera.

Le PAOT est adopté en comité stratégique de MISEN par le Préfet du département.

Lors du travail de déclinaison du PDM en PAOT :

- ▶ le Secrétariat Technique de Bassin (STB) est garant de la coordination générale de la mise en œuvre du PDM, en conformité avec les orientations définies au niveau national. De plus, il assure la mise à disposition des informations nécessaires aux MISEN pour qu'elles s'approprient le PDM et le déclinent localement en bonne cohérence avec les autres documents de planification (SAGE, SCOT, PLU, ...)
- les DREAL déclinent la politique générale définie en STB et assurent la cohérence à l'échelle régionale en INTER-MISEN, répartissent le travail entre les départements pour les masses d'eau interdépartementales (le cas échéant en accord avec la DREAL voisine), vérifient l'adéquation des PAOT avec les enjeux et les priorités du SDAGE et du PdM; la DREAL en tant que délégation de bassin assure également une cohérence à l'échelle du Bassin
- les DDT-M animent les réunions de MISEN par unité hydrographique, associant si nécessaire les principaux maîtres d'ouvrages du territoire pour sélectionner les actions prioritaires et leur échéance prévisionnelle de réalisation.

LE PORTAIL DE BASSIN ARTOIS-PICARDIE

> Publication des données sur le site de l'Agence de l'eau

Dans la partie Données sur l'eau

La partie Données sur l'eau du site de l'Agence permet la diffusion des données environnementales détenues par l'Agence. Elle répertorie les différentes données et propose des fichiers de données et des fichiers cartographiques à télécharger. Sont notamment mis à disposition les données de référence du bassin (communes, masses d'eau, etc.), la qualité des eaux, les stations de mesure de qualité, les prélèvements sur la ressource, les stations d'épuration, etc.

Un outil de consultation des données « cours d'eau » permet à l'internaute de :

- chercher les stations de mesure de la qualité des cours d'eau ou les masses d'eau de surface continentales à partir d'une carte ou à partir de critères géographiques ;
- consulter la fiche de la station de mesure ou de la masse d'eau recherchée : cette fiche est enrichie en graphiques interactifs et téléchargeables;
- De télécharger toutes les données de la station ou de la masse d'eau.

Cet outil de consultation a été enrichi en 2017 avec la thématique « masses d'eau » et sera prochainement complété avec des fiches par commune. Il complète l'outil d'extraction de données du portail de bassin Artois-Picardie.

Une cartothèque enrichie

La cartothèque du site de l'agence permet aux internautes de trouver deux types de cartes :

- Des cartes au format PDF, téléchargeables et utilisables directement par les usagers
- des cartes interactives sur différentes thématiques, proposant des fonctionnalités de localisation, zoom, recherche.

Complémentaire du portail de bassin artois-picardie

Le portail de bassin Artois-Picardie est un outil de communication collaboratif DREAL-Agence qui fournit au grand public et aux acteurs du domaine de l'eau un autre accès aux informations et aux données sur l'eau du bassin. Les données agence y sont diffusées ainsi que les données des autres acteurs de l'eau. Le portail de bassin fait notamment le lien vers le nouvel outil de consultation des données de l'agence.

La fréquentation annuelle du portail est en hausse par rapport à 2016, avec en moyenne 135 visites par jour

> Publication des données par web services

L'Agence propose des services web permettant de consulter les données sur la qualité des eaux superficielles. Ces services sont accessibles à tous en utilisant un logiciel spécifique de requêtage web. Toutes les informations techniques nécessaires sont disponibles à l'adresse :

http://www.eau-artois-picardie.fr/donnees-sur-letat-du-milieu#data_web

data caufrance.fr | Approximate | Approxima

Alimentation de bases nationales

Les données géographiques de l'agence sont également publiées sur un répertoire national, le site data eaufrance (http://www.data.eaufrance.fr/). Ce site offre un accès libre aux données sur l'eau, les milieux aquatiques et leurs usages. Ces données sont proposées gratuitement, dans des formats électroniques exploitables, et sous licence ouverte.

LES SAGE, OUTILS TERRITORIAUX DE GOUVERNANCE

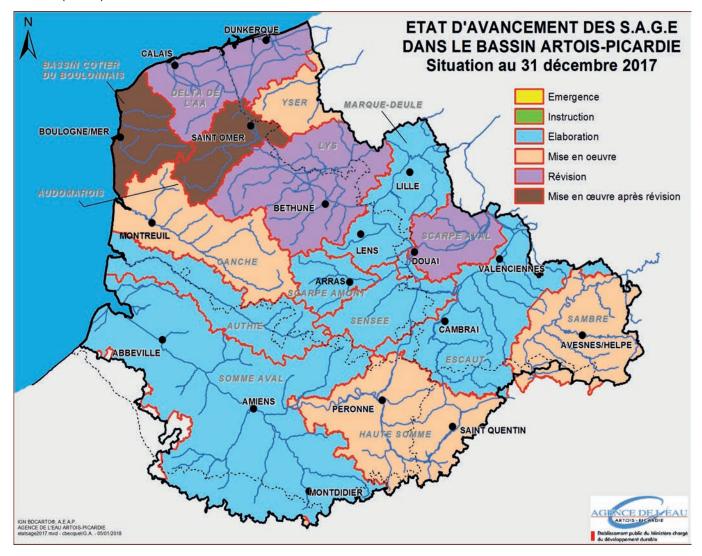
> Les participations financières accordées en 2017

		Données en M€
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	-	-
Etudes	0,008	0,004
Autres :	0,673	0,331
Animation	0,614	0,302
Actions de communication	0,075	0,037
Autres interventions*	-0,016	-0,008
TOTAL	0,681	0,335

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réduction pour solde



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau, et il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).



> Les évènements marquants de l'année 2017

L'année 2017 a été marquée par l'organisation d'une journée d'échanges avec les animateurs SAGE du bassin Artois Picardie le 7 novembre. Celle-ci a été consacrée d'une part à la mise en œuvre de la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (S.O.C.L.E.) et d'autre part à l'actualité réglementaire.

L'agence a également profité de cet évènement pour rappeler la nécessité d'avoir une implication forte des territoires de SAGE lors de la consultation sur l'Etat des Lieux (2018-2019).

> Etat d'avancement des SAGE du bassin Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie est composé de 15 SAGE :

6 sont en phase d'élaboration (Somme-Aval, Escaut, Sensée, Scarpe-Amont, Authie, Marque-Deûle)

9 sont en phase de mise en œuvre dont :

- 4 en phase de 1ère mise en œuvre (Haute-Somme, Sambre, Canche, Yser)
- 3 en phase de révision (Scarpe aval, Lys, Delta de l'Aa)
- 2 en phase de mise en œuvre après révision (Boulonnais, Audomarois)

En 2017, les équipes d'animation de ces SAGE ont toutes poursuivi leur travail de réflexion sur le découpage territorial notamment par rapport à la SOCLE, ainsi que sur la compatibilité avec le SDAGE 2016-2021.

Ainsi, certains SAGE (Canche, Lys, Delta de l'Aa, Scarpe Aval, Yser) ont entamé une stratégie de classification des critères des zones humides de leur territoire. D'autres ont engagé une démarche d'identification des zones à enjeu environnemental (Audomarois), de poursuite des travaux de mise en place d'un PAPI (Yser, Sambre) ou de réflexion sur la prise de compétence GEMAPI (Boulonnais).

Pour les SAGE déjà en révision, le travail entamé en 2016 s'est poursuivi pour tenir compte des nouvelles prérogatives du SDAGE 2016-2021.

Pour les SAGE en phase d'élaboration, le travail a consisté à poursuivre la rédaction engagée précédemment.

A noter que le SAGE de la Haute Somme a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'approbation final le 15 juin 2017 le faisant ainsi passer en phase de mise en œuvre.

Par ailleurs, deux SAGE (Sensée et Lys) ont été présentés aux instances de bassin en vue d'une approbation finale de leurs documents qui se déroulera courant 2018.

100

Visite du showroom de l'ADOPTA – SAGE Lys

	COB 2013-2018							
Nombre de	Nombre de SAGE approuvés mis en œuvre							
Cible								
2013	2014	2015	2016	2017	2018			
7	7	9	10	11	12			
Réalisation 2013								
	2014	2015	2016	2017	2018			
7	7	7	8	9				

COB 2013-2018

Nombre total de nouveaux contrats bassins versants littoraux, contrats de baies, contrats de plage... visant à la limitation de l'eutrophisation des eaux littorales et/ou à la bonne qualité microbiologique, et/ou à la préservation des milieux littoraux aidés chaque année par l'Agence et montant des aides attribuées dans chacun des contrats.

Nombre de nouveaux contrats littoraux aidés chaque année

Cible					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
1	0	0	0	0	0
			•	•	•
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
0	0	0	0	0	

0	0	0	0	0				
Montant de	s aides attrib	uées dans le	cadre des co	ontrats aidés	(Fn M€)			
Montant des aides attribuées dans le cadre des contrats aidés (En M€) Cible								
2013	2014	2015	2016	2017	2018			
	e cible, nouvel indi		1,70	0,90	1,10			
Réalisation					=,			
2013	2014	2015	2016	2017	2018			
0,75	0,70	1,20	2,54	0,67				
0,75	0,70	-,	_,	0,0.				



Commission Locale de l'Eau – SAGE de la Sensée

L'IMPLICATION DE LA JEUNESSE DANS LA POLITIQUE DE L'EAU

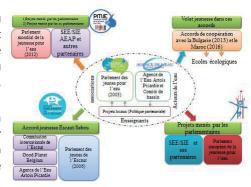
La politique jeunesse a pour objectifs de donner du sens à l'Education au développement durable, de préparer les jeunes à la gouvernance de l'eau et au débat et de leur transmettre un savoir faire et des valeurs pour l'eau.

C'est autour du Parlement des jeunes pour l'eau du bassin Artois Picardie qu'elle s'articule : des projets sont menés au sein des établissements scolaires et des associations, ils permettent aux jeunes d'acquérir des connaissances, de rencontrer des acteurs locaux puis de réfléchir ensemble aux enjeux de l'eau dans leur instance.

> Un volet jeunesse intégré dans les accords de coopération

Dans un esprit d'ouverture, l'Agence a développé ces objectifs en associant le PJE au réseau européen des Parlements de Jeunes pour l'Eau et au réseau du Parlement mondial des jeunes pour l'eau. Elle s'est appuyée sur des structures ayant une expérience militante dans l'accompagnement des jeunes dans le domaine de l'eau et de l'environnement : Solidarité Eau Europe et Secrétariat International de l'Eau, Good Planet Belgium, Réseau écoles écologiques bulgares.

Certains accords de coopération prévoient un volet jeunesse : c'est le cas de la Bulgarie où un accord de jumelage a été signé entre le Parlement des jeunes pour l'eau du bassin Artois Picardie et le Parlement de la jeunesse bulgare pour l'Eau en 2013. Depuis, cet accord permet d'organiser 2 écoles écologiques par an (en France en avril et en Bulgarie en août).



Un volet jeunesse a également été ajouté à l'accord de coopération signé entre l'Agence hydraulique du Bassin du Sebou et l'Agence de l'Eau Artois Picardie en novembre 2016 lors de la COP 22 à Marrakech. Il permettra d'accueillir la première école écologique en mars 2018.

> Eau et paix, le thème de l'année 2017 pour les jeunes impliqués !

L'année 2017 a été marquée par le thème « eau et paix » et par la consolidation du mouvement « la jeunesse pour l'eau » au travers des différentes instances de concertation dédiées aux jeunes.

A l'initiative de Solidarité Eau Europe, la journée mondiale de l'eau a été l'occasion de lancer la réflexion chez les jeunes et d'avoir pour la première fois un thème fédérateur dans différents projets impliquant la jeunesse.

- Thème du 14ème Parlement européen des jeunes pour l'eau qui s'est tenu à Rovereto en octobre 2017,
- Thème des Rencontres artistiques de l'Escaut organisées par l'Abbaye de Vaucelles en octobre 2017,
- Thème d'un projet porté par l'ONG Pax Christi qui a permis à des étudiants de l'Ecole des Mines de Douai et de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille de réaliser un voyage d'étude au Moyen Orient où les tensions autour de la ressource en eau sont très fortes.

La restitution de ces réflexions fera l'objet d'un colloque « l'Europe, l'eau et la paix » organisé le 28 mars 2018 à l'Agence.

Les temps forts de l'année 2017

2 séances plénières ayant rassemblé près de 300 jeunes et 2 contributions transmises aux Comités de bassin, la première sur le thème de « La solidarité internationale pour l'eau » et la seconde sur le thème du « Bon état des cours d'eau et la biodiversité »

2 écoles écologiques

- 🔰 9 avril au 14 avril : Ecole écologique franco bulgare organisée par l'Agence en Baie de Somme avec 35 participants sur le thème suivant « Ensablement, érosion, submersions marines et changement climatique, comment concilier les différents enjeux de la Baie de Somme? ».
- 🚺 1er au 5 août : Participation de 4 jeunes à l'école écologique franco-bulgare à Balchik sur des jeunes pour l'eau le thème de « l'érosion du littoral ».



Victor Macé, Président du parlement européen

3 projets sur le thème de « l'eau et la paix »

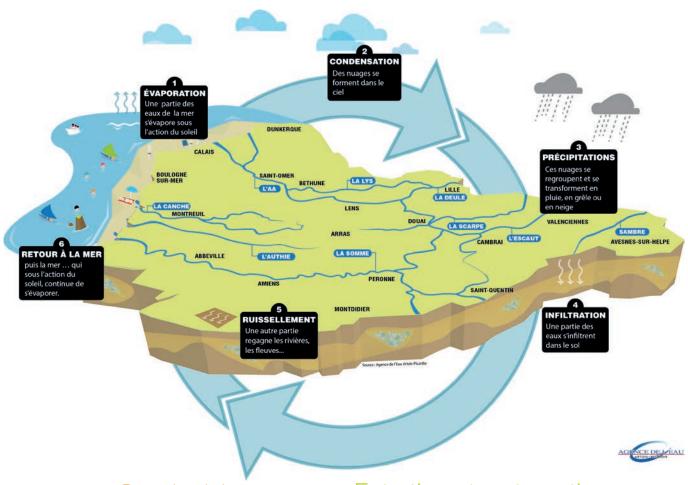
- 🚺 1er au 7 octobre : Participation d'une délégation du PJE à la 14ème rencontre du Parlement européen des jeunes pour l'eau à Rovereto en Italie sur le thème « l'eau et la paix ». Victor Macé Président du PJE est élu Président du Parlement européen des jeunes pour l'eau et la vidéo présentée par le PJE remporte le 1er prix : Participation du lauréat au Forum Mondial de l'Eau de Brasilia en mars 2018.
- 🚺 6, 7, 8 octobre : Rencontres artistiques autour de l'Escaut organisées par l'Abbaye de Vaucelles 🛭 sur le thème : « l'eau source de paix » en particulier l'organisation d'une journée « jeunesse et eau le 6 octobre » qui a accueilli plus de 350 jeunes du bassin.
- 🚺 10 au 21 septembre, Voyage d'étude « L'eau, un enjeu pour la paix au Proche Orient » organisé par l'ONG Pax Christi.

3 projets pour consolider et renouveler le mouvement de « la jeunesse pour l'eau »

- 🚺 4 rencontres débats ont été organisées à la rentrée 2017 en collaboration avec l'académie d'Amiens sur le thème « biodiversité et eau ». Elles ont rassemblé au total 20 enseignants et 250 lycéens.
- 🚺 Lancement le 24 novembre par l'association Young Water Solutions du 1er programme de formation à la gestion de projets eau pour 10 jeunes venant de différents pays. L'Agence participe financièrement à ce programme à hauteur de 30 000€.
- 🚺 Mise en place en mars d'un appel à projets pour les jeunes parlementaires du Parlement mondial et du Parlement européen permettant de réaliser des opérations et de mobiliser la jeunesse pour l'eau.

		Partenariats	Partenariats associatif	s avec les collectivités		
	nombre de projets validés en commission pédagogique départementale et financés par l'agence		nombre d'écoles primaires avec lesquelles l'agence a développé un partenariat		nombre de partenariats associatifs et les collectivités	
	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions
en 2013	45	46	35	40 / an	35	20
en 2014	17	48	7	40 / an	12	21
en 2015	12	50	11	40 / an	14	22
en 2016	3	52	2	40 / an	15	23
en 2017	3	54	3	40 / an	40	24
en 2018		56		40 / an		25
TOTAL / Moyenne	80	306	11,6/an	40/an	116	135

LES POLITIQUES DU GRAND CYCLE DE L'EAU



Protection de la ressource

Entretien et restauration des zones humides

Entretien et Restauration des cours d'eau

Continuité écologique

Etudes générales

Protection des champs captants

Prévention des inondations

Connaissance environnementale

Lutte contre l'érosion

Préservation des milieux aquatiques

LE SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE (SPSI) : LES TERRAINS NON BATIS

Le parc immobilier de terrains non bâtis de l'Agence se répartit en 8 sites dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais pour un total de 558 hectares.

Les parcelles correspondantes sont de différentes natures :

- 467 ha de terres agricoles (terres, prairies, cressonnières, élevage d'écrevisses);
- 59 ha de boisement ;
- 11 ha de zones humides en anciennes cressonnières ;
- 21 ha autres (berges de cours d'eau, frayères...).

Pour des raisons historiques, les terres agricoles font l'objet de différents types de contrats locatifs directement avec les exploitants (baux ruraux et baux ruraux à clauses environnementales) ou via la SAFER (baux emphytéotiques et conventions de mise à disposition) qui les attribue également à des exploitants.

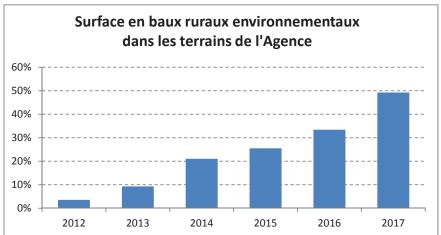
L'ACTION EN BREF

A fin 2017, les surfaces qui font l'objet d'une activité agricole couvrent 467 hectares, dont une moitié (230 hectares) gérée via 110 baux ruraux environnementaux.

Au cours de l'année 2017, 31 nouveaux baux ruraux environnementaux ont été signés pour une surface de 75 hectares.

En 2017, l'agence a maintenu son objectif de convertir les baux ruraux en baux ruraux à clauses environnementales à l'échéance des contrats.

Elle a également engagé une réflexion sur le devenir de ces terrains avec l'ambition d'en transférer la propriété ou la gestion à des tiers susceptibles de poursuivre sa politique.





Pâture sur la boucle de la Lys : propriété Agence exploitée via un bail environnemental

LE GRAND CYCLE DE L'EAU -CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

LA CONNAISSANCE DE LA QUALITE DES MASSES D'EAU

> Les autorisations de programme en 2017

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des autorisations de programme engagées	
Eaux souterraines	0,660	0,660	
Eaux de surface	1,246	1,201	
Eaux littorales	0,134	0,102	
TOTAL	2,040	1,963	

L'ACTION EN BREF

900 000 résultats d'analyse eau de surface et 600 000 résultats d'analyse eau souterraines bancarisés en 2017

La connaissance des eaux de surface

La surveillance des cours d'eau, canaux et plans d'eau du bassin a été menée conformément aux arrêtés surveillance et évaluation de juillet et août 2015. Environ 900 000 résultats d'analyses, chimiques, physico-chimiques et biologiques, ont ainsi été bancarisés en 2017. A budget constant, l'Agence capitalise trois fois plus de données qu'il y a 6 ans, en grande partie pour répondre à la Directive Cadre sur l'Eau et à la surveillance dédiée aux substances toxiques. Ce dispositif permet de mieux sélectionner les actions à mettre en œuvre (Programme De Mesures) et donc de réaliser des économies.

Le traitement des résultats de l'année précédente permet de constater la progression de la qualité physico-chimique des masses d'eau de surface : sur le bassin, on passe ainsi de 30% de bon état physico-chimique en 2007 à environ 40% en 2016.

Pour compléter ces diagnostics et disposer de nouveaux outils de surveillance, l'Agence a également passé un marché relatif à la surveillance des milieux aquatiques par une technique innovante d'ADN environnemental : l'objectif est bien de développer de nouvelles méthodes moins onéreuses et plus performantes, en particulier les suivis biologiques.

La communication des résultats sur l'état des eaux a également eu une place importante cette année :

- Des fiches par point de mesure et par masse d'eau ont été mises en ligne sur le site Internet, afin de présenter de manière exhaustive la surveillance des milieux aquatiques en partenariat avec la DREAL et l'AFB ainsi que l'état des cours d'eau.
- Un colloque a été organisé le 3 octobre 2017 pour présenter l'évaluation de l'état des eaux et les études financées par l'Agence pour mieux comprendre comment fonctionnent les milieux aquatiques et donc pour agir de manière plus efficace.



Colloque du 3 octobre 2017 à Villeneuve d'Ascq sur la connaissance de la qualité des masses d'eau

LE GRAND CYCLE DE L'EAU -CONNAISSANCE ENVIRONNEMENTALE

La connaissance des eaux souterraines

Les eaux souterraines ont également fait l'objet d'un suivi réglementaire avec plus de 600 000 résultats d'analyse reçus au cours de l'année 2017, sur les 200 points de mesure que suit l'Agence. Ce nombre important de résultats est lié à la mise en place d'une campagne dite « photographique », menée tous les six ans. Elle consiste à suivre un large éventail de substances pour identifier celles présentes dans notre ressource en eaux qui n'étaient pas encore recherchées jusqu'à présent.

Dans le cadre de la surveillance, le BRGM a publié une étude, dont l'Agence a participé financièrement à hauteur de 0,115 M€, sur la représentativité de ses réseaux de mesure. D'une manière générale, le positionnement des points de suivi est bon et permet d'évaluer l'état des masses d'eaux souterraines. Ce diagnostic permettra en outre d'optimiser et de rationaliser les dépenses liées à la surveillance.

La connaissance des eaux littorales et marines

L' Agence contribue également à la connaissance de l'état et du fonctionnement des milieux côtiers et estuariens au travers de différentes actions :

- DLE programme de surveillance DCE qui porte sur la connaissance des eaux côtières dans la limite de 1 mile des côtes et des eaux de transition (baie de Somme, et ports de Dunkerque, Calais, et Boulogne sur mer). Cette surveillance est établie dans le cadre d'une convention avec l'Ifremer. La montée en puissance du programme de surveillance lié à la Directive Stratégie Marine portera le domaine d'intervention au-delà de cette bande côtière, et intègrera de nouveaux éléments de qualité dont certains pourront être financés par l'agence.
- Un partenariat avec l'Ifremer, l'Université de Lille I, l'Université du littoral Côte d'Opale et le CNRS a permis l'élaboration d'une nouvelle méthode de traitement des données adaptées à l'analyse des séries chronologiques haute fréquence. Cette étude a permis de déboucher sur un outil de calcul ergonomique qui sera utilisable directement par l'Agence.

Les campagnes de mesure réalisées via les stations de mesure de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'Agence dispose depuis 1975 de deux stations mobiles pour la réalisation de mesures en continu sur les cours d'eau. Ces stations de mesures sont utilisées afin d'établir des diagnostics en mettant en évidence des variations de pollutions liées à des phénomènes naturels, urbains et/ou industriels.

Une campagne a été menée en 2017 pendant 6 mois, qui a associé les services de l'agence et des partenaires extérieurs pour la réalisation des mesures, l'exploitation des résultats et leur valorisation. Il s'agissait de comprendre l'impact du temps de pluie sur la collectivité de Saint-Quentin, afin notamment de dimensionner le financement des réseaux d'assainissement sur ce secteur.



Station de mesure agence lors de la campagne de mesure sur l'agglomération de Saint-Quentin



Vue intérieure de la station de mesure

L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU

> Les participations financières accordées en 2017

		Données en M€
	Montant dos	Montant des
Type d'interventions	Montant des	participations
	travaux	financières
Travaux	5,481	2,938
Etudes	0,952	0,464
Autres	0,397	0,201
Animation	0,278	0,169
Financement d'emplois	0,119	0,033
Action de communication	0,000	0,000
TOTAL	6.830	3.603

L'ACTION EN BREF

3 151 km de cours d'eau entretenus

114 Km de cours d'eau restaurés

Les interventions 2017

L'Agence a participé financièrement à hauteur de 3,603 M€ de subventions en 2017, à la réalisation de travaux qui se traduiront par l'entretien de 3 151 km de cours d'eau, et la restauration de 114 km de cours d'eau. Les travaux prévus sont les suivants :

- mise en défens des berges (pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs)
- réalisations d'aménagement favorables aux habitats piscicoles (restauration de frayères par recharge en granulats, agencement d'abris et de caches...)
- des plantations et des actions de restauration des ripisylves
- lutte contre les espèces invasives

Pour mener à bien ces actions, l'Agence a contribué à hauteur de 0,033 M€ au financement de 9 contrats d'insertion et de 4 emplois d'avenir pour une durée totale de 112 mois.

		COD 20.	13-2010						
Habitat : linéaire des cours d'eau restaurés									
Linéaire de cours d'eau restaurés en vue de la préservation des habitats de espaces naturels ayant bénéficié d'une aide de l'Agence de l'eau engagée dans l'année (en km)									
2013	2014	2015	2016	2017	2018				
70	80	90	110	120	130				
Réalisation									
2013	2014	2015	2016	2017	2018				
136	465	40	97	114					

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2017

Lutte contre une espèce invasive sur la vieille Sambre (59)

Depuis 2014, la plante hydrocotyle fausse renoncule est observée dans l'Avesnois. De nombreuses stations ont été repérées et depuis 2015 sa propagation nécessite d'intervenir pour éviter une colonisation trop importante.

Un groupe de travail a été constitué intégrant les services de l'Etat et ses établissements publics (DDTM, DREAL, AFB, VNF, Agence de l'eau), les collectivités (Parc Naturel Régional de l'Avesnois, SMAECEA, Communauté de Communes du Pays de Mormal, agglomération Maubeuge Val de Sambre) et les associations concernées (Conservatoire Botanique National de Bailleul, Fédération de Pêche du Nord) pour définir un protocole d'intervention permettant d'éradiquer cette espèce.

C'est dans ce cadre que l'Agence a décidé l'apport de 0,023 M€ de subventions au bénéfice du SMAECEA pour :

- le recensement des sites et l'inventaire exhaustif du secteur
- les travaux d'arrachage et de gestion de l'espèce réalisé conformément au protocole scientifique

Cette opération permettra de restaurer 16,5 Km de linéaire de cours d'eau sur le secteur de la vieille Sambre.

Il faut noter que le PNR Avesnois a engagé des travaux parallèlement sur la Sambre canalisée dans le cadre d'un dossier présenté au titre des initiatives 2017 en faveur de la biodiversité.



Travaux d'éradication de l'hydrocotyle fausse renoncule

Crédit photo : parc régional de l'Avesnois Guillaume CAFFIER

LA MAITRISE D'OUVRAGE DIRECTE AGENCE

> Les travaux d'effacement de barrages sur la Canche et ses affluents

L'Agence a poursuivi en 2017 ses travaux en maîtrise d'ouvrage directe sur le bassin versant de la Canche engagés techniquement depuis 2010, avec la réception d'une nouvelle tranche d'aménagement de 2 ouvrages sur des affluents de la Canche (Course, sur la commune de Beussent, et Ternoise, sur la Commune d'Huby-Saint-Leu).

Les travaux prévus en maîtrise d'ouvrage directe suite à l'acquisition des seuils en 2013, sur la Lys à Delettes, et la Hem à Tournehemsur-Hem, ont été réalisés et inaugurés.

Il est prévu pour la Hem un suivi ambitieux de l'efficacité de ces travaux conduits en maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence, dans le cadre du programme de Suivi Scientifique Minimal piloté par l'AFB.



La Hem à Tournehem sur la Hem après réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique

> Les études de conception et démarches préalables aux travaux

Les études se poursuivent pour les autres ouvrages, sur les bassins versants de la Canche et du fleuve Somme. Les travaux sur certains ouvrages pourraient s'engager dès 2018, sur la Bîmoise et la Nièvre notamment.

Par ailleurs, le programme de travaux relatifs à l'Usine Saint-Michel, a été validé en Conseil d'Administration pour un montant estimé à près de 3,5 M€. L'Agence en portera en 2018 la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Enfin, pour un ouvrage situé sur la commune d'Huby Saint-Leu, l'Agence s'est rendue propriétaire d'une parcelle d'emprise pour permettre de réaliser les travaux d'effacement et de reméandrage du bief. A l'issue des procédures administratives et de l'enquête publique, les travaux sont espérés en 2019.



Usine hydraulique Saint-Michel à Amiens

LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

> Les participations financières accordées en 2017

		Données en M€
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	2,259	1,945
dont Maîtrise d'ouvrage directe Agence	0,867	0,867
Etudes	0,671	0,512
Acquisition foncière	0,039	0,039
Animation territoriale dédiée*	-0,018	-0,011
TOTAL	2.951	2.485

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

L'ACTION EN BREF

29 ouvrages rendus franchissables dont 24 sur des cours d'eau classés liste 2

Les interventions 2017

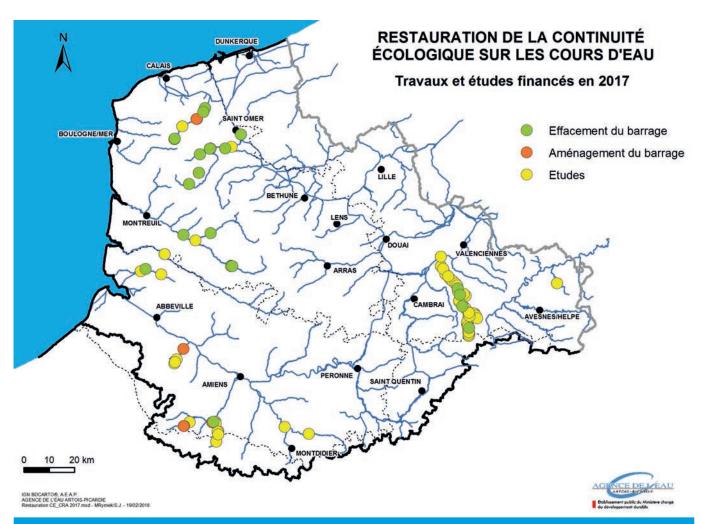
COB 2013-2018							
Continuité éc	ologique total	le					
Nombre d'ouvrages du bassin aidés dans l'année par l'Agence de l'eau en vue d'assurer la continuité écologique Cible							
2013	2014	2015	2016	2017	2018		
10	12	17	17	22	22		
Réalisation							
2013	2014	2015	2016	2017	2018		
34	62	17	48	29			

COB 2013-2018							
Continuité écologique : obstacles de la liste 2							
Nombre d'obstacles liste 2 aidés							
Cible 2013 2014 2015 2016 2017 2018							
2013 10	10	15	15	2017	2018 20		
10 10 13 13 20 20							
Réalisation							
2013	2014	2015	2016	2017	2018		
21	24	11	18	24			

En 2017, l'Agence a réalisée 17 opérations en vue de restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau du bassin Artois-Picardie.

- l'effacement de 29 barrages, dont 24 sur des cours d'eau classés en liste 2 (prioritaire);
- l'aménagement de 3 barrages avec la création de passes à poissons ou de dispositifs techniques ;
- De la réalisation d'études préalables aux travaux, parmi lesquelles se distingue 1 étude pour le rétablissement de la continuité écologique de 31 ouvrages sur la selle à laquelle l'Agence a contribué à hauteur de 0,248 M€;
- 🔰 la réalisation d'une étude sur l'efficacité des passes à poissons sur la Scarpe inférieure à Thun-st-Amand (59)
- 1'acquisition d'une parcelle de 2,56 Ha à Huby-Saint-Leu (62) afin de réaliser les travaux de rétablissement écologique au niveau d'un ouvrage, en maîtrise d'ouvrage directe de l'Agence.

La répartition géographique de ces opérations est présentée dans la carte en haut de la page suivante.



EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2017

Rétablissement de la continuité écologique au droit du moulin Delzoïde (Tournehem-sur-la-Hem)

Le moulin Delzoide est un système hydraulique, constitué de 2 ouvrages (l'un sur le bras principal et le second sur le bras de décharge) situées sur la Hem, un cours d'eau classé en liste 2 au titre de l'article 214-17 du code de l'environnement.

Afin de rétablir la continuité écologique et rendre ainsi accessible 20 km supplémentaires de cours d'eau, l'Agence a accordé une participation financière de 0,329 M€ pour la réalisation de 0,496 M€ de travaux d'aménagement sur ces 2 ouvrages.

Les dispositifs d'aménagement consistent en :

- De la création de 2 rampes en enrochements permettant le franchissement piscicole,
- le comblement des fosses de dissipation,
- la création d'échancrures dans les seuils résiduels



Avant travaux



Après travaux

LES ZONES HUMIDES

> Les participations financières accordées en 2017

		Données en M€
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	12,948	6,721
Etudes	3,348	1,795
Autres	1,109	0,414
Acquisition et veille foncière	0,766	0,349
Animation*	-0,052	-0,041
Action de communication	0,080	0,010
Contrat NATURA 2000	0,315	0,097
TOTAL	17,405	8,930

L'ACTION EN BREF
4 039 ha entretenus
218 ha restaurés
520 ha étudiés
41 ha acquis par une personne publique

^{*}Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Les interventions 2017 sur les zones humides

La préservation par la gestion des sites

Afin de protéger et de gérer durablement les zones humides, l'Agence apporte son soutien financier aux opérations :

- d'étude pour mieux connaître ces milieux et définir la gestion à mettre en place,
- D d'entretien écologique en vue de la conservation voire du développement de la biodiversité aquatique,
- de restauration des habitats en vue du rétablissement des rôles fonctionnels des zones humides,
- od'aménagement pour la sensibilisation de la population et l'accueil dirigé sur les sites ouverts au public.

20 opérations aidées en 2017 ont permis :

- O d'étudier 520 ha de zones humides pour la réalisation des plans de gestion,
- of d'entretenir 4 039 ha de zones humides à travers les programmes pluriannuels d'entretien,
- de restaurer 218 ha.

A ces opérations s'ajoutent 61 dossiers décidés dans le cadre de l'appel à projets « initiatives en faveur de la biodiversité » (voir paragraphe dédié).

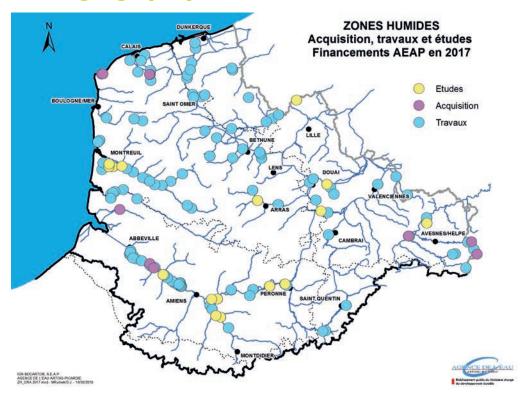
La préservation par l'acquisition foncière

Au-delà des opérations de gestion entreprises sur les zones humides, l'Agence apporte également son soutien financier pour la réalisation d'acquisitions foncières de zones humides.

En 2017, 41 Ha ont été acquis avec l'aide de l'Agence soit un total de 657 hectares acquis depuis le début du Xème Programme d'interventions.

Ces opérations d'acquisition ont essentiellement été menées par les Conservatoires de l'Espace littoral et des Rivages Lacustres (14,7 Ha) et des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN 59/62) (14,6 Ha) ainsi que par les départements de la Somme (6,2 Ha) et du Pas-de-Calais (1,9 Ha). Elles ont pour objectif de préserver la biodiversité et de maintenir des activités d'agriculture et d'élevage respectueuses de ces milieux menacés.

> Répartition géographique des interventions 2017



> Les indicateurs de suivi des interventions sur les zones humides

Prévisions	ZH en ha							
	nombre d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus	nombre d'ha entretenus + restaurés	nombre d'ha acquis par une pers. publique	nombre d'ha étudiés	Somme hors études	
2013	60 000	160	1 200	1 360	100	200	1 460	
2014	60 000	180	1 500	1 680	110	200	1 790	
2015	60 000	380	3 700	4 080	120	300	4 200	
2016	60 000	370	3 700	4 070	130	300	4 200	
2017	60 000	360	3 700	4 060	140	300	4 200	
2018	60 000	350	3 700	4 050	150	200	4 200	
Total	60 000	1 800	17 500	19 300	750	1 500	20 050	

Réalisations	ZH en ha							
	nombre d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus	nombre d'ha entretenus + restaurés	nombre d'ha acquis par une pers. publique	nombre d'ha étudiés	Somme hors études	
2013	60 000	486,20	3 743,00	4 229,20	124,40	3 473,00	4 353,60	
2014	60 000	103,69	3 997,37	4 101,06	126,24	355,44	4 227,30	
2015	60 000	225,08	4 386,96	4 612,04	126,93	781,80	4 738,97	
2016	60 000	461,68	4 482,72	4 944,40	238,53	715,70	5 182,93	
2017	60 000	217,92	4 039,30	4 257,22	40,92	519,60	4 298,14	
2018								
Total		1 494,57	20 649,35	22 143,92	657,02	5 845,54	22 800,94	

Les initiatives en faveur de la Biodiversité

Les initiatives en faveur de la biodiversité ont été lancées par les Agences de l'eau dans le cadre de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages adoptée le 20 juillet 2016.

Pour le bassin Artois-Picardie, cet appel à projets a été un véritable succès. Il s'est en effet traduit par la réception de 61 dossiers, dont 59 ont été acceptés pour un montant total de 5,98 M€ de participations financières.

Les projets retenus concernent différents types de milieux :

- Les milieux aquatiques avec 37 dossiers ;
- Les milieux anthropiques (tels que les terrils par exemple) avec 17 dossiers;
- Les milieux littoraux et/ou pelouses calcicoles avec 5 dossiers.

A noter que les milieux anthropiques, littoraux et calcicoles constituent de nouveaux milieux d'intervention pour l'Agence.



Zone humide et biodiversité en milieu anthropique (terril)

Le maintien de l'Agriculture en zones humides

Dans le cadre de son Xème Programme, l'Agence a souhaité se doter d'une politique ambitieuse pour le maintien d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les zones humides. Pour ce faire, elle a défini, en collaboration avec les acteurs clés dans ce domaine, un programme d'actions et a prévu d'y consacrer 2,8 M€ sur la période 2013-2018.

Les 8 sites pilotes pressentis à l'origine du Xème programme d'interventions se sont engagés dans le Programme de Maintien de l'Agriculture en Zones Humides en développant des actions tels que la caractérisation de l'occupation des sols et de l'agriculture, la caractérisation des prairies humides, le suivi technico-économique et sanitaire d'élevages bovins, le suivi fourrager ou des études de marché afin de mieux valoriser les produits agricoles issus de ces zones humides.



LE CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES

> Les participations financières accordées en 2017

Données en M£

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières	
Travaux	-	-	
Etudes	0,185	0,060	
TOTAL	0,185	0,060	

L'ACTION EN BREF

1 étude aidée en 2017 par l'Agence

Les montants figurant dans ce tableau tiennent compte des réductions pour solde de 2 études



Opération de curage d'un cours d'eau

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2017

Projet OPTISED: Etude relative à la valorisation des sédiments

Les sédiments toxiques issus de dragage de cours d'eau, représentent chaque année des quantités non négligeables de déchets, rarement valorisés en raison d'une réglementation complexe. Or il existe de nombreuses solutions de gestion intégrées et durables de ces sédiments.

L'objectif à travers ce projet de recherche auquel l'Agence a apporté 0,123 M€ de subventions consiste à aider les gestionnaires de voies d'eau et les collectivités à identifier facilement les filières de valorisation possibles en termes d'économie circulaire compte tenu des contraintes réglementaires, normatives et environnementales actuelles.

Pour cela, 4 livrables seront réalisés :

- Un guide méthodologique simplifié de la gestion à terre des sédiments de dragages comprenant les aspects techniques, réglementaires et environnementaux;
- 🔰 Les résultats de la caractérisation des sédiments en zone de stockage et de sa variabilité spatiale ;
- Les résultats des formulations élaborées et de leur suivi (durabilité, comportement physicochimique, mécanique et environnementale);
- Les résultats de suivi des planches expérimentales et de simulation de pluies.

Cette étude est utile en vue d'adapter cette politique d'interventions financières dans le cadre du 11ème Programme en lien avec la région.

LA LUTTE CONTRE L'EROSION DES SOLS AGRICOLES

Les participations financières accordées en 2017

		Données en M€
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,646	0,340
Etudes	0,787	0,438
Animation	0,194	0,132
Acquisitions foncières	0,000	0,000
TOTAL	1,626	0,910

L'ACTION EN BREF

- 941 mètres de fascines implantées
- 3 557 mètres linéaires de haies plantées
- 3 120 m³ de capacités supplémentaires de stockage crées (ouvrages hydrauliques structurants).

Les interventions 2017

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des sols agricoles repose sur la complémentarité de 4 types d'actions :

- Une approche parcellaire agronomique visant à la gestion de l'eau à la parcelle et à des pratiques culturales (sens de labour, rotation des cultures...) qui tiennent compte de l'aléa,
- La mise en place préventive d'éléments filtrants de type haies, fascines, talus ou bandes enherbés,
- La présence d'ouvrages de régulation de type « fossés »,
- Des travaux plus structurants et curatifs de création d'ouvrages de stockage, du type « bassin de rétention », « digue de plein champ », « creuses », « noues... »...

En 2017, 8 études et 8 dossiers de travaux ont bénéficié d'un financement de l'Agence.

Toutes ces opérations s'inscrivent dans une approche globale que portent les collectivités et notamment les Syndicats Mixtes de bassin versant dédiés, en lien étroit avec la gestion des milieux aquatiques et notamment avec les démarches de prévention des inondations. Les travaux de lutte contre l'érosion des sols complètent souvent les programmes d'actions identifiées dans les Plan d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI).

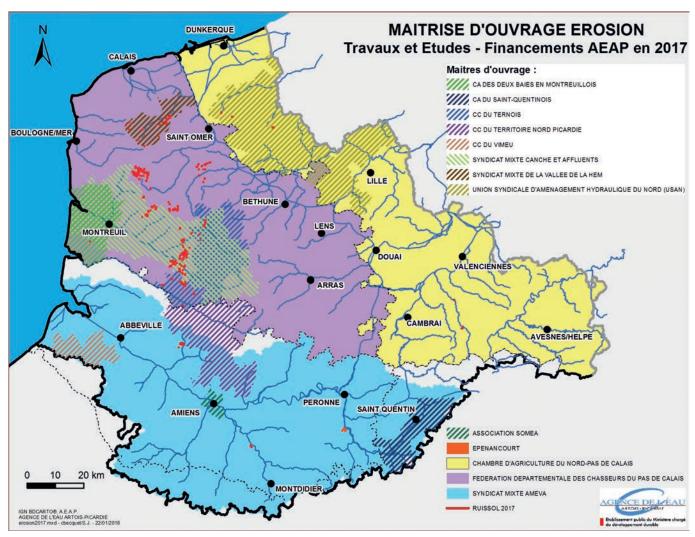
EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2017

Travaux d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols agricoles sur la commune d'Epenancourt (80)

La commune d'Epenancourt située entre Péronne et Ham, à l'amont du bassin versant du fleuve Somme canalisé, est régulièrement confrontée à des coulées boueuses qui affectent les habitations, les voiries, mais également les zones humides de la Haute-Somme.

Le secteur à l'origine du problème a été identifié. Il s'agit d'un petit bassin versant agricole de 62 ha.

Afin de « fixer » les terres sur ce bassin versant sujet à l'érosion, l'Agence a accordé 4 285 € de subventions pour l'installation de 3 000 m² de bandes enherbées et l'implantation de 175 mètres linéaires de diguettes.



> L'animation territoriale

L'animation territoriale au sein des chambres consulaires (SOMEA, Chambre Régionale d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais) et des collectivités territoriales (SMBS, SYMCEA, SYMSAGEL, CPIE Authie et Avesnois, USAN, CAVM, SMAGE Aa, SYMVAHEM...) joue un rôle primordial pour la coordination de ces actions, l'accompagnement technique des dossiers et le travail de sensibilisation auprès des acteurs de terrain. L'ingénierie dédiée permet de sensibiliser les collectivités territoriales et les usages du monde rural, sur la nécessité d'implanter mais aussi d'entretenir des aménagements de lutte contre le ruissellement. C'est pourquoi, l'Agence a consacré 0,132M€ pour le renouvellement de 13 postes d'animateurs sur la période 2017-2019.



Erosion des terres agricoles sur la commune de Bernieulles (62)

LA LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

> Les participations financières accordées en 2017

		Données en M€
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux	0,466	0,147
Etudes:	2,073	1,070
Etudes inondations	1,769	0,796
Etudes préalables aux travaux	0,151	0,121
Etude et assistance juridique SOCLE	0,153	0,153
Action de communication	0,021	0,008
Acquisitions foncières	0,000	0,000
TOTAL	2,560	1,225

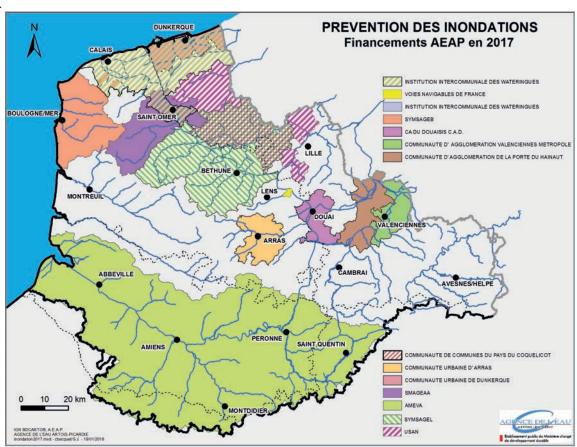
L'ACTION EN BREF 18 études réalisées (hors assistance juridique SOCLE) 2 PAPI supplémentaires approuvés

en 2017

Les interventions 2017

En 2017, l'Agence a financé:

- 18 études, dont 6 études préalables à la prise de compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» pour un montant total de 0,205 M€ dans le cadre de l'appel à projets « organisation territoriale des compétences locales de l'eau » :
- 2 actions de communication, à savoir l'édition de supports de communication du PAPI (Plan d'Actions et de Prévention des Inondations) d'intention de la Lys et un séminaire de présentation de la GEMAPI;
- 3 opérations de travaux (restauration de berges sur le site du Bois des Forts et des travaux d'urgence suite aux inondations de 2016).



> La dynamique au sein des PAPI

L'agence a poursuivi en 2017 l'accompagnement des collectivités engagées dans la démarche PAPI, dans le cadre de l'appel à projet associé au niveau national.

Ainsi, après avis de la Commission Mixte Inondations puis du Conseil d'Administration de l'Agence, ont été notamment signés :

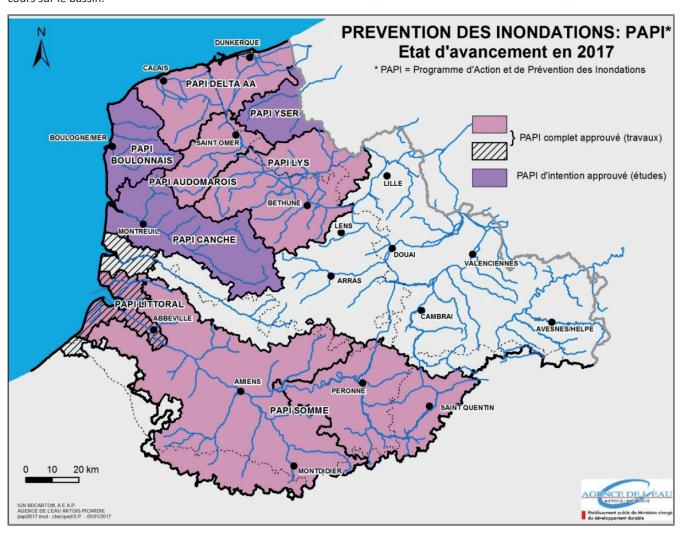
- Le PAPI Complet du « Delta de l'Aa » le 25 septembre 2017 ;
- ▶ Le PAPI Complet de la «Lys» (le 18 décembre 2017), sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB – Lys (précédé pour rappel d'un PAPI d'intention, avec un avenant validé par le Conseil d'Administration de l'Agence, en février 2017).

Pour rappel, l'ensemble de ces plans fait l'objet d'un suivi dans le cadre de la Commission « Inondations » de bassin.

L'Agence a également poursuivi le suivi des actions au titre de 8 PAPI en cours sur le bassin.



Signature du PAPI de la Lys



			Surfaces acqui	ises ou faisant	Nombro do BABL et assimilás		Sant Nombre de PAPI et assimilés Surface en km² couverte par les PA			rface en km² couverte par les PAPI et assimilés	
		ouvrages de nt dynamique	l'objet d'un d'usage couv ZEC		dont la conv	vention a été ns l'année	dont la convention a été signée dans l'année		signée depui	dont la convention a été signée depuis le début du X ^{ème} Programme	
	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations	Prévisions	
2013	5	2	6,51	2	1	1	662	662	662	662	
2014	10	3	10,20	3	0	2	0	1 589	662	1 324	
2015	25	2	2,93	2	4	2	8 548	2 090	9 210	10 534	
2016	8	2	37,73	2	3		2 847		12 057		
2017	0	2	0	2	2		2 996		15 413		
2018		2		2							
TOTAL	48	13	57,37	13	10	5	15 053	4 341			

> L'évolution des compétences locales de l'eau (SOCLE)

En 2017, l'Agence de l'Eau a porté la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE), pour le compte de la DREAL de bassin. Conformément au calendrier défini par l'arrêté ministériel du 20 janvier 2016, ce document stratégique a été approuvé le 22 décembre 2017 par le Préfet Coordonnateur de Bassin Artois - Picardie, en vue d'être annexée au SDAGE 2016 - 2021.

La SOCLE comprend notamment :

- un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau, intégrant les compétences de « Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations » (loi MAPTAM, 2014), « Eau potable » et «Assainissement » (loi NOTRe, 2015), et de manière spécifique au bassin en matière de SAGE et de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.
- un diagnostic des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux définis dans le SDAGE Artois Picardie 2016 2021, au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences effective des structures existantes, telles que définies dans leur statut,
- des recommandations, sur l'organisation par territoire, l'exercice des compétences autour du principe de solidarité et de la cohérence hydrographique, la pérennité des structures de bassin versant, de l'exercice global de la GEMAPI en lien avec la prise en compte des problématiques de gestion des eaux pluviales et du ruissellement agricole.

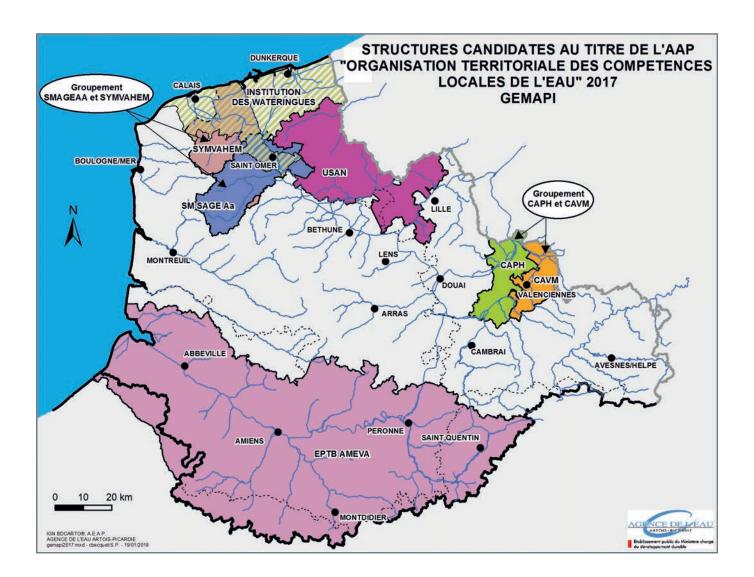
Dans le cadre de cette procédure externalisée, la SOCLE a fait l'objet d'un travail important, impliquant les services de l'Etat et de ses établissements publics, les collectivités territoriales du bassin, notamment dans le cadre de la période de consultation de 2 mois, qui s'est tenue entre juillet et septembre 2017, et la prise en compte des remarques formulées. Les instances de bassin et des instances dédiées (notamment la Mission d'Appui Technique de Bassin, la Commission Administrative de Bassin et la Commission Inondations) ont été mobilisées aux différentes étapes de la SOCLE, avec une validation finale lors du Comité de Bassin du 8 décembre 2017.

La SOCLE apportera en 2018 des éléments d'appréciation quant aux procédures de délimitation des futurs Etablissements Publics Territoriaux d'Aménagement et de Gestion des Eau (EPAGE) et de Bassin (EPTB), au bénéfice du Préfet Coordonnateur de Bassin.

A l'avenir, elle aura vocation à être évolutive et devra être révisée pour le nouveau SDAGE 2022 – 2027, dans le cadre de l'Etat des Lieux (2019).

En parallèle de cette démarche à l'échelle des enjeux du bassin Artois – Picardie, l'Agence soutient les réflexions d'organisation et de structuration des collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI et de la prise de compétence « eau et assainissement » via un appel à projets dédié, avec plusieurs actions éligibles,

- Connaissance des enjeux locaux et du patrimoine utile à l'exercice des compétences,
- Diagnostic et scénario de gouvernance,
- Adaptation de l'organisation et des statuts,
- Information et sensibilisation des citoyens et des élus.



LA PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES

> Les participations financières accordées en 2017

Type d'interventions	Montant des travaux	Donnees en M€ Montant des participations financières
Travaux	0,518	0,303
Etudes	0,240	0,160
Autres :	1,456	0,881
Acquisition foncière	0,445	0,178
Acquisition de matériel	0,041	0,029
Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,109	0,109
Animation	0,716	0,488
Procédure de périmètre de protection	0,144	0,077
TOTAL	2,214	1,344

Parmi les opérations financées par l'Agence en 2017 figurent notamment :

- 8 opérations concernant des travaux prescrits dans le cadre d'une déclaration d'utilité publique, portant essentiellement sur la pose d'alarmes, le renforcement des clôtures et portails afin de prévenir les intrusions.
- 6 opérations de comblement de forages
- 6 opérations concernant la révision ou la mise en place de périmètres de protection des captages
- 3 opérations d'acquisitions foncières portant sur une superficie de 33,27 Ha
- 1 opération de boisement sur la commune de Menneville (62) couvrant une superficie de 2 Ha.

EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2017

Acquisition de parcelles agricoles situées sur la zone des champs captants de Wingles (62)

La communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL) qui regroupe environ 250 000 habitants dépend des captages de Wingles à hauteur de 1/3 de son approvisionnement en eau.

Compte tenu du caractère stratégique du site, la CALL a sollicité les services de l'Agence qui lui ont accordé une subvention de 0,154 M€ en vue de l'acquisition de 30,6 Ha de terrains situés dans le périmètre de protection rapproché, là où la nappe est la plus vulnérable aux pressions anthropiques.

Les terrains acquis feront l'objet d'un bail environnemental compatible avec la protection de la ressource en eau.

> Les opérations de protection des eaux souterraines en chiffres

La deuxième conférence environnementale de septembre 2013 a défini une liste de 1 000 captages « prioritaires », c'est-à-dire devant faire l'objet d'une action forte de protection. Parmi cette liste, 60 captages « prioritaires » sont situés sur le bassin Artois-Picardie.

COB 2013-2018

Captages bénéficiant de mesures agro-environnementales (MAE) ou programme spécifique

A noter : Les cibles ont été revues pour les années 2016 à 2018 suite à l'entrée en vigueur au 1er janvier 2016 de la liste nationale des 1 000 captages (voir ci-dessus)

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
62	66	70	52	56	60
					•
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
62	62	66	53	60	
	62 Réalisation 2013	62 66 Réalisation 2013 2014	62 66 70 Réalisation 2013 2014 2015	62 66 70 52 Réalisation 2013 2014 2015 2016	62 66 70 52 56 Réalisation 2013 2014 2015 2016 2017



Un des 60 captages prioritaires du bassin Artois-Picardie Forage à Airon Saint Vaast (62)

		COB 20	13-2018		
Captages pi	rioritaires av	vec program	me d'action	ıs	
Cible					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
49	52	60	58	72	80
,		•	•	•	
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
45	45	56	57	57	

COB 2013-2018

Protection des points de captage : les nouvelles procédures de DUP

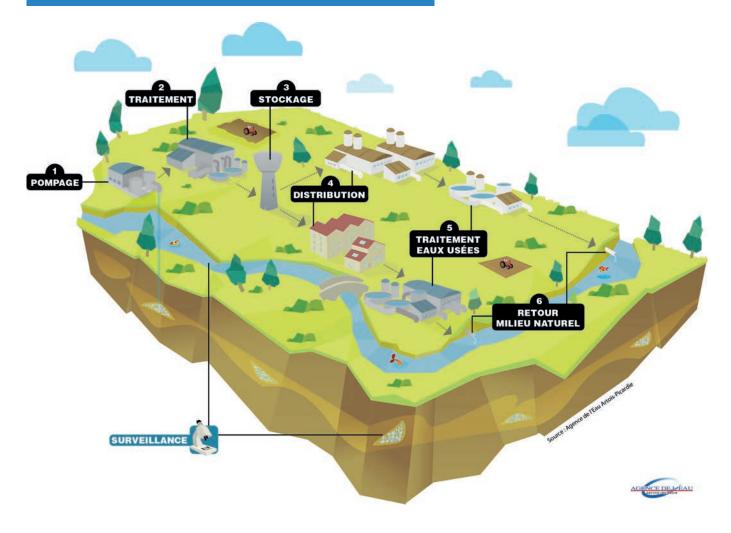
Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
10	25	21	23	35	45
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
4	11	13	18	32	

En	millions	de	mètres	cubes
	11111110113	uc	metres	Cubes

Volumes prélevés en millions de m ³ : hors alimentation des canaux		2012 Données réelles déclarées au titre de l'année 2013	2013 Données réelles déclarées au titre de l'année 2014	2014 Données réelles déclarées au titre de l'année 2015	2015 Données réelles déclarées au titre de l'année 2016	2016 Estimations déclarées au titre de l'année 2017	2016 Données réelles déclarées au titre de l'année 2017	2017 Données réelles déclarées au titre de l'année 2018
9	Collectivités et établissements raccordés	26,37	23,07	21,67	22,41	22,42		
surface	Agriculture	0,83	0,38	0,79	1,10	1,04		
Eaux de	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	103,02	89,67	93,61	81,82	82,72		
ü	Refroidissement industriel (hors raccordés)	2,00	3,87	1,22	0,86	2,23		
səu	Collectivités et établissements raccordés	291,06	294,66	306,27	305,12	303,99		
souterraines	Agriculture	24,62	28,09	19,79	43,92	35,58		
	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	76,00	76,21	96,20	87,50	85,13		
Eaux	Refroidissement industriel (hors raccordés)	0,16	0,11	0,01	0,01	0,01		
	Collectivités et établissements raccordés	317,43	317,73	327,94	327,53	326,41	0,00	0,00
Total	Agriculture	25,45	28,47	20,58	45,02	36,62	0,00	0,00
P	Autres usages économiques (hors refroidissement industriel)	179,02	165,88	189,81	169,32	167,85	0,00	0,00
	Refroidissement industriel (hors raccordés)	2,16	3,98	1,23	0,87	2,24	0,00	0,00
	TOTAL	524,06	516,06	539,56	542,74	533,12	0,00	0,00

LES POLITIQUES DU PETIT CYCLE DE L'EAU



Modernisation des réseaux de collecte

Amélioration des systèmes d'assainissement

Assistance technique aux collectivités

Solidarité urbain - rural

Gestion des eaux Aide au raccordement pluviales Gestion quantitative de la ressource

Lutte contre les pollutions diffuses

Soutien aux technologies propres

LE PETIT CYCLE DE L'EAU -GESTION DE L'EAU POTABLE

LES OPERATIONS DE RECONQUETE DE LA QUALITE DES EAUX

Une Opération de Reconquête de la QUalité des Eaux (ORQUE) vise à localiser et à identifier, à l'échelle d'un territoire, toutes les sources de pollutions dispersées dans les secteurs prioritaires pour l'enjeu eau potable.

Une fois celles-ci identifiées, un plan d'actions est mis en œuvre en concertation entre les différents acteurs de l'eau.

L'ACTION EN BREF

39 ORQUEs dans le bassin dont 21 au stade de la mise en œuvre du plan d'action

5 renouvellements de postes d'animateurs financés pour une durée de 3 ans

> L'animation territoriale

Les ORQUES sont basées sur le principe de la concertation et du regroupement d'actions cohérentes afin d'aboutir à une amélioration de la qualité des eaux sur un territoire défini. La présence d'animateurs sur le terrain par conséquent indispensable. C'est pourquoi, l'Agence a en 2017 consacré 0,488 M€ de participations financières en vue du renouvellement pour 3 ans des postes d'animateurs sur les ORQUES d'Etaples-Lefaux (1 poste à mi-temps), Nord-Avesnois (1 poste), Vallée de l'Escrebieux (1 poste), Férin (1 poste) et Tingry (1 poste).

EXEMPLE CONCRET D'UNE ACTION REALISEE EN 2017 DANS UNE ORQUE

Plantation de miscanthus sur l'ORQUE de CAIX (80)

Le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable (SIEP) du Santerre mène depuis 2010 une Opération de Reconquête de la QUalité des Eaux (ORQUE) dans la zone d'alimentation des captages prioritaires de Caix. Toutefois, après plusieurs années, la qualité de l'eau ne s'est pas améliorée, notamment en termes de produits phytosanitaires et de nitrates.

En novembre 2016, un groupe de travail agricole participatif a été mis en place. Les agriculteurs ont proposé quelques pistes d'actions notamment l'implantation de miscanthus dans les zones dites sensibles. 17 agriculteurs ont accepté de planter 84 hectares de Miscanthus, une plante qui nécessite de faibles apports en nitrates, sur les terres les plus vulnérables situées aux abords des captages de Caix.

L'Agence à la demande du SIEP du Santerre a accepté d'accompagner cette initiative en accordant une subvention de 0,123 M€ pour aider notamment à l'achat de 1 680 000 rhizomes de miscanthus.

LE PETIT CYCLE DE L'EAU -GESTION DE L'EAU POTABLE

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

> Les participations financières accordées en 2017

		Donnees en M€	
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières	
Travaux	31,722	9,041	
Travaux d'interconnexion	8,595	3,043	
Unités de traitement	9,632	2,001	
Pose compteurs sectoriels	1,571	1,091	
Création de réservoirs de stockage	2,367	0,948	
Travaux d'adduction	3,180	0,841	
Réhabilitations de réservoirs de stockage	4,764	0,485	
Travaux économies d'eau	0,358	0,238	
Création captages	0,195	0,102	
Acquisition matériel de recherche de fuites	0,138	0,097	
Télésurveillance	0,324	0,092	
Mise en place autosurveillance	0,016	0,006	
Autres travaux	0,581	0,096	
Etudes	3,622	2,579	
SATEP (cf. Paragraphe Assistance technique départementale)	0,185	0,060	
Actions de communication	0,000	0,000	
TOTAL	35,529	11,681	

L'ACTION EN BREF

Les 147 dossiers décidés en 2017 se traduiront entre autres par :

- -la réalisation de 54 études
- -la pose de 41,5 km de réseaux (interconnexion et adduction)
- -la réhabilitation de 17 réservoirs d'eau potable et la création de 2 nouveaux, totalisant une capacité de 19 700 m³

Les interventions 2017

En 2017, l'Agence a notamment contribué au financement de:

- travaux d'adduction (3 dossiers) et d'interconnexion (17 dossiers);
- l'amélioration du traitement de l'eau (6 dossiers), avec la mise en place de 3 systèmes de chloration, l'amélioration de 2 systèmes de chloration existant et la mise en place d'un traitement du Nickel sur l'unité de traitement de Vicq (Cf. encadré ci-contre);

Données en M£

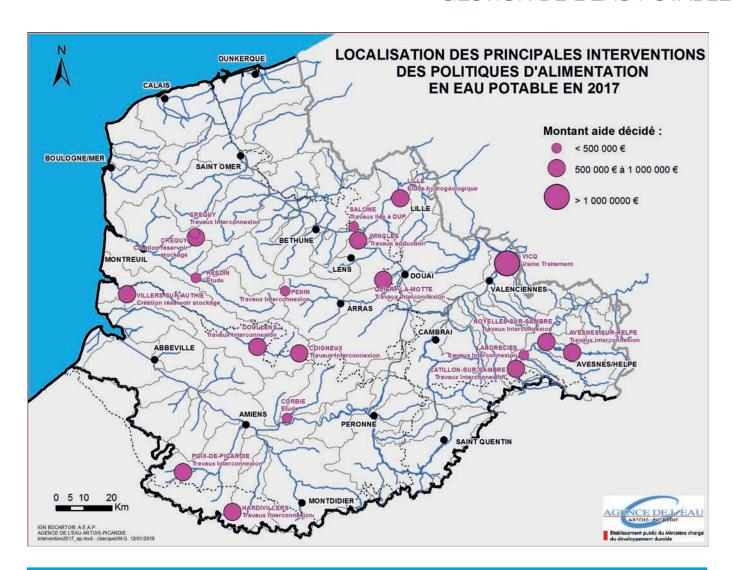
- 🕦 la création de 2 réservoirs de stockage (Créquy 400 m³ et Villers sur Authie 3 000 m³) et la réhabilitation de 17 réservoirs ;
- 🕠 la mise en place de dispositifs de télésurveillance ou de télégestion des réseaux ou des ouvrages (8 dossiers) ;
- la pose de 133 compteurs sectoriels ;
- la création de 2 nouveaux forages à Aulnoye-Aymeries.



Crealt photos : Frédéric MIETTE / TANDEN

Unité de traitement d'eau potable – Vicq (59)

LE PETIT CYCLE DE L'EAU -GESTION DE L'EAU POTABLE



EXEMPLE D'ACTION AIDEE EN 2017

Amélioration de l'unité de traitement d'eau potable de Vicq (59)

La présence de Nickel et de sulfates a été détectée depuis plusieurs années, dans l'eau extrait des captages de Vicq. Certains forages, font même état de teneurs en nickel supérieure à 20 µg/l, et ne peuvent par conséquent plus être exploités.

Or, cette ressource est stratégiquement importante pour le valenciennois, puisque les captages de Vicq représentent environ 1/3 de la production d'eau nécessaire à l'alimentation de l'agglomération.

Face à ce constat, l'Agence a accordé une subvention de 1,95 M€ pour la réalisation de 9,53 M€ de travaux. Ceux-ci consisteront notamment en la mise en œuvre d'une unité de traitement membranaire de nanofiltration, un procédé qui assurera l'élimination de plus de 90% du nickel et des sulfates avec une capacité de traitement de 12 000 m³/jour.

La teneur en matière organique de l'eau sera également réduite, ce qui permettra de diminuer le taux de traitement en chlore ainsi que la formation de sous-produits chlorés.

Les participations financières accordées en 2017

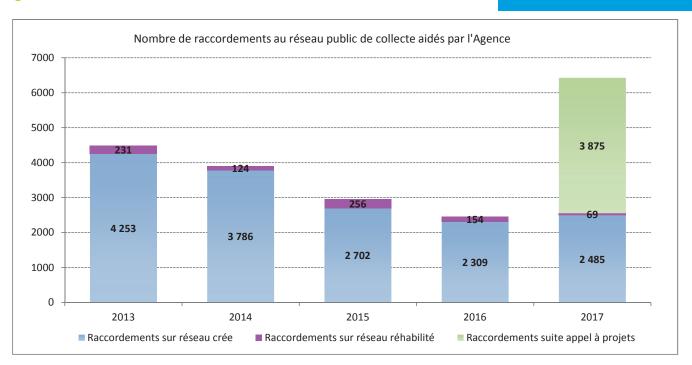
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières	
Travaux	13,146	7,869	
TOTAL	13,146	7,869	

L'ACTION EN BREF

121 conventions actives de partenariat avec les collectivités au 31/12/2017

6 429 logements et 22 500 habitants nouvellement raccordés

Les résultats



communes ORQUES du bassin

Afin de redynamiser la politique RRPC, l'agence a décidé de lancer un appel à projets concernant le raccordement des habitations situées dans les communes des Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE).

Les conditions d'éligibilité fixées dans le cadre de cet appel à projets ont permis au-delà des conditions classiques, de financer des travaux de raccordements sur des réseaux mis en service depuis plus de 2 ans.

Ouvert du 1er mars au 15 septembre 2017, il s'est traduit par l'engagement de 5,056 M€ de participations financières pour la réalisation de 3 875 raccordements soit l'équivalent de 13 560 habitants.

> Appel à projets RRPC dans les > Les réalisations dans le cadre du RRPC

COB 2013-2018								
Logements raccordés au titre du X ^{ème} Programme								
Nombre de logements raccordés en cumul pluriannuel								
Cible								
2013	2014	2015	2016	2017	2018			
5 000	9 000	13 000	17 000	21 000	25 000			
Réalisation								
2013	2014	2015	2016	2017	2018			
4 484 8 394 11 352 13 815 20 244								

LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

Les participations financières accordées en 2017 (hors réseaux d'eaux pluviales)

Тур	e d'interventions	Montant des travaux	Données en M€ Montant des participations financières
6	Travaux :	84,470	30,239
D'OPERATION	Réseaux extension de collecte	37,459	14,178
3	Réseaux amélioration	38,924	12,320
<u>P</u>	Réseaux OTEU	7,558	3,655
٥	Elimination eaux claires parasites	0,177	0,056
出	Mise en place autosurveillance	0,127	0,024
Ξ	Branchements sous domaine public	0,225	0,005
PAR TYPE	Etudes	1,794	1,013
Ъ	Autres	0,000	0,000
	TOTAL	86,263	31,252

L'ACTION EN BREF

Amélioration de 5 729 branchements existants

Création de 4 593 branchements

Elimination de 807 m³/jour d'eaux claires parasites

Les réalisations en 2017

COB 2013-2018

Capacité de collecte et de transport créées/réhabilitées

Capacité en EH en cumul pluriannuel

Cible

Cible					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
80 000	160 000	245 000	330 000	415 000	500 000
			-		•
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
91 624	179 784	273 560	363 060	444 456	



Installation d'un poste de refoulement sur la commune d'Estrée Blanche (62)

EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE EN 2017

Extension du réseau de collecte de la commune d'Estrée-Blanche (62)

Seulement 15% de la commune d'Estrée-Blanche est desservi par un réseau d'assainissement.

Or une nouvelle station d'épuration a été mise en service en 2015 dans la commune voisine de Quernes, et dispose de capacités de traitement disponibles.

Afin de raccorder 150 logements à cette nouvelle station d'épuration l'Agence a décidé d'accorder une participation financière de 0,495 M€ pour la pose d'un réseau séparatif de collecte avec une boîte de branchement par habitation et la création de 2 postes de refoulement.

A l'issue de cette opération, plus de la moitié des logements de la commune seront desservis par un réseau d'assainissement.

LES STATIONS D'EPURATION

> Les participations financières accordées en 2017

Турє	e d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
6	Travaux :	11,120	5,791
D'OPERATION	Amélioration de stations	8,861	4,755
3	Création de stations	1,051	0,393
P	Remplacement de stations	0,556	0,334
Ď	Traitement/stockage des boues	0,548	0,262
H	Mise en place autosurveillance	0,040	0,009
\succeq	Autres travaux	0,063	0,038
PAR TYPE	Etudes	0,355	0,161
4	Actions de communication	-	-
	TOTAL	11,474	5,952

L'ACTION EN BREF

18 ouvrages ont été aidés en 2017

Augmentation des capacités de stockage et de traitement des boues de 11,1 tonnes de matières sèches par jour

Les ouvrages aidés en 2017

En 2017, l'Agence a soutenu financièrement :

- 11 améliorations de stations dont 9 de type boues activées, 1 de type filtre planté de roseaux et 1 de type lagunage ;
- 5 créations de stations dont 3 de type filtre planté de roseaux et 2 de type boues activées ;
- 1 remplacement de station (lagune de Beaurevoir dans l'Aisne);
- 1 ouvrage dédié spécifiquement au traitement et au stockage des boues issues de l'épuration

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2017

Mise à niveau de la station d'épuration de Moreuil (80)

La station d'épuration de Moreuil a été déclarée en situation de non-conformité depuis 2015 en raison d'une capacité insuffisante de traitement en azote et phosphore, d'une obsolescence de sa filière de traitement et de stockage des boues, ainsi que de difficultés de gestion hydraulique lors de la vidange des Bassins de Stockage-Restitution.



Face à ce constat, l'Agence a accepté de soutenir le syndicat intercommunal d'assainissement Avre et Luce exploitant de la station en participant financièrement à hauteur de 0,968 M€ pour la réalisation de travaux d'amélioration parmi lesquels :

- l'aménagement hydraulique en entrée de station,
- De la mise en place d'agitateurs dans le chenal d'aération pour le traitement de l'azote,
- 🚺 la mise en place d'un dispositif de traitement physico chimique du phosphore par chlorure ferrique,
- la mise en place d'une nouvelle filière de traitement des boues avec déshydratation par centrifugation, chaulage puis stockage couvert.
- 🚺 l'amélioration du dispositif de régulation et de gestion de la vidange des 2 bassins de stockage restitution.

Les indicateurs Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)

2 indicateurs du contrat d'objectifs permettent de suivre l'état d'avancement du respect de la mise aux normes au titre de la Directive ERU, des stations d'épuration de plus de 2 000 Equivalents habitants

Le premier est un indicateur de résultats : il renseigne sur le nombre de stations d'épuration classées non conformes par les services de la police de l'eau à la fin de l'année N-1.

		COB 2013-201	18				
Nombre de stations de plus de 2000 EH restant à non conformité ERU nationale en vigueur au print l'Etat. (NB : Un an de décalage dans l'obtention de	emps 2013, et tenant					,	
Cibles		2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stations non-conformes prioritaires		2	1	0	0	0	0
Stations nouvellement non-conformes		6	4	3	2	1	1
Échéance ERU 2013		6	5	5	4	2	1
Échéance ERU 2017			Bassin Artois-	Picardie non co	oncerné		
Réalisations	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Stations non-conformes prioritaires	2	1	0	0	0		
Stations nouvellement non-conformes	5	6	3	3	4		
Échéance ERU 2013	1	6	6	2	2		
Échéance ERU 2017	Bassin Artois-Picardie non concerné						

Au 31/12/2016, il reste donc à mettre en conformité :

- 4 stations nouvellement non conformes (Armentières, Auchy, Courcelles les Lens, Roye)
- 2 stations à échéance ERU 2013 (Bourbourg, Le Crotoy)

Ces 6 stations déclarées non conformes par les services de la police de l'eau à fin 2016 ont toutes désormais bénéficiés d'une aide de l'Agence, et sont en attente d'être déclarées conformes.

Le second est un indicateur de moyens : il renseigne sur le nombre de stations d'épuration restant à aider par l'Agence au 31/12 de l'année pour leur mise en conformité.

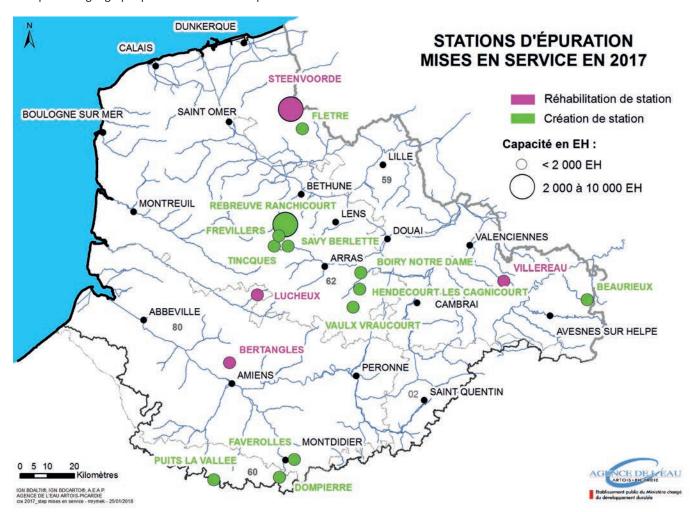
ramice pour lear mise en comormice.								
COB 2013-2018								
Nombre de STEP de plus de 2000 EH nouvellement non-conformes ou à échéance 2013 restant au 31/12/N à aider par l'agence à être en conformité, sur								
base de la liste de non conformité ERU nationale en vigueur au printemps 2013.								
			1	•	1			
Cibles	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Stations non-conformes prioritaires restant à aider par l'Agence	0	0	0	0	0	0		
Stations nouvellement non-conformes restant à aider par l'Agence	3	2	1	1	1	0		
Échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence	J 2013 restant à aider par l'Agence 5 4 2 1 0 0							
Échéance ERU 2017 restant à aider par l'Agence		Bas	sin Artois-Pica	rdie non conce	rné			
Réalisations	2013	2014	2015	2016	2017	2018		
Stations non conformes prioritaires restant à aider par l'Agence	0	0	0	0	0			
Stations nouvellement non conformes restant à aider par l'Agence	3	3	3	3	3			
Échéance ERU 2013 restant à aider par l'Agence 5 2 2 1 0								
Échéance ERU 2017 restant à aider par l'Agence Bassin Artois-Picardie non concerné								

Au 31/12/2017, restent donc 3 stations nouvellement non conformes. Il s'agit des stations de Courcelles les Lens, Auchy et Armentières. Des aides de l'Agence ont déjà été versées pour ces trois stations, mais les travaux de conformité qui concernent les réseaux seront à financer sur plusieurs années. Ces 3 stations resteront donc non-conformes jusqu'à la fin du Xème Programme.

> Les stations d'épuration mises en service en 2017

16 stations d'épurations ont été mises en services en 2017 dont :

- 12 stations résultant d'une création pour une capacité totale de 9 910 équivalents habitants
- 4 stations résultant d'une réhabilitation pour une capacité totale de 7 400 équivalents habitants La répartition géographique de ces stations est présentée sur la carte ci-dessous.



> Un exemple d'inauguration de station d'épuration en 2017

STATION D'EPURATION DE BEAURIEUX

Type de station : *Lagunage* **Capacité** : *150 équivalents*

habitants

Mise en service : 28 août 2017 Inauguration : 16 octobre 2017 Aide agence : 0,110 M€



LA PRIME DE PERFORMANCE EPURATOIRE

L'Agence verse annuellement une aide à la performance épuratoire aux maîtres d'ouvrage publics des stations d'épuration. Cette aide est calculée proportionnellement aux quantités de pollution d'origine domestique dont le rejet au milieu naturel a été évité, et peut être modulée pour tenir compte du respect des prescriptions réglementaires et techniques.

En 2017, l'Agence a versé 25 M€ de primes pour épuration :

- 5,897 M€ au titre de l'acompte sur la prime 2016
- 7,500 M€ au titre de l'acompte sur la prime 2017
- 11,603 M€ au titre du solde de La prime 2016 corrections faites des réductions pour solde.



Rejet d'eau épurée – Station de Marquette-

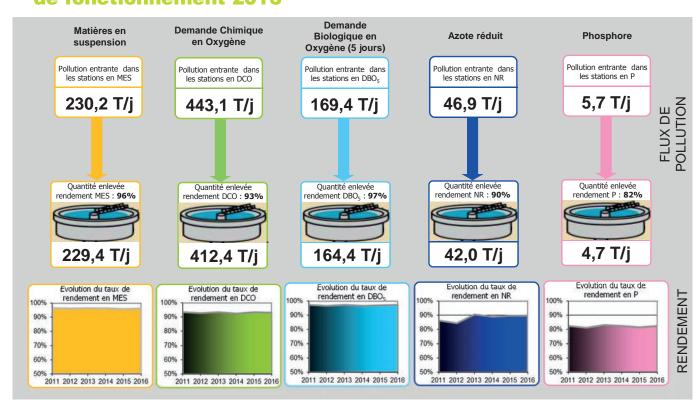
> Des flux de pollutions en diminution

Les flux de pollution entrant en station sont en diminution pour l'année de fonctionnement 2016 par rapport à l'année de fonctionnement 2015 sur l'ensemble des paramètres : MES (-3,8%), DCO (-5,4%), DBO5 (-4,7%), azote réduit (-3,5%) et phosphore (-3,4%).

Compte tenu de taux d'élimination globalement stables, il en résulte une diminution des flux de pollution rejetés au milieu naturel. Cette baisse est particulièrement marquée en ce qui concerne les matières en suspension ainsi que la demande biologique en oxygène à 5 jours (cf. tableau ci-contre).

Flux rejetés au milieu (En T/j)	2015	2016	Evolution 2015/2016
MES	9,90	8,70	-12%
OCO	31,50	30,70	-3%
OBO₅	5,80	5,00	-14%
NR	5,00	4,90	-2%
0	1,10	1,00	-9%

> Bilan des stations des collectivités territoriales au titre de l'année de fonctionnement 2016



L'AUTOSURVEILLANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

> Les stations d'épuration

Sur les 255 stations d'épuration supérieures ou égales à 2000 Eh que compte le bassin Artois-Picardie, seules 6 restent aujourd'hui à équiper.

En 2017, l'Agence a apporté 0,010 M€ de participations financières pour l'installation de dispositifs d'autosurveillance sur les stations d'épuration :

- 🔰 d'Eperlecques (62), pour la mesure en continu des débits sortant, le prélèvement d'échantillons et la supervision des installations
- O d'Audinghen (62) avec l'installation d'un débitmètre électromagnétique en entrée de station
- De Rosières-en-Santerre (80) avec l'installation d'un débitmètre hauteur-vitesse sur le déversoir de tête.

A ces dossiers d'autosurveillance, s'ajoutent les dispositifs que l'Agence finance désormais systématiquement lors de toute construction ou reconstruction de stations d'épuration.

	STEP > ou = à 2 000 EH à autosurveillance mise en œuvre (MAS signé ou en cours de finalisation)				
	Nombre de STEP	Nombre de EH			
Point 0 : en 2012	246	6 211 870			
en 2013	239	5 974 950			
en 2014	241	6 067 300			
en 2015	245	6 087 470			
en 2016	247	6 564 601			
en 2017	249	6 086 816			
en 2018					
Objectif: en 2018	totalité des STEP du bassin (255 à fin 2017)	6 114 066			

	SANDRE 3.0			
	Nombre	Capacité de STEP correspondant		
Point 0 : en 2012	0	0		
en 2013	1	10 000		
en 2014	13	2 348 700		
en 2015	37	3 343 400		
en 2016	75	3 787 940		
en 2017	82	4 651 040		
en 2018				
Objectif: en 2018	103	5 653 940		



Canal débitmétrique et Préleveur en entrée de station

> Les réseaux d'assainissement

La mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire des réseaux d'assainissement se termine :

Tous les systèmes d'assainissement supérieurs à 10 000 Eh sont équipés depuis 2012, et il reste à à fin 2017, à équiper 6 systèmes d'assainissement compris entre 2 000 et 10 000 Eh sur les 155 existants.

COB 2013-2018									
Autosurveillance des agglomérations d'assainissement									
Taux d'agglomérations > 2 000 EH et < 100 000 EH aidées à être équipées									
Cible (en cui	mul pluriann	uel)			•				
2013	2014	2015	2016	2017	2018				
47%	54%	67%	79%	89%	100%				
Réalisations									
2013	2014	2015	2016	2017	2018				
46,8% 49,0% 50,3% 87,9% 97,4%									



Métrologie : Sonde de hauteur à ultrasons

	Agglomérations d'assainissement ≥ à 2 000 EH et < à 10 000 EH									
	Total		l'équipement d	u une aide pour de leurs <u>stations</u> en l'équipement de leurs <u>réseaux</u> en autosurveillance		Ayant équipé leurs <u>stations</u> en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation		Ayant équipé leurs <u>réseaux</u> en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation		
	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante
Point 0 : en 2012	156	724 930					139	657 210	70	382 313
en 2013	158	760 010	2	9 000	4	20 500	141	685 610	74	402 813
en 2014	153	758 630	5	16 000	1	4 000	142	697 680	75	406 813
en 2015	155	755 280	1	7 000	3	13 700	145	697 630	78	420 513
en 2016	150	768 580	0	0	2	13 300	145	697 630	80	433 813
en 2017	155	791 683	2	11 000	2	15 333	149	764 433	151 (*)	772 183
en 2018										
Objectif: en 2018							155	791 683	155	791 683

(*) : en 2012 l'Agence n'avait pas connaissance des agglos non concernées par l'autosurveillance réseaux. Cette connaissance ayant évolué, les agglomérations non concernées ont été intégrées dans l'indicateur 2017

		Agglomérations d'assainissement > ou = à 10 000 EH								
	Total		l'équipement d	une aide pour e leurs <u>stations</u> en ırveillance	pour Ayant reçu une aide pour autosurveillance : manuel autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé d'a		autosurveil d'autosurv	yant équipé leurs <u>réseaux en</u> autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation		
	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante	Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante
Point 0 : en 2012	103	5 653 940					99	5 330 940	99	5 495 340
en 2013	102	5 461 340	1	35 000	9	874 000	98	5 289 340	98	5 302 740
en 2014	103	5 462 620	0	0	3	195 800	99	5 369 620	100	5 406 173
en 2015	102	5 430 173	0	0	0	0	100	5 389 840	100	5 406 173
en 2016	102	5 430 173	0	0	5	351 767	100	5 389 840	100	5 406 173
en 2017	100	5 322 383	0	0	1	15 700	100	5 322 383	100	5 322 383
en 2018										
Objectif: en 2018					100	5 322 383	100	5 322 383	100	5 322 383

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les participations financières accordées en 2017

Ту	pe (d'interventions	Montant des travaux	Données en M€ Montant des participations financières
		LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	51,593	22,778
9	S	Gestion des eaux de pluie urbaines	29,290	12,911
	0	Bassins de pollution	21,362	9,415
	PAR TYPE D'OPERATIONS	Etudes	0,752	0,325
	PEF	Animation	0,151	0,108
9	ō	Actions de communication	0,038	0,020
	Щ Ш	LP 124 - Travaux réseaux eaux pluviales :	1,397	0,874
		Amélioration des réseaux	0,247	0,140
	<u>بر</u>	Réseau de transfert (OTEU)	0,360	0,216
	/d	Etudes	-	-
		Elimination des eaux claires parasites	0,790	0,517
		TOTAL	52,990	23,652
* [Les i	montants négatifs résultent des annulations et/ou	réductions pour sola	le

L'ACTION EN BREF

980 952 m² de surfaces imperméabilisées déraccordées du réseau unitaire d'assainissement par les collectivités et les industriels raccordés

Création de 23 246 m³ de capacités supplémentaires de bassins de stockage restitution

Les interventions en 2017

L'Agence est intervenue en 2017 dans le cadre de la politique de gestion des eaux pluviales, en apportant une aide financière à la réalisation :

- de 9 études (diagnostiques, de zonages...)
- de travaux préventifs via le recours à des techniques permettant l'infiltration totale ou partielle des eaux de pluie (noues, enrobés poreux...), soit 49 dossiers permettant le déraccordement de 980 952 m² de surfaces imperméabilisées, dont 665 990 m² pour les collectivités et 314 962 m² pour les industriels.
- de travaux curatifs via la réalisation de 8 bassins de stockage/restitution d'une capacité totale de 23 246 m³.



Noue paysagère à Bray en Artois

	Surface en m² financée traitée en technique alternative ou en récupération d'eau de pluie (toitures) <u>aux</u>	Surface en m² financée traitée en technique alternative ou en récupération d'eau de pluie (toitures) <u>aux Industriels</u>	Nombre de bassins de stock Collec	Capacité en m³ financée de bassins de stockage-restitution aux Collectivités	
	Collectivités	raccordés	Réalisations	Prévisions	Testitution aux dollectivites
Point 0 : financé par l'agence au titre du 9ème programme	1 500 000		46		77 887
en 2013	1 000 045	0	7	10	6 035
en 2014	208 199	52 190	11	13	12 410
en 2015	210 472	65 800	4	13	9 700
en 2016	454 243	415 274	10	12	11 335
en 2017	665 990	314 962	8	12	23 246
en 2018				10	
TOTAL	2 538 949	848 226	40	70	62 726
Objectif: financé par l'agence au titre du Xème programme	1 800 000		70		100 000

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2017

Réduction de la surface active raccordée au réseau unitaire par la mise en place de techniques alternatives sur la commune de Roye (80)

Dans le cadre d'un programme dynamique de reconquête de la qualité de l'Avre Amont engagée depuis plusieurs années, la ville de Roye a sollicité l'Agence en vue de la réalisation de travaux qui permettront la diminution en fréquence et en volume des déversements directs de son réseau unitaire d'assainissement vers le cours d'eau.

Les rejets d'eaux de temps de pluie via les déversoirs d'orage étant un élément majeur dans la dégradation de la qualité du cours d'eau, l'Agence a répondu favorablement en accordant 0,358 M€ de subventions pour la réalisation de :

- 4 bassins en structure alvéolaire de stockage-infiltration d'une capacité de stockage totale de 450 m³,
- plusieurs noues d'une capacité de 375 m³,
- 18 puits d'infiltration.

Ces travaux permettront de déconnecter du réseau unitaire, 35 290 m² de surfaces imperméabilisées.

> La sensibilisation à la gestion intégrée des eaux pluviales

Afin de développer la prise en compte de la gestion des eaux pluviales lors de la réalisation de travaux d'aménagement urbains, l'Agence s'est engagée en 2017 dans différentes opérations de sensibilisation avec :

- Une demi-journée d'information le 30 mai 2017 à Lens portant sur les chaussées à structure réservoir;
- 🚺 Le 6ème forum national sur la gestion des eaux pluviales à Douai les 28 et 29 juin 2017 ;
- 🚺 Une journée de sensibilisation le 5 octobre 2017 à Douai, à destination des élus du SAGE Lys ;
- La commémoration des 20 ans de l'ADOPTA le 5 décembre 2017 à Douai.

Des petits films d'animation présentant les techniques de gestion des eaux pluviales à l'échelle des particuliers sont par ailleurs en cours d'élaboration par l'Agence et l'ADOPTA.



Bassin d'infiltration ZAC de la Haute-Borne à Villeneurve d'ascq

L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Les participations financières accordées en 2017

Données en M€

		Donnees en me
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
SATEGE	0,850	0,523
SATESE	0,743	0,267
SATEP	0,185	0,060
TOTAL	1,777	0,850

Activité 2017 des SATESE, SATEP, SATANC

L'assistance technique départementale peut être apportée aux communes rurales dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1,3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 5 000 habitants ou aux groupements de communes rurales de moins de 15 000 habitants pour lesquels plus de la moitié de la population fait partie des communes rurales éligibles (décret n°2007-1868 du 26/12/2007).

	SAT	ESE	SATEP	SATANC
	Nb de STEP concernées ayant conventionné		Nombre de captages suivis	Nombre de SPANC suivis
9 ^{ème} Prog.	149	362 440		
en 2013	156	363 720	33	0
en 2014	148	358 400	67	2
en 2015	147	356 258	54	8
en 2016	144	356 390	42	0
en 2017	118	299 208	60	0
en 2018				

Elle comporte :

Les **SATESE** qui sont en charge :

- de l'assistance au service d'assainissement collectif pour le diagnostic des ouvrages d'épuration des eaux usées et de traitement des boues, et d'assurer un suivi régulier de ces ouvrages ;
- 🔰 de la validation et de l'exploitation des résultats du diagnostic pour évaluer et assurer une meilleure performance des ouvrages ;
- de l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des établissements générant des pollutions d'origine non domestique aux réseaux.

Les **SATEP** qui sont en charge :

- 🚺 de l'assistance à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable et à leur suivi ;
- de l'accompagnement sur la connaissance et l'amélioration des performances des réseaux afin de répondre aux exigences du décret 2012-97 du 27/01/12.

Les **SATANC** qui sont en charge:

- de l'assistance pour la mise en œuvre des contrôles ;
- de l'assistance pour l'exploitation des résultats pour la définition et la programmation des travaux d'entretien et d'amélioration des ouvrages ;
- De l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service d'assainissement ;
- de l'assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

> Activité des Services d'Assistance TEchnique à la Gestion des Epandages (SATEGE) en 2016

Les SATEGE sont des pôles d'expertise et de conseil dans le domaine de l'agronomie et de l'environnement qui ont été créés, par décision ou agrément préfectoral, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, afin de suivre la filière des épandages en agriculture des effluents urbains, industriels et agricoles.

Les SATEGE du Bassin, que l'Agence a aidé financièrement à hauteur de 0,529 M€ en 2016 et 0,545 M€ en 2017, comptaient 13 agents (pour un total de 10,4 ETP) à la fin de l'année 2016. Ces agents suivent :

- 🕦 1 500 unités de production (stations d'épuration, industries, élevage, plate-forme de compostage...) ;
- De plus de 282 000 ha (soit environ 15% des surfaces agricoles utiles du Bassin) susceptibles de recevoir des épandages d'effluents;
- plus de 6 000 agriculteurs-utilisateurs.

Dans le cadre usuel de leurs activités, les SATEGE ont en 2016 :

- mené un travail de fond relatif à la saisie des informations et à l'assistance technique aux acteurs de la filière (cette mission représente à elle seule un peu moins de la moitié du temps d'activité annuel des SATEGE);
- 🔰 rédigé un bilan annuel départemental pour chacun des départements de la Somme, du Nord et du Pas de Calais.

Au sein de ces 3 départements, les SATEGE ont également :

- émis 47 avis techniques relatifs aux plans d'épandage (y compris les dossiers d'importation);
- réalisé 425 analyses d'effluents organiques.

L'activité interne des SATEGE a été particulièrement marquée, ces quatre dernières années, par la centralisation de données relatives aux épandages d'effluents organiques dans l'outil informatique SYCLOE (Système de Connaissance et de LOcalisation des Epandages), financé par l'Agence.

A la fin de l'année 2017 :

- 🕥 la quasi-totalité des plans d'épandage des stations d'épuration et des industries étaient intégrés dans SYCLOE ;
- 🔰 ¾ des épandages annuels d'effluents urbains et industriels réellement réalisés étaient intégrés dans SYCLOE ;
- 500 plans d'épandage des effluents d'élevage étaient intégrés soit 100 000 ha ;
- 🚺 les 8 400 analyses d'effluents organiques réalisés par les SATEGE depuis 4 ans étaient également centralisées dans l'outil.

En 2016-2017, les SATEGE se sont impliqués dans la mise en œuvre des zones vulnérables ont réalisé un travail de fond pour remettre à jour les guides méthodologiques relatifs au plan d'épandage et au suivi des épandages.

	Nb d'unités urbaines et industrielles soumises à plan d'épandage et à un suivi annuel	SANDRE nour	% de <u>plans</u> d'épandage d'unités urbaines et industrielles intégrés dans SYCLOE par les SATEGE	Nb d'ha compris dans les <u>plans</u> <u>d'épandage</u> intégrés dans SYCLOE	% d'unités urbaines et industrielles ayant transmis un message SANDRE pour intégration du suivi annuel dans SYCLOE	% de <u>suivis</u> <u>annuels</u> d'unités urbaines et industrielles intégrés dans SYCLOE par les SATEGE	dans les <u>suivis</u> annuels intégrés	d'exploitations	% de plans d'épandage agricoles intégrés dans SYCLOE	Nb d'ha compris dans les plans d'épandage agricoles intégrés dans SYCLOE
Point 0:31/12/11	311	0	0	0	0	0	NC	NC	0	0
Au 31/12/13	319	39,18%	24,76%	18 627	0%	0%	0	4 000	3,30%	27 443
Au 31/12/14	363	69,70%	51,79%	66 749	0%	0%	0	4 750	5,71%	47 953
Au 31/12/15	313	90,00%	84,00%	109 677	74%	13% ⁽¹⁾	1 678	4 620	7,50%	64 548
					0.007	030/	13.445	649 ⁽²⁾	37 400/	07.634
Au 31/12/16	303	97,70%	92,70%	189 635	94%	92%	12 445	649	27,40%	87 631
Au 31/12/16 Au 31/12/17	303 324	97,70% 98,00%	92,70% 96,00%	189 635 192 632	94% 82%	73%	16 352	4 330	17,60%	89 396
	+	,	· ·							

⁽¹⁾ les messages SANDRE Bilan ayant été transmis en fin d'année, ils seront intégrés par les SATEGE dans SYCLOE en 2016

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

> Les participations financières accordées en 2017

Données en M€

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières	
Travaux	6,614	2,840	
dont ANC Maîtrise d'ouvrage privée	6,452	2,771	
dont ANC Maîtrise d'ouvrage publique	0,161	0,070	
Etudes	0,105	0,056	
Action de communication	0,001	0,001	
Animation	0,035	0,017	
TOTAL	6,755	2,915	

L'ACTION EN BREF

Aide à la conformité de 666 installations

92 conventions de partenariat avec les collectivités sont actives au 31/12/2017

Les réalisations dans le cadre de l'ANC

L'Agence apporte des participations financières pour la réhabilitation d'installations d'assainissement autonome, qui présentent un risque sanitaire ou environnemental. En 2017, 666 installations ont été aidées pour la réalisation de travaux de mise en conformité.

COB 2013-2018									
Assainissen	Assainissement Non Collectif (ANC)								
Nombre d'installations d'assainissement non collectif aidées par l'Agence de l'eau dans l'année à être réhabilitées									
Cible	Cible								
2013	2014	2015	2016	2017	2018				
550	630	740	910	1 080	1 090				
Réalisation									
2013	2014	2015	2016	2017	2018				
662	738	741	853	666					





LA GESTION DE LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL

Depuis 2005, à la demande de l'Etat, les Agences de l'eau ont pris le relais du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau et apportent des financements complémentaires aux communes rurales dans les domaines de l'assainissement et de l'eau potable

Les aides versées dans le cadre du dispositif de solidarité urbain-rural

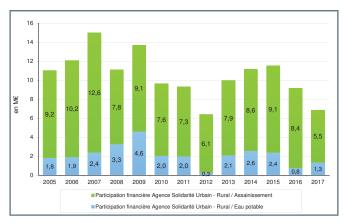
En 2017, 6,827 M€ d'aides spécifiques à destination des communes rurales ont été versées par l'Agence. Ces aides, qui ont concerné 190 dossiers, ont été réparties comme suit :

- 0,609 M€ pour les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées,
- ◆ 4,885 M€ pour les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées et les installations d'assainissement non collectif.
- 1,332 M€ pour les travaux liés au traitement ou à l'adduction de l'eau potable.



6,83 M€ consacrés à la solidarité urbain-rural

190 dossiers concernés

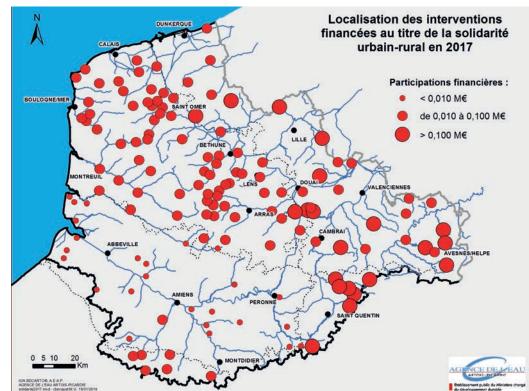


Depuis la reprise de ce dispositif, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a engagé 136,726 M€ de subventions spécifiques à destination des communes rurales. La diminution des subventions attribuées en 2017 au titre de la solidarité urbain-rural s'explique par les nouvelles modalités d'aides adoptées en juin 2016 concernant l'ANC, qui ne prévoient plus de dispositions spécifiques à destination des communes rurales.

> La localisation des interventions financées au titre de la solidarité

urbain-rural





LE PETIT CYCLE DE L'EAU -LES ECONOMIES D'EAU

LES ECONOMIES D'EAU

> Les participations financières accordées en 2017

		Données en M€
Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
Travaux:	23,742	14,136
Economies d'eau en industrie - LP 132	0,925	0,562
Remplacement canalisations rendement insuffisant - LP 210	19,631	12,062
Récupération d'eaux de pluie - LP 210	1,086	0,063
Recherche de fuites et acquisition du matériel nécessaire - LP 252	2,101	1,449
Etudes:	1,781	1,251
Etudes - LP 210*	-0,043	-0,024
Etudes - LP 252	1,824	1,275
TOTAL	25,523	15,387

L'ACTION EN BREF

440 m³ de cuves de récupération d'eau pluviale financés

141 km de canalisations d'eau potable remplacées

> Appel à projets économies d'eau

Après le succès rencontré par l'appel à projets économies d'eau en 2016, l'Agence a décidé de lancer un nouvel appel à projets sur ce thème.

Ce second appel à projets économies d'eau, ouvert sur la période du 15 novembre 2016 au 30 avril 2017 s'est traduit par le dépôt de 89 dossiers, pour un montant total de 16,12 M€ de participations financières dont 12,054 M€ ont été engagés en 2017.

Il permettra une fois les travaux réalisés, de remplacer 141 km de canalisations d'eau potable (soit 0,38% du linéaire du bassin) dont le rendement est aujourd'hui insuffisant, ce qui se concrétisera par l'économie de 546 000 m³, soit 0,17 % des volumes annuels prélevés sur le bassin.

Les volumes économisés en 2017

		Année 2017	
A ma 41; a mastic manuface		Nombre d'études patrimoniales et diagnostics de réseau	22
Améliorations des performances de réseaux	LP25	Nombre de poses de compteur	133
performances de reseaux		Nombre d'études de recherche de fuites	18
	Callanti (14/a /1 D24)	Nombre d'opérations	8
Opérations d'économies	Collectivités (LP21)	Capacité en m ³ des bassins de réemploi d'eau	440
d'eau	(1542)	Nombre d'opérations	8
	Industrie (LP13)	Volume d'eau potable économisé (m³/jour)	425

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

^{**} Le matériel nécessaire comprend les compteurs sectoriels et les prélocalisateurs acoustiques

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION INDUSTRIELLE

Les participations financières accordées en 2017 par type d'interventions

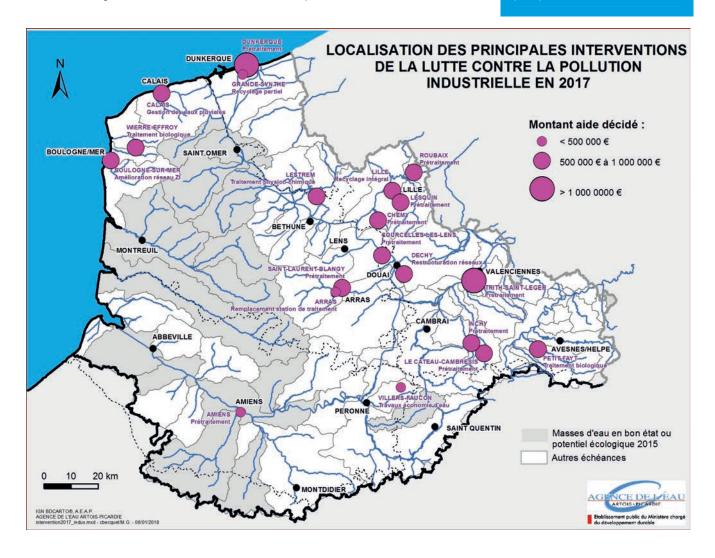
Туре	e d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
	Travaux :	23,874	11,280
	Traitement biologique	- 1,939 -	1,568
	Traitement physico-chimique	0,720	0,468
S	Prétraitement	14,626	8,207
⊴	Lutte pollution accidentelle*	- 0,093 -	0,001
ΑT	Recyclage intégral	0,399	0,280
R	Recyclage partiel	0,960 0,360	0,672
D'OPERATIONS	Opération collective		0,150
۵	Restructuration des réseaux	0,674	0,383
Ж	Mise en place autosurveillance	0,119	0,060
₹	Technologie propre	0,098	0,012
~	Travaux économies d'eau	0,925	0,562
PAR TYPE	Autres travaux	7,025	2,054
-	Etudes	1,031	0,514
	Assistance technique aux industriels	0,418	0,146
	Animation	0,008 -	0,028
	TOTAL	25,331	11,912

^{*}Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

L'ACTION EN BREF

Les 81 dossiers d'investissement aidés par l'Agence en 2017 permettront d'éviter le rejet de :

- 6,35 kg/jour de composés organohalogénés
- 49 kg/jour de métaux toxiques
- 1 988 kg/jour de matières oxydables
- 561 kg/jour de matières en suspension
- 145 kg/jour de matières phosphorées



Les interventions de l'Agence en 2017

Dans le cadre de la lutte contre la pollution des activités économiques, l'Agence a financé 123 dossiers dont 81 dossiers d'investissements. Les investissements se sont essentiellement portés en 2017 sur la mise en place de dispositifs de prétraitement qui représentent 29 dossiers et les deux tiers des participations financières accordées.

EXEMPLE DE DOSSIER AIDE EN 2017

Optimisation des techniques d'extraction et de déshydratation des boues

Une entreprise du bassin de l'Escaut, dont l'activité consiste en la production de pigments anticorrosion, a sollicité l'Agence afin d'améliorer le traitement de ses eaux de process. Le conditionnement actuel des effluents empêche en effet une bonne extraction des boues qui doit se faire manuellement, ce qui génère le retour de matières en suspension avec des répercussions sur la qualité des eaux épurées, rejetées dans le canal de l'Escaut.

Les travaux d'amélioration porteront sur les éléments suivants :

- modification des conduites et tuyauterie
- installation d'une table d'égouttage avec décanteur lamellaire dans un nouveau local
- création d'une cuve de conditionnement des boues épaissies
- équipement d'une unité de neutralisation des effluents avant rejet au milieu naturel

Ces investissements, aidés par l'Agence à hauteur de 0,111 M€ vont permettre de réduire les pointes de pollutions de 43 kg/j pour la demande chimique en oxygène et de 55 kg/j pour la demande biologique en oxygène. Ils permettront également l'élimination de 51 kg/jour supplémentaires de matières oxydables.

Ce projet est important pour le respect du milieu naturel, en raison de la sensibilité du canal de l'Escaut.

> L'impact environnemental des dossiers aidés en 2017

COB 2013-2018

Demande chimique en oxygène

Rapport entre la quantité annuelle (KG/an) de DCO (Demande Chimique en Oxygène) rejetée dans le milieu par les industriels l'année N-1 sur la quantité rejetée l'année N-2. Une diminution de la pollution se traduira par un rapport inférieur à 1.

Cible

2013	2014	2015	2016	2017	2018
<1	<1	<1	<1	<1	<1
				-	
Réalisation					
2013	2014	2015	2016	2017	2018
1,01	0,87	0,39	0,73	1,13	



> Les opérations collectives

Les opérations collectives visent à lutter contre les pollutions dispersées générées par les petites entreprises et l'artisanat.

En 2017, la politique « opérations collectives » par branche d'activité menée par l'Agence s'est traduite principalement par le versement d'aides auprès :

- D de pressings (6 dossiers 0,047 M€)
- D de peintres en bâtiment (4 dossiers 0,009 M€)
- Description de PME situées sur un territoire déterminé (3 dossiers 0,094 M€). A noter que parmi ces trois opérations collectives à destination des PME, 2 opérations sont pluriannuelles, dont une inclue le financement d'un poste d'animateur.

	Investis	sement	Animation			
	Nombre d'établissements Montant de l'aide financière accordée (M€)		Nombre d'opérations collectives engagées	Montant de l'aide financière accordée (M€)		
en 2013	9	0,049	5	0,127		
en 2014	33	0,224	1	0,004		
en 2015	16	0,125	3	0,099		
en 2016	18	0,133	3	0,201		
en 2017	13	0,150	0	0,000		
en 2018						
TOTAL	89	0,681	12	0,431		
Objectif	100		8			

> Les sites et sols pollués

Dans le cadre de la gestion / réhabilitation des sites et sols pollués, l'Agence a accordé 0,012 M€ d'aides pour le financement d'une étude visant à élaborer un plan de gestion de la pollution des eaux souterraines sur un ancien site de retraitement des véhicules hors d'usage situé sur la commune d'Estaires (62).

	Aides de l'agen	Aides de l'agence aux Etudes Aides de l'agen		
	Nombre de sites & sols pollués hors sites	Montant de l'aide (AP décidées)	Nombre de sites & sols pollués hors sites	Montant de l'aide (AP décidées)
TOTAL 9e Programme	124	0,490	6	2,150
en 2013	3	0,057	1	0,025
en 2014	1	0,113	0	0,000
en 2015	1	0,015	1	0,026
en 2016	3	0,025	0	0,000
en 2017	1	0,012	0	0,000
en 2018				
TOTAL	9	0,222	2	0,051
Objectif : sites aidés au cours du Xème programme	15		5	

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES

> Les participations financières accordées en 2017

Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières			
Travaux:	13,289	5,064			
PCEA - Partie mise aux normes (Ex : PMBE)	0,325	0,040			
PCEA - Autres dossiers (Ex PVE)	7,247	2,464			
PEA	0,036	0,034			
MAEC	0,750	0,750			
Phytosanitaires non agricoles	0,737	0,246			
Actions agricoles dans les ORQUES	0,132	0,109			
Expérimentations	2,894	1,193			
Autres interventions	1,168	0,227			
Etudes:	2,881	1,375			
Pollutions diffuses	2,276	0,952			
Soutien agriculture bio et agroforesterie	0,000	0,000			
Maintien agriculture en zones humides	0,605	0,423			
Animation :	6,634	5,199			
Pollutions diffuses	0,335	0,165			
Soutien agriculture bio et agroforesterie	6,299	5,034			
Maintien agriculture en zones humides	0,000	0,000			
TOTAL	22,804	11,638			

L'ACTION EN BREF

4,040 M€ de subventions engagées dans le cadre des Mesures de conversion à l'agriculture biologique.

1,085 M€ d'aides engagées dans le cadre de l'appel à projets Ecophyto 2.

Les aides dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) est un dispositif entré en vigueur au 01/01/2015 qui se substitue au Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) et au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE).

Le nombre d'exploitations aidées dans le cadre du PVE puis du PCAE (hors partie mise aux normes – Ex PMBE) est repris dans le tableau ci-dessous.

	PVE (jusqu'à fin 2014) puis PCAE hors partie mises aux normes (à partir de 2015) : nombre d'exploitations	hors partie mise partir de nombre d'e aidées avec un	PVE (jusqu'à fin 2014) puis PCAE hors partie mise aux normes (à partir de 2015) : nombre d'exploitations aidées avec une participation		
	aidées par l'ensemble des	financière de l'Agence			
	financeurs	réalisations	prévisions		
En 2013	315	109	65		
En 2014	120	61	65		
En 2015	206	97	65		
En 2016	766	340	65		
En 2017	470	138	65		
En 2018			75		
TOTAL	1877	745 400			
Objectif		400			



> Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

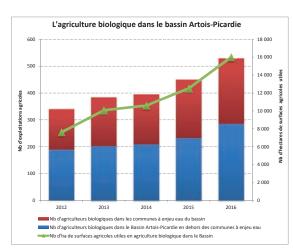
	Nombre d'hectares de SAU aidés via les MAE/MAEC et le PEA par l'ensemble des financeurs
En 2013	19 524
En 2014	5 229
En 2015	*
En 2016	*
En 2017	*
En 2018	
TOTAL	24 753
Objectif	

MAEC ou pro	MAEC ou programmes spécifiques							
Surfaces agric	coles utiles fais	ant l'objet de	mesures agro-	-environnemer	ntales ou d'un			
programme s	programme spécifique, ayant bénéficié d'une aide de l'Agence, dont surfaces							
consacrées à l'agriculture biologique en hectares chaque année.								
Cible SAU (e	Cible SAU (en hectares)							
2013	2014	2015	2016	2017	2018			
5 000	1 000	4 000	7 000	8 000	10 000			
Réalisation								
2013	2014	2015	2016	2017	2018			
4 700	3 135	*	*	*				
dont agri-bio)							
40	103	*	*	*				

COB 2013-2018

> Appel à projets agriculture biologique

	Nb d'exploitations agricoles biologiques dans	Nn d'exploitations agricules biologiques dans	Nombre d'hectares de SAU en agriculture
	le Bassin Artois-	les communes à	biologique dans
	Picardie	enjeu eau	le Bassin
Point 0 : en 2012	340	150	7 600
En 2013	383	181	10 076
En 2014	395	186	10 602
En 2015	450	218	12 519
En 2016	530	244	15 999
En 2017	Disp	onible en janvier 2	2019
En 2018		·	
Objectif 2018	600	300	18 000



L'Agence de l'eau Artois-Picardie lance chaque année depuis 2014, un appel à projets destiné à soutenir des initiatives de développement de l'agriculture biologique dans les zones à enjeu eau potable.

Les aides attribuées sont complémentaires aux dispositifs existants et doivent permettre de donner plus d'impact et d'amplitude à des projets d'envergure régionale et/ou présentant un caractère pilote très innovant pour le développement de l'agriculture biologique.

En 2017, l'Agence a soutenu 13 dossiers (études et travaux) dans le cadre de cet appel à projets, en engageant un total de 1,603 M€ de subventions.

^{*}Les engagements PEA sont terminés depuis fin 2014 et les données relatives aux MAEC 2015 et 2016 et 2017 ne sont pas disponibles au moment de la conception de ce document.

EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE PAR L'AGENCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Mise en place d'une station post récolte pour les légumes biologiques

En 2017, l'agence a soutenu le projet d'un collectif de producteurs de légumes de plein champs de mise en place d'une station post récolte pour les légumes biologiques.

Pour les membres du collectif, les enjeux de la mise en place de cet outil étaient de permettre d'aller plus loin dans l'élaboration d'un produit fini et rechercher ainsi une meilleure valeur ajoutée. Cet investissement devait également conforter la dynamique de la filière en apportant une qualité de service supplémentaire aux producteurs.

Au regard de l'enjeu de la préservation de la ressource en eau, cet investissement permettra la conversion à hauteur de 2 000 ha de surfaces biologiques.

Le montant de la participation financière de l'agence s'est élevé à hauteur de 217 000 € pour un investissement de 1 370 000 €.

> Ecophyto II

17 dossiers ont été déposés par 14 maîtres d'ouvrage dans le cadre de l'appel à projets 2017 « réduisons l'utilisation des phytosanitaires dans le bassin Artois-Picardie » ou ECOPHYTO II, ouvert du 03/04/2017 au 28/07/2017. Parmi ces dossiers, 11 ont été retenus pour un total de 1,085 M€ de subventions.

L'objectif de cet l'appel à projets de l'Agence était de faire émerger de nouveaux partenaires et de donner plus d'impact à des projets collectifs pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les maîtres d'ouvrage concernés rassemblent aussi bien des groupes d'agriculteurs que des acteurs économiques, des collectivités ou des organismes de développement agricoles.





L'évolution des ventes globales de produits phytosanitaires

					en Kg
	2013	2014	2015	2016	2017
Quantité de substances toxiques, très toxiques, cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (substances avec un taux de RPD <u>max</u> : T, T+ et CMR)	419 369	522 096	643 273	1 500 987	2 205 185
Quantité de substances dangereuses pour l'environnement, sauf celles d'entre elles relevant de la famille chimique minérale (substances avec un taux de RPD <u>médian :</u> actuellement N org)	2 991 639	3 644 626	5 435 207	2 191 209	2 429 741
Quantité de substances dangereuses pour l'environnement relevant de la famille chimique minérale (substances avec un taux de RPD <u>min</u> : actuellement N min)	18 654	19 393	23 030	18 404	12 540
TOTAL	3 429 662	4 186 115	6 101 510	3 710 600	4 647 466

> La lutte contre l'utilisation des pesticides à usage non agricoles

La loi 2014-110 du 06/02/2017 dite « loi Labbé » interdit aux communes depuis le 01/01/2017 d'utiliser des produits phytosanitaires, mais prévoie des exceptions concernant l'entretien des cimetières, des terrains de sports ainsi que de certaines voiries difficiles d'accès.

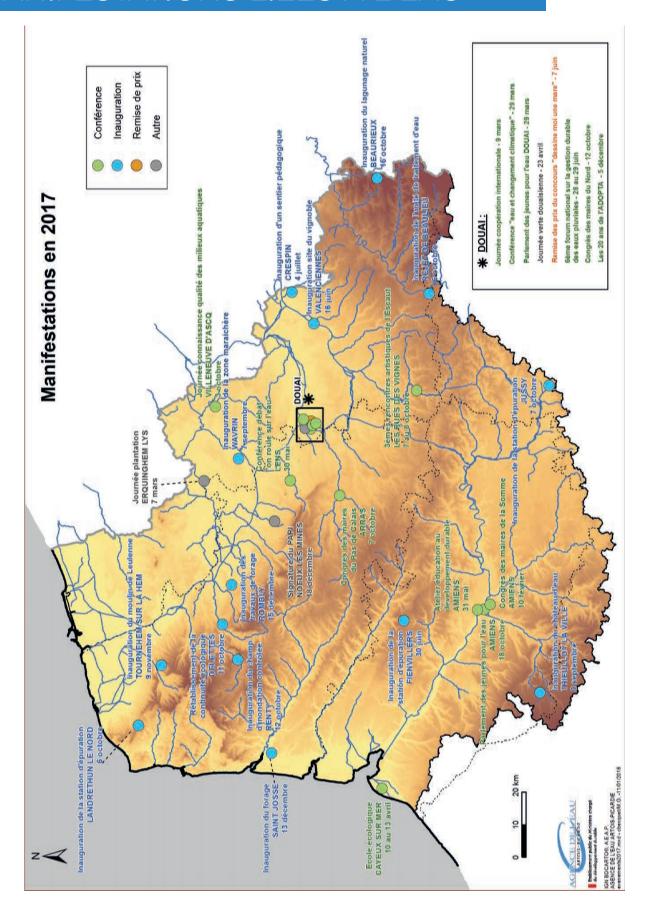
Compte tenu de l'enjeu important pour la ressource en eau, l'Agence accompagne les communes qui souhaiteraient s'engager vers des objectifs encore plus ambitieux en abandonnant totalement l'utilisation de produits phytosanitaires.

En 2017, 0,246 M€ de subventions ont ainsi été accordées par l'Agence pour aider 32 communes à acquérir des désherbeurs thermiques, mécaniques ou encore à réaliser des études diagnostiques.



Matériel de désherbage thermique

LA PARTICIPATION DE L'AGENCE AUX MANIFESTATIONS LIEES A L'EAU



L'ACTION INTERNATIONALE

> Les participations financières accordées en 2017

Données en M€

Type d'interventions	Montant total des travaux	Montant des participations financières Agence
X330 - Coopération décentralisée	3,111	1,234
X331 - Coopération institutionnelle	3,407	0,287
TOTAL	6,518	1,521

LA COOPÉRATION INSTITUTIONNELLE

Les Agences de l'eau diffusent le modèle de gestion intégrée et solidaire par Bassin auprès des nombreux pays qui souhaitent s'en inspirer et l'adapter, en nouant des partenariats avec des organismes de bassin étrangers, et en participant à de grandes manifestations internationales ou européennes sur le thème de la gestion de l'eau.

L'ACTION EN BREF

11 jumelages de coopération internationale dont 5 actifs au 31/12/2017

Les jumelages noués entre l'Agence et des organismes de Bassin étrangers

A fin 2017, l'Agence de l'eau Artois-Picardie compte 11 jumelages en cours dont 5 sont actifs avec les pays suivants : le Maroc, la Pologne, la Bulgarie (bassin est égéen), la Moldavie, et le Pérou.

	Nombre de jumelages en cours	Nombre de jumelages nouveaux décidés	Nombre de visites ou missions effectuées dans le cadre d'un jumelage
	8 au 31/12/2012		
En 2013	8	2	5
En 2014	10	0	4
En 2015	10	0	5
En 2016	11	1	5
En 2017	11	0	4
En 2018			
Total			23
Objectif	11 à fin 2018	1 nouveau jumelage par an pour 2013, 2014 et 2015	5 visites par an soit 30 visites sur la période du Xe PI

4 visites se sont tenues en 2017 dans le cadre des jumelages :

- Jumelage du Parlement des Jeunes du Bassin Artois Picardie avec la Bulgarie : Ecole écologique en France aux vacances de Pâques, Ecole écologique en Bulgarie aux vacances d'été,
- Mission au Pérou : Présentation du système des redevances,
- Mission en Moldavie: Renouvellement de l'accord de coopération,
- Mission en Bulgarie : Conférence sur la gouvernance des Agences de l'eau et leurs modes de financement.



Renouvellement de l'accord de coopération en Moldavie le 22 mars 2017

L'ACTION INTERNATIONALE

LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La politique d'action internationale menée par l'Agence de l'eau est légitimée en ce qui concerne la coopération décentralisée par la loi OUDIN-SANTINI du 9 février 2005, qui permet aux Agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% des recettes issues des redevances, pour des aides d'urgence ou des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ceci représente entre 0,50€ et 0,75€ par an et par ménage sur la facture d'eau.

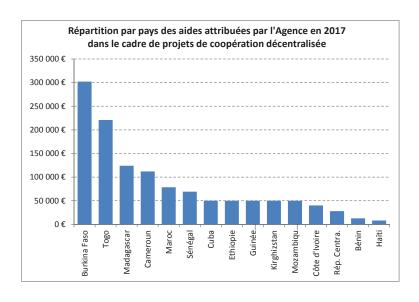
L'ACTION EN BREF

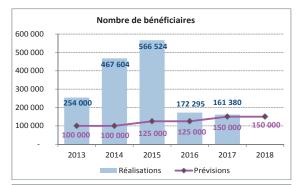
32 dossiers de coopération décentralisée aidée en 2017 qui permettront à 161 000 personnes de bénéficier d'un accès à l'assainissement et à 192 000 personnes de bénéficier d'un accès à l'eau

Les opérations financées par l'agence en 2017

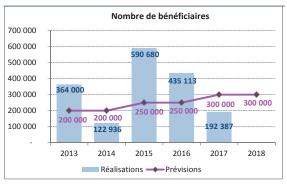
En 2017, l'Agence a accordé 1,234 M€ d'aides financières pour la réalisation au sein de 15 pays différents situés sur 3 continents de projets parmi lesquels :

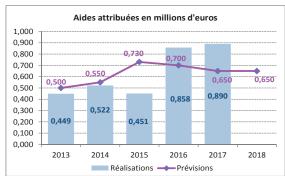
- La création ou la rénovation de puits ou de forages permettant de garantir un accès à une eau saine même en période de sécheresse ; amélioration des conditions d'accès à l'eau potable
- La réhabilitation de réservoirs d'eau de pluie
- L'installation de latrines, WC ou extension du réseau d'assainissement
- La sensibilisation des populations locales aux règles d'hygiène et au respect de l'environnement
- La formation de responsables pour la gestion de l'eau et l'entretien des infrastructures
- La sensibilisation des responsables locaux et institutionnels autour du principe de la méthanisation
- Le développement de système de traitement des eaux, simples et peu onéreux adaptés aux paramètres du pays (station d'épuration par phyto-épuration, biodigesteur)











L'ACTION INTERNATIONALE

EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE EN 2017

Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans une école de Saint-Louis (Sénégal)

Cette action a eu pour objectifs de moderniser et de développer l'adduction d'eau potable ainsi que l'accès à l'assainissement dans le cadre de la construction de deux classes supplémentaires sur un complexe scolaire de 500 élèves à Saint Louis au Sénégal.

Les travaux auxquels l'Agence a participé financièrement à hauteur de 29 000€ ont été réalisés en novembre 2017 par 15 jeunes Sénégalais et 15 jeunes du Douaisis bénéficiant d'un programme de réinsertion socio-professionnelle. Ils ont consisté en la création d'un bloc sanitaire avec son raccordement aux réseaux d'assainissement et d'eau potable.



EXEMPLE D'UN DOSSIER AIDE EN 2017

Mission d'évaluation du comité de bassin Artois Picardie à Madagascar du 08 au 16 juillet 2017

L'agence de l'Eau Artois Picardie mène depuis 2009 une coopération avec l'ONG Programme de Solidarité Eau (P-S Eau), pour le renforcement d'un réseau des acteurs de l'eau et de l'assainissement à Madagascar.

Ce réseau a pour finalité d'appuyer les porteurs de projets en eau et assainissement mais également de faciliter le partage d'expériences entre acteurs et de fournir un centre de documentation sur le sujet.

Les élus du bassin Artois Picardie se sont rendus sur l'île en juillet 2017 pour évaluer cette coopération. La délégation a profité de ce déplacement pour visiter aussi un projet financé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse et réalisé avec le soutien technique de l'ONG INTER AIDE en particulier.

Un temps d'échanges avec les élus sur la commune d'Ampanotokana a permis un partage d'expériences très fructueux sur les responsabilités qui incombent aux collectivités dans les deux pays.



Captage réalisé dans le cadre de la coopération



Les représentants de la commune d'Ampanotokana, de l'Agence de l'eau et de l'ONG P-S Eau

LE PRIX DE L'EAU

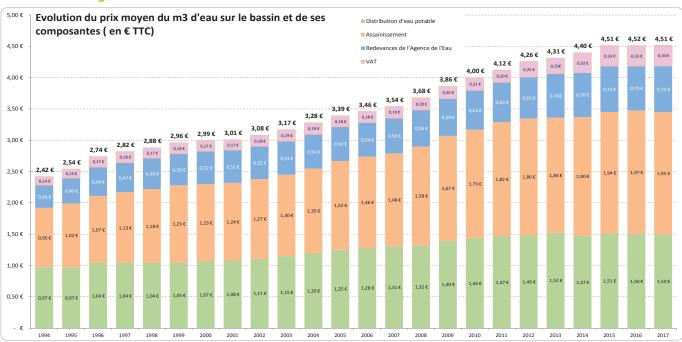
L'Agence rend compte annuellement depuis 1994, de l'évolution du prix moyen de l'eau sur le bassin.

> Taux de réponse et représentativité

L'Agence demande chaque année à l'ensemble des communes du bassin de lui communiquer la tarification applicable aux services de l'eau sur leur territoire.

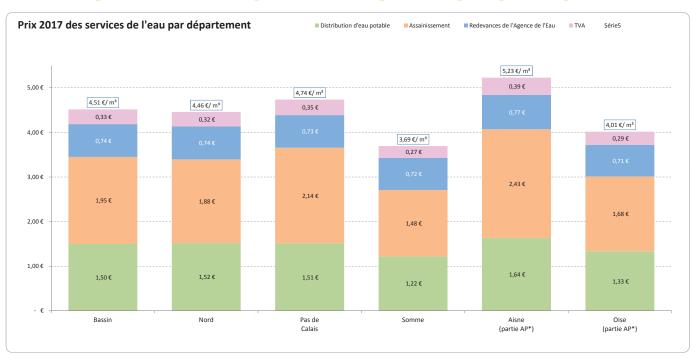
En 2017, 2 219 communes ont envoyé des données permettant à l'enquête « observatoire du prix de l'eau » de couvrir 98% de la population du bassin, un chiffre en hausse de 1 point par rapport à 2016.

> Prix moyen des services de l'eau sur le bassin en 2017



En 2017, le prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement par m³ pour le bassin est de 4,51 € TTC, soit une quasi-stabilité par rapport à 2016.

> Décomposition et comparaison du prix moyen par département



> Évolution de la facture du prix des services de l'eau et de l'assainissement des ménages

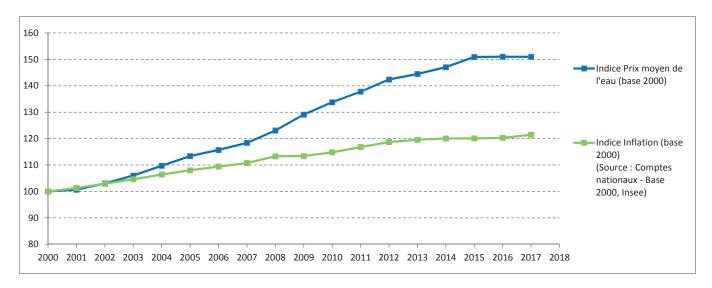
Pour 2017, la facture standard annuelle des services de l'eau et de l'assainissement d'un ménage du Bassin Artois-Picardie s'établit à 541,72 € pour 120 m³ consommés*. Cela représente 1,76 % du budget moyen d'un ménage.

Toutefois, le prix de l'eau est ressenti différemment en fonction du nombre de personnes d'un ménage. C'est pourquoi, afin de mieux mesurer ce que la facture d'eau et d'assainissement représente dans le budget de chacun, une étude de la facture d'eau a été effectuée selon la composition du ménage.

Ainsi, une personne vivant seule devrait recevoir une facture moyenne de 176,43 € TTC en 2017 pour 30 m³ consommés. Cela représente un coût ressenti de 5,88 € TTC par m³ soit 1,37 € de plus que le prix moyen des services de l'eau.

De la même manière, elle a montré qu'une famille nombreuse (2 adultes + 4 enfants), dont la consommation estimée est de 175 m³ devrait recevoir une facture moyenne de 764,96 € TTC pour l'année 2017, soit 4,37 € TTC par m³. Le prix ressenti est ici inférieur au prix moyen des services de l'eau de 0,14 € par m³.

A titre d'information, est présentée ci-dessous l'évolution, sur la période 2000-2017, du prix des services de l'eau en comparaison avec l'inflation générale des prix.



Retrouvez toutes les données sur le prix des services de l'eau pour chaque commune du bassin sur le site de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, rubrique « Prix des services de l'Eau » http://www.eau-artois-picardie.fr/aides-et-redevances-prix-de-leau/le-prix-de-leau-par-commune



^{*}La consommation standard est fixée par l'INSEE à 120 m³ par an et par foyer. Il s'agit là d'une consommation de référence nationale pour un "abonné domestique" (représentant un ménage de 3 à 4 personnes). C'est ainsi une moyenne sur l'ensemble du territoire métropolitain qui n'est pas forcément représentative des spécificités locales.

Les redevances des agences de l'eau sont perçues auprès des usagers (collectivités, consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement pour financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques.

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30/12/2006 a instauré 7 types de redevances (pollution de l'eau, prélèvement sur la ressource en eau, modernisation des réseaux de collecte, stockage d'eau en période d'étiage, obstacle sur les cours d'eau, pollutions diffuses et protection du milieu aquatique) qui visent à établir une tarification incitative pour chaque type d'usage de l'eau afin d'orienter le comportement des usagers dans le sens d'une réduction des pollutions et des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Pour chacune des redevances, la LEMA définit le cadre d'application (assujettis, exonérés), les modalités de calcul de l'assiette, en fixe le seuil de perception et le tarif plafond.

La loi de finances initiale pour 2012 porte de nouvelles dispositions sur ces tarifs plafonds avec pour objectifs de rendre la tarification plus incitative pour certaines redevances et réduire le déséquilibre de contribution entre catégories d'usagers.



ARTOIS-PICARDIE

Les tarifs appliqués tenant compte de ces nouvelles orientations ont été adoptés par le Conseil d'Administration (CA) lors de sa séance du 19/10/2012, après avis conforme du Comité de Bassin (CB) pour le Xème Programme d'Intervention 2013-2018.

En 2015, une révision de programme a été engagée sur la base de nouvelles prévisions de recettes de redevances élaborées à partir des données d'assiettes constatées sur les années d'activité 2008 à 2013. Le dispositif tarifaire et de zonage a été révisé par le CA le 16/10/2015, après avis conforme du CB pour la période 2016-2018.

En 2017, la liste des communes situées dans la zone à enjeu eau potable et donc concernées par un zonage à taux majoré de redevance pour prélèvement sur la ressource en eau a été adaptée pour tenir compte des communes nouvellement créées (délibération n°17-A-003 du CA du 28/02/2017).

QUELQUES CHIFFRES CLEFS:

- 3 311 formulaires de déclaration à compléter par les redevables du bassin (hors redevance pour pollutions diffuses
- 166,23 M€ de redevances encaissées en 2017
- 875 Mm³ d'eaux prélevées soumis à redevance au titre de l'année d'activité 2016
- Près de 89 % de formulaires télédéclarés représentant 98,5% du montant total des redevances perçues
- 99,7 % des points de prélèvement sont équipés d'un dispositif de comptage
- 75 établissements industriels redevables sont agréés au dispositif de suivi régulier de leurs rejets pour la détermination de leur redevance pour pollution de l'eau
- 9,9 % des redevables et 11,4 % du montant total de redevance facturé ont été contrôlés pour des objectifs fixés à 5%

> La campagne 2017

Les évolutions réglementaires applicables à l'année d'activité 2016 ont été mises en œuvre :

- 2ème volet du doublement de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (majoration Grenelle),
- nouveau paramètre de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique : « substances dangereuses pour l'environnement »,

Les adaptations de procédures ont été réalisées :

- adaptation du zonage du bassin pour tenir compte des arrêtés de création de nouvelles communes,
- solde des dossiers concernés par une dissolution et un transfert d'exercice de compétence eau et assainissement.

En 2017, les interlocuteurs concernés du bassin devaient effectuer leur déclaration au titre de leur année d'activité 2016. Au total, 3 311 formulaires complétés étaient attendus (hors pollutions diffuses). Seulement 11 formulaires n'ont pas été retournés après les phases de relance, de mise en demeure et de notification de l'imposition d'office.

Dans le bassin Artois-Picardie, près de 89 % de ces formulaires ont été complétés via le portail de télédéclaration et représentent 98,5 % du montant de redevances de l'année d'activité 2016 (hors pollutions diffuses).

COB 2013-2018							
Télédéclaration des redevances							
Objectif: Me	esurer le taux	d'utilisation	de la procéd	lure dématéi	rialisée des		
redevances,	hors redevar	nce pour poll	utions diffus	es			
Cible							
2013	2014	2015	2016	2017	2018		
45	47	49	51	53	55		
•				·			
Réalisation	Réalisation						
2013	2014	2015	2016	2017	2018		
51,4	54.2	57.1	62.9	88.7			

Responsable de la gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses, l'AEAP a respecté les engagements pris concernant l'activité 2016 et s'est également investie dans les évolutions de logiciels et les chantiers connexes relatifs aux données et aux procédures CEPP (Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques). Le rapportage spécifique figure en page 76 de ce compte rendu d'activité.

> Les recettes sur l'exercice budgétaire 2017

Bude accepted basely & acts Bloods	Montants						
Redevances du bassin Artois-Picardie	encaissés			COB 20	13-2018		
	en M€	Recettes	réelles de	redevance	s sous pla	fond	
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	12,460						
dont refroidissement industriel	-	(En encaissements)					
dont alimentation d'un canal	0,020	Cible (en M	√ (€)		_		
dont autres usages économiques	2,290	2013	2014	2015	2016	2017	2018
dont alimentation en eau potable	9,040	127,830	127,620	144,660	148,070	146,750	145,100
dont irrigation	1,110						
Rédevances pour pollution de l'eau 86,020 Réalisation (en Me			1	l		l	
dont industries	6,330	2013	2014	2015	2016	2017	2018
dont usagers domestiques et assimilés	79,450	128,812	133,696	148,234	132,161	145,735	
dont élevages	0,240			COB 20	13-2018		
		Taux de r	éalisation	des recett	es de red	evances	
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	49,550						
dont assujettis à la redevance pour pollution non domestique	3,000	(En emission	ns)				
dont assujettis à la redevance pour pollution domestique	46,550	Cible (en 9	%) avec un	e tolérance	de + ou - !	5%	
Redevance pour pollutions diffuses	17,800	2013	2014	2015	2016	2017	2018
dont fraction perçue au titre de l'AEAP	12,900	100	100	100	100	100	100
dont fraction perçue au titre de l'AFB	4,900						
	! '	Réalisation (en %)					
Redevance pour protection du milieu aquatique	0,400	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Redevance pour obstacle sur les cours d'eau	0,010	102,5	101,5	99,8	95,5	105,3	
TOTAL GENERAL	166,230						

Le budget de recettes de redevances (hors part AFB de la redevance pour pollutions diffuses) s'élève à 161,33 M€.



L'évolution des assiettes et des montants de redevances sur la période 2008-2016

Les données chiffrées ont été extraites en mars 2018 et sont susceptibles d'évoluer.

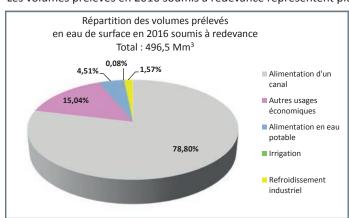
LA REDEVANCE POUR PRELEVEMENT DE LA RESSOURCE EN EAU

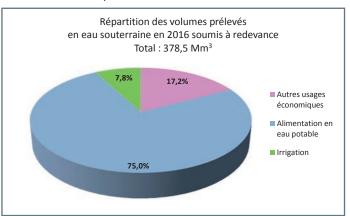
Dans le bassin, la quasi-totalité des assiettes de cette redevance est déterminée par mesure. En effet, 99,7 % des points de prélèvement sont équipés d'un dispositif de comptage.

La prise en compte du volume d'eau mesuré pour le calcul de la redevance est conditionnée à l'installation, selon les normes en vigueur et les règles de l'art, d'un dispositif de mesure de l'eau prélevée et à son maintien en bon état. En 2017, 426 dispositifs de comptage (13% du parc) ont été remplacés.

COB 2013-2018						
Taux de points de prélèvements équipés d'instruments de mesures						
L'objectif poursuivi est de fiabiliser les assiettes en redevances en diminuant la part des redevances calculées au forfait en incitant les redevables à suivre leurs prélèvements						
Cible	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Points équipés	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100	3 100
Points totaux	3 265	3 265	3 265	3 265	3 265	3 265
Pourcentage	95%	95%	95%	95%	95%	95%
Réalisation	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Points équipés	3 269	3 280	3 275	3 147	3 214	
Points totaux	3 283	3 292	3 289	3 156	3 223	
Pourcentage	99.57%	99.64%	99.57%	99.71%	99.72%	

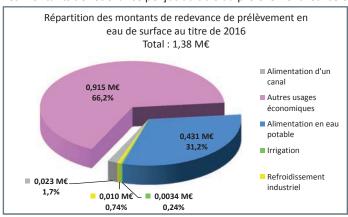
Les volumes prélevés en 2016 soumis à redevance représentent plus de 875 Mm³ et se répartissent comme suit :

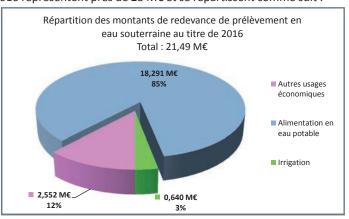




Globalement, Les volumes prélevés sur le bassin sont en baisse entre les années d'activité 2008 et 2016. Au total en 2016 ont été soumis à redevance plus de 496 Mm³ d'eau de surface prélevée, principalement pour l'alimentation des canaux (pour près de 79 % des volumes), et plus de 378 Mm³ d'eau souterraine prélevée, principalement pour l'alimentation en eau potable (pour plus de 75 % des volumes).

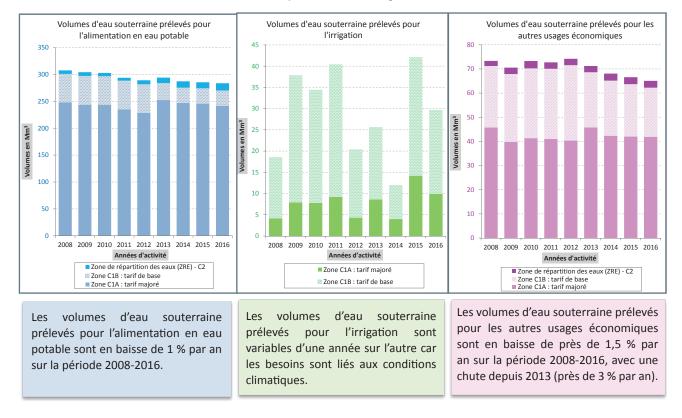
Les montants de redevance perçus au titre du prélèvement réalisé en 2016 représentent près de 23 M€ et se répartissent comme suit :



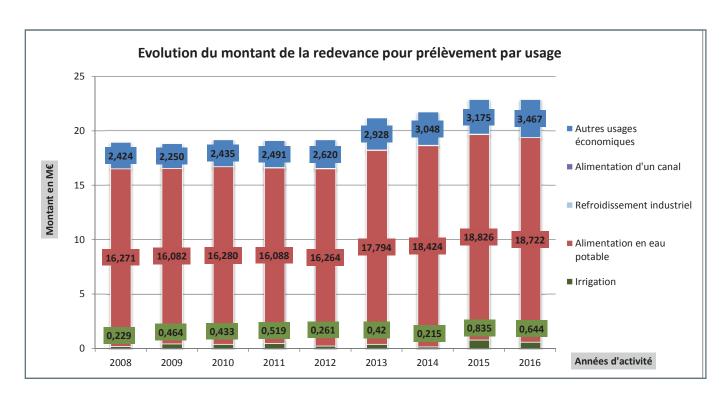


La répartition des montants de redevance selon l'usage de l'eau prélevée ne suit pas la répartition des volumes prélevés facturés. Cela s'explique par les tarifs de redevance qui diffèrent fortement selon l'usage auquel l'eau prélevée est destinée, en cohérence avec les plafonds fixés par le code de l'environnement, mais aussi selon le lieu de prélèvement. Le prélèvement d'eau souterraine pour l'usage d'alimentation en eau potable est réalisé principalement en zone majorée.

Variations observées sur les volumes d'eau souterraine prélevés selon l'usage de l'eau :

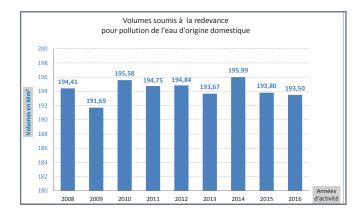


A compter de l'année 2013, la modification de répartition des volumes prélevés entre les zones à taux majoré (C1A) et à taux de base (C1B), constatée pour tous les usages, s'explique par le changement intervenu dans le dispositif de zonage du Xème Programme. La zone à taux majoré correspond aux communes constituant l'aire d'alimentation des captages de plus de 500 000 m³/an. Cette évolution du zonage, couplée à l'augmentation des tarifs votés pour le Xème Programme, a entraîné une augmentation du montant de redevance perçu au titre du prélèvement.



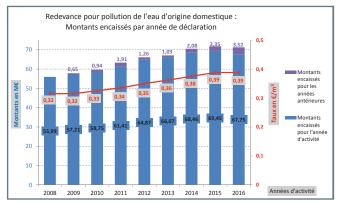
REDEVANCES POUR POLLUTION DE L'EAU ET MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE DES REJETS D'ORIGINE NON DOMESTIQUE

Les assiettes de redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique ont globalement peu évolué entre 2008 et 2016 mais on constate sur la période des variations annuelles importantes qui s'expliquent par des décalages de facturation opérés par les exploitants des services d'eau.



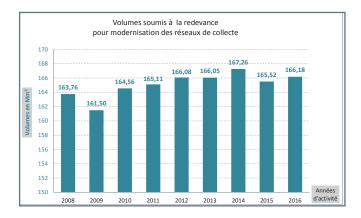
Les montants de redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique par année de déclaration sont en augmentation d'environ 3,5 % par an en moyenne entre 2008 et 2015 pour diminuer légèrement en 2016.

Les variations sont liées à l'augmentation des tarifs et au niveau d'encaissement des redevances par les exploitants sur l'année d'activité concernée mais également sur les années de facturation antérieures.



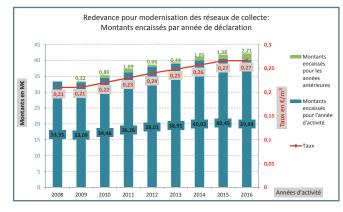
Les volumes de redevance pour modernisation des réseaux de collecte sont en progression entre 2008 et 2016 de près de 0,2 % par an en moyenne. Cette évolution est liée à la création et l'extension des réseaux d'assainissement collectif.

A noter les variations autour des années 2009 et 2014 s'expliquent par les décalages de facturation, à l'identique de ceux observés au titre de la redevance de pollution domestique.



Les montants de redevance pour modernisation des réseaux de collecte par année de déclaration sont en augmentation sur la période d'environ 3 % par an en moyenne.

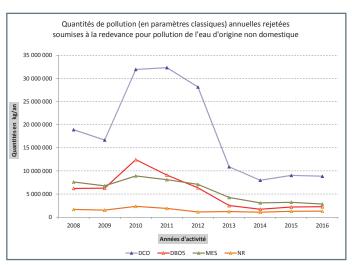
Les variations sont liées à l'augmentation des tarifs et au niveau d'encaissement des redevances par les exploitants sur l'année d'activité concernée mais également sur les années de facturation antérieures.

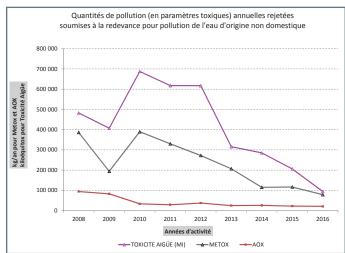


REDEVANCE POUR POLLUTION DE L'EAU D'ORIGINE NON DOMESTIQUE

On constate pour l'ensemble des paramètres classiques : Matières En Suspension (MES), Demande Chimique en Oxygène (DCO), Demande Biologique en Oxygène à 5 jours (DBO_s), Azote réduit (NR) ou toxiques : METOX, Toxicité aiguë (MI) :

- une augmentation de l'assiette entre 2009 et 2010 liée à la modification du mode de détermination de la pollution évitée par les ouvrages épuratoires.
- une baisse de l'assiette à compter de l'année d'activité 2013 liée à l'application des résultats du suivi régulier des rejets pour les établissements industriels représentant une part importante des pollutions rejetées (cf. bilan du suivi régulier des rejets en page suivante).
- une baisse importante des flux de pollution toxique rejetés en 2016 suite à l'arrêt progressif de l'activité d'un établissement industriel du bassin





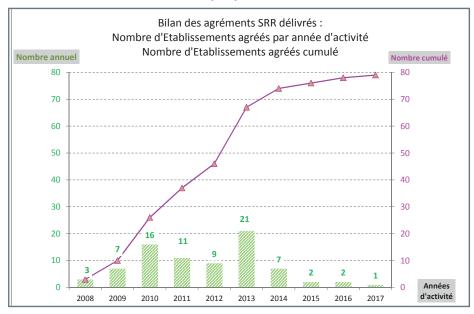


Les variations du montant de la redevance suivent les évolutions d'assiettes exposées ci-dessus.

La baisse moyenne annuelle est d'environ 4,5 % entre 2008 et 2016 et de près de 12 % entre 2013 et 2016.

La forte baisse du montant de redevance 2016 est liée à la fermeture partielle d'un site industriel qui avait la plus forte redevance du bassin.

BILAN DU SUIVI REGULIER DES REJETS (SRR)



79 agréments du dispositif de suivi régulier des rejets ont été délivrés depuis 2008.

Quatre sites industriels agréés étant fermés, le nombre d'agréments validé en 2017 est de 75.

L'augmentation du nombre d'agréments délivrés pour les années d'activité 2010 et 2013 est liée à l'application de dispositions législatives et réglementaires qui incitent les établissements industriels à mettre en place un suivi régulier de leurs rejets pour le calcul de leur redevance :

- fin du dispositif transitoire de calcul de la pollution évitée par reconduction des coefficients de dépollution du système ante-LEMA à compter de l'année d'activité 2010,
- suppression du plafonnement de l'augmentation des redevances (20 % par an par rapport à la redevance de référence 2007) à compter de l'année d'activité 2013.

Après 2013, le nombre d'agréments délivrés diminue fortement ; les sites qui sont assujettis réglementairement au SRR ayant obtenu l'agrément.

En 2017, 12 agréments ont été amendés pour tenir compte de la réalité des rejets (nouveau point, évolution des flux de pollution rejetés impactant les fréquences d'analyse ...).

Au titre de l'année d'activité 2016 :

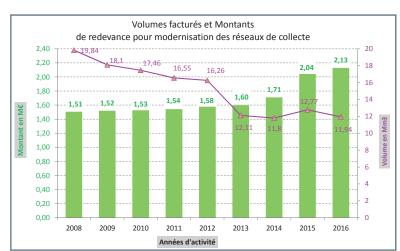
- la redevance a été établie sur la base des résultats du suivi régulier des rejets pour plus de 23 % des établissements industriels redevables, pour un objectif de 14 % fixé dans le cadre du Xème Programme d'Intervention..
- le montant de la redevance pour pollution de l'eau des établissements agréés pour le suivi régulier des rejets représente près de 53 % du montant de la recette globale. 9 sites ont une redevance inférieure au seuil de perception.ion.
- 20 diagnostics de fonctionnement du dispositif ont été réalisés pour vérifier sa conformité avec les modalités initiales d'agrément et valider les données du suivi transmises pour le calcul de la redevance. L'évaluation, à la charge du redevable, doit être effectuée par un organisme habilité au moins une fois tous les deux ans.

REDEVANCE POUR MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE

Les volumes facturés sont en baisse sur la période 2008-2013, par l'effet du déraccordement de certains industriels qui ont mis en place sur site un dispositif épuratoire afin de rejeter leurs effluents directement au milieu naturel.

Puis les volumes facturés sont globalement constants sur la période 2013-2016.

Les montants de redevance sont relativement stables sur la période 2008-2012 puis en forte augmentation sur 2013 à 2016 en raison de la hausse du tarif (plus importante à compter de 2013) et de l'arrêt du dispositif de plafonnement de la redevance en vigueur (appliquée jusqu'à l'année d'activité 2012 incluse).

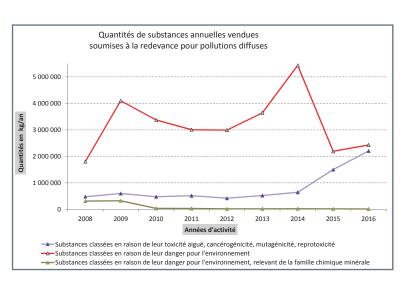


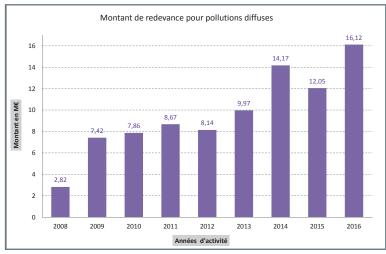
REDEVANCE POUR POLLUTIONS DIFFUSES

Les assiettes de redevance pour pollutions diffuses varient de façon très différenciée en fonction de la catégorie de substances. Chaque année, le classement de certaines substances évolue. En 2015, l'arrêté a intégré toutes les substances cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques dans la catégorie au taux le plus élevé « substances taxées en raison de leur toxicité ...». Ce qui a produit, par effet d'anticipation, une augmentation des achats de produits phytopharmaceutiques contenant ces substances en fin d'année 2014, alors qu'elles étaient encore classées dans la catégorie « substances dangereuses pour l'environnement ». S'en est logiquement suivie en 2015 une baisse des ventes des produits de cette catégorie ainsi qu'une augmentation des ventes de produits contenant des substances toxiques, en raison de l'élargissement de l'assiette.

En 2016, compte tenu des conditions météorologiques, les ventes ont progressé sur ces deux classes de substances.

On constate une incidence mécanique de l'évolution des assiettes annuelles sur le montant de la redevance par année d'activité.





Le contrôle des redevances

Les redevances sont établies sur la base d'informations déclarées par les redevables et/ou sur les éléments directement évalués ou mesurés par l'Agence et ses mandataires.

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés en tenant compte du délai de reprise légal.

Ceux-ci, basés sur une méthodologie commune aux 6 agences, consistent à vérifier sur justificatifs les éléments déclarés et à réaliser les éventuels redressements correspondants.

Les contrôles peuvent être réalisés selon différentes modalités :

- des contrôles sur pièces, portant sur une année d'activité et réalisés par les agents en charge de l'instruction des dossiers de redevances,
- des contrôles sur place, portant sur plusieurs années d'activité et réalisés par les inspecteurs du service redevances ou par des mandataires de l'Agence.

Pour la période du Xème Programme d'Intervention, un indicateur annuel national a été défini pour évaluer l'activité de contrôle au travers du montant de redevances et du nombre de redevables contrôlés.

Un objectif de 5 % de contrôles (sur pièces et sur place) en montant de redevance et en nombre de redevables a été fixé pour l'Agence par année d'activité. L'atteinte de cet objectif doit être constatée pour l'année d'activité pour laquelle le délai de reprise est écoulé.

Un plan de contrôles établi pour une période de 3 ans permet de garantir le respect de ces engagements. Ce plan précise les critères de sélection des établissements soumis au contrôle et définit, par redevance, le nombre de dossiers et le volume financier de redevance à contrôler.

Les contrôles réalisés en 2017 selon le plan 2016-2018 ont concerné les années d'activité comprises entre 2014 et 2016. Le plan prévisionnel est adapté afin de tenir compte d'évènements juridiques intervenus depuis la définition des listes de contribuables initialement ciblés ainsi que d'anomalies lors de l'instruction des déclarations plus récentes.

Le bilan des contrôles réalisés au titre de l'année d'activité 2014

En 2018, l'indicateur de performance peut être évalué pour l'année d'activité 2014. Le délai de reprise des redevances est expiré à fin 2017 ; celles-ci ne peuvent plus faire l'objet de rectifications.

Le bilan des contrôles notifiés entre 2015 et 2017 sur les redevances au titre de l'année d'activité 2014 indique qu'environ 9,9 % des redevables et 11,4 % du montant total de redevance facturé ont été contrôlés. L'Agence respecte donc pleinement les objectifs de contrôle fixés.

Année d'activité 2014							
	Montant de redevances en € Montant de redevances contrôlé cumulé en € Taux de contrôle en montant de redevance	(a) (c) (c/a)	15 606 054 17 742 848 11,37%				
Indicateur	Taux de contrôle cible		5%				
du X ^{ème} Programme	Nombre de redevables Nombre de redevables contrôlés cumulé Taux de contrôle en nombre de redevables	(b) (d) (d/b)	4 357 431 9,89%				
	Taux de contrôle cibles		5%				

Sur cette même année d'activité 2014, un bilan des rectifications opérées à l'issue des contrôles peut également être réalisé :

	Usages no	n domestiques	Usages domestiques		Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau			Redevance pour	
	Pollution de l'eau	Modernisation des réseaux de collecte	Pollution de l'eau	Modernisation des réseaux de collecte	Irrigation	Industrie	Collectivités	Pollutions Diffuses	
Nombre de dossiers contrôlés	71	39	48	17	44	45	54	19	
Nombre de dossiers contrôlés avec écart qui donnent lieu à rectification	33	27	36	12	2	6	5	18	
Montant total des rectifications en faveur du redevable (€)	74 696	21 920	370 496	165 334	388	3 459	416	939	
% de rectification en faveur du redevable en montant de redevance	1,1%	1,3%	0,50%	0,40%	0,05%	0,1%	0,002%	0,01%	
Montant total des rectifications en faveur de l'agence (€)	29 242	28 058	41 655	21 111	0	0	684	27 967	
% de rectification en faveur de l'agence en montant de redevance	0,4%	1,7%	0,05%	0,05%	0%	0%	0,004%	0,2%	

En 2017, les montants des rectifications suite à contrôle sont faibles au regard des montants perçus.

> La recherche de nouveaux redevables

Dans le but d'assurer l'exhaustivité du rôle des redevables, une activité de recherche de nouveaux redevables est également pratiquée.

Concernant la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, la recherche est réalisée à partir des déclarations de forages émanant des Directions Départementales des Territoires (DDT). 48 agréments d'installations de comptage pour la prise en compte des volumes mesurés dans le calcul de la redevance ont été prononcés en 2017.

Concernant la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique, cinq nouveaux établissements industriels font actuellement l'objet d'une campagne générale de mesure de la pollution produite au titre de l'année 2017. Les quantités de pollution qui seront déterminées pour ces établissements conditionneront leur assujettissement à la redevance.

> L'implication au niveau national

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie assure le pilotage du groupe national redevances qui poursuit les travaux d'harmonisation et de mutualisation et propose des voies de simplification et de fiabilisation du dispositif redevances. Les travaux se sont notamment traduits par des propositions d'évolution du dispositif redevances adoptées par :

- Arrêté du 26/12/2017 modifiant l'arrêté du 21/12/2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte: simplification de déclaration et de calcul sur la prise en compte de la pollution générée par les emplois dans le calcul de la pollution produite et sur l'évaluation de la pollution évitée en cas de raccordement à une station d'épuration collective.
- Décret n° 2017-1850 du 29/12/2017 relatif à la rémunération des exploitants des services de distribution d'eau et d'assainissement chargés de percevoir les redevances prévues aux articles L. 213-10-3 et L. 213-10-6 du code de l'environnement : mise en œuvre d'un seuil de versement de la rémunération à 100 €.

> La gestion mutualisée de la redevance pour pollutions diffuses

En 2017, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) a assuré la gestion mutualisée de l'ensemble du processus de liquidation et de recouvrement de la redevance pour pollutions diffuses (solde au titre de l'année 2016 et acompte au titre de l'année 2017) pour le compte des six agences, a procédé au reversement de la part qui revient à chacune des autres agences et a reversé à l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) la fraction de la redevance qui lui est affectée au titre du Plan Ecophyto.

Rapportage

L'AEAP met également à disposition des agences, de la DEB et de l'AFB, plusieurs tableaux de bord relatifs à l'activité de liquidation de la redevance pour pollutions diffuses, sur l'espace collaboratif redevances. Pour chaque bassin figure la liste des interlocuteurs concernés avec le détail de leur situation au regard de la consultation et de la facturation de la redevance ainsi que les données d'assiettes correspondantes. Une synthèse financière par année d'activité est également présentée.

Ces tableaux sont mis à jour à un rythme hebdomadaire et peuvent être téléchargés pour des besoins statistiques.

Chiffres clés:

- 6 414 INTERLOCUTEURS INTERROGES SUR LES ACHATS/VENTES DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES EN 2016
- DONT 1 075 NOUVEAUX INTERLOCUTEURS
- 3 812 REDEVABLES / 5 068 TITRES DE RECETTE EMIS (ACOMPTES, SOLDES ET TITRES RECTIFICATIFS)
- 151 M€ EMIS / 148 M€ ENCAISSES
- 3 % DE DOSSIERS CONTROLES POUR 11 % DU MONTANT DE LA REDEVANCE

Rapportage

Objectif : Garantir l'exhaustivité du rôle et l'égalité de traitement devant l'impôt

Une activité de recherche est menée pour identifier les nouveaux distributeurs de produits phytopharmaceutiques et les agriculteurs ayant acheté ces produits à l'étranger.

Ces agriculteurs sont identifiés grâce à la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) avec laquelle l'AEAP a signé un protocole de coopération.

Les nouveaux distributeurs sont identifiés à partir de la liste des agréments pour la vente de produits phytopharmaceutiques en 2016, transmise par le ministère en charge de l'agriculture.

Les informations transmises par la DNRED ont permis de consulter 1 350 agriculteurs ayant potentiellement effectué des achats à l'étranger.

Au total, 391 agriculteurs sont redevables pour un montant de 275 197 €, 147 ont une redevance inférieure au seuil de 100 € et 812 ont déclaré ne pas avoir acheté à l'étranger.

Au total, 1 075 nouveaux interlocuteurs, concernés par l'activité de vente/achat de produits phytopharmaceutiques en 2016, ont été identifiés.

Information et consultation des déclarants

Objectif : Adresser les informations nécessaires aux redevables pour leur permettre de déclarer les éléments d'assiette de la redevance dans les délais légaux

La procédure de déclaration est réalisée via le site http://www.redevancephyto.developpement-durable.gouv.fr qui alimente ensuite la BNV-D (Banque Nationale des Ventes réalisées par les Distributeurs de produits phytosanitaires).

Courant Février, l'AEAP a informé les 5 593 contribuables connus de l'ouverture des téléservices avec mention du couple identifiant/ mot de passe nécessaire à leur connexion. Une plaquette descriptive de la procédure de déclaration a été jointe à l'envoi.





Des agriculteurs ont également produit une déclaration au cours de l'année suite aux actions menées par la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières.

Au final, sur 6 414 interlocuteurs identifiés, plus de 98 % ont produit une déclaration.

La prestation de surveillance, confiée à la société Altarès, a permis d'interroger 30 établissements en procédure collective ou cessation d'activité sur l'année d'activité 2017, et de réaliser les déclarations de créances pour un montant total de redevance de 117 477 €.

Traitement des demandes d'informations

Objectif: Assurer un service performant d'assistance à la télédéclaration

L'AEAP assure le fonctionnement de deux outils pour favoriser les échanges d'informations avec les déclarants : une boîte mail dédiée à l'activité et une plateforme téléphonique ouverte toute l'année, 5 jours sur 7 de 9h à 17h pour répondre à leurs interrogations et les assister dans la procédure de télédéclaration.

La boîte mail permet aux déclarants d'exprimer une problématique, de transmettre une information ou une déclaration rectificative. **2 160 messages** ont été recensés et pris en charge.

Concernant la plateforme téléphonique, 2 800 appels ont été recensés en 2017

Pour y répondre, 12 personnes de la direction déléguée redevances de l'AEAP ont été mobilisées pour faire face aux afflux d'appels pendant les périodes de déclarations (février-mars) et consécutifs à l'envoi d'une information ou d'un courrier de l'agence.

A noter : Plus de 98 % des appels reçus ont été pris en charge immédiatement.

Calcul, validation des assiettes de redevances

Objectif: Valider les assiettes de redevances dans le respect de l'égalité du traitement devant l'impôt

Des contrôles de cohérence des éléments déclarés d'une année sur l'autre sont réalisés avant validation et émission du titre de recette.

En cas d'écart significatif ou d'anomalie potentielle, l'AEAP prend contact avec le déclarant pour valider les données transmises ; notamment lorsqu'il est suspecté une erreur sur les quantités déclarées.

La DNRED a procédé à des contrôles de cohérence entre les informations qu'elle détient et les déclarations faites à l'Agence au titre de l'année 2015 ; ce qui a entraîné plus de 200 signalements sur la boîte mail dédiée.

81 demandes de rectification de déclaration ont été prises en compte.

Emission des titres de recette et perception de la redevance

Objectif : Assurer la perception de la redevance afin de garantir le reversement à l'AFB (avant le 1er septembre) et aux autres Agences de l'eau de la part qui leur revient sur l'année budgétaire 2017

En 2017, l'émission des titres de recette a été initiée dès le mois d'avril, de manière à pouvoir reverser avant le 1er septembre à l'AFB la fraction qui lui revient.

Au total, ont été émis 4 874 titres correspondant :

- au solde de la redevance 2016
- 🔰 à l'acompte 2017 (à noter qu'un acompte n'est pas émis lorsque son montant est inférieur à 1 000 €)

Ces titres de recettes correspondant à plus de 150 M€ ont été émis auprès de 3 812 redevables.

194 titres rectificatifs de redevance sur les années antérieures à 2016 ont été émis : 341 837 € correspondant à des réductions de redevance et 388 292 € relatifs à des compléments d'émission.

Au 11/12/2017, date du bilan réalisé pour le reversement du solde aux agences, le taux de recouvrement, toutes agences confondues, était de près de 97,9 %.

Reversement des sommes perçues

Objectif: Assurer la perception de la redevance afin de garantir le reversement à l'AFB (avant le 1er septembre) et aux autres Agences de l'eau de la part qui leur revient sur l'année budgétaire 2017

L'AEAP a procédé au reversement :

- à l'AFB de la fraction qui lui est affectée, le 19/06/2017,
- aux agences de l'eau (un acompte le 25/09/2017, le solde tenant compte des opérations (encaissements, rectifications ...) liées aux années d'activité antérieures, le 12/12/2017.

BILAN DU REVERSEMENT - Année 2017 (situation au 11 décembre 2017) - Montants en euros

		AFB	Adour-Garonne	Artois-Picardie	Loire-Bretagne	Rhône- Méditerranée- Corse	Rhin-Meuse	Seine- Normandie	TOTAL
	Prises en charge		26 732 894,98	17 845 410,00	37 081 427,48	5 492 399,00	19 765 278,00	44 217 322,00	151 134 731,46
	Majorations pour retard de paiement		60 061,00	616,00	13 437,00	0,00	16 938,00	4 904,00	95 956,00
V V	Total des prises en charge		26 792 955,98	17 846 026,00	37 094 864,48	5 492 399,00	19 782 216,00	44 222 226,00	151 230 687,46
SINCIONIC	Réductions		4 047,00	1 019,00	7 426,00	1 122,00	38 589,00	10 469,00	62 672,00
2	Remises gracieuses de pénalités accordées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Admissions en non-valeur		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Prises en charge nettes		26 788 908,98	17 845 007,00	37 087 438,48	5 491 277,00	19 743 627,00	44 211 757,00	151 168 015,46
	Part AFB		6 765 376,87	4 942 952,15	10 219 957,36	1 519 907,65	5 354 878,43	12 196 927,54	41 000 000,00
	Part Agence de l'eau		20 023 532,11	12 902 054,85	26 867 481,12	3 971 369,35	14 388 748,57	32 014 829,48	110 168 015,46
EN	CAISSEMENTS		24 412 974,87	17 836 725,00	36 878 885,98	5 484 612,00	19 323 167,81	44 012 815,75	147 949 181,41
Ę	Reversement net à l'AFB	40 549 000,00							40 549 000,00
2	Acomptes versés aux agences en septembre		15 000 000,00		24 000 000,00	3 000 000,00	10 000 000,00	28 000 000,00	80 000 000,00
DEVEDCENTERITO	Solde net reversé aux agences en décembre		2 453 474,42		2 365 680,41	921 092,60	3 814 638,20	3 465 913,44	13 020 799,07
0	Frais d'assiette et de recouvrement (1,1%)	451 000,00	194 123,58		293 248,21	43 611,75	153 651,18	349 974,77	1 485 609,49
	Restes à recouvrer		2 375 934,11	8 282,00	208 552,50	6 665,00	420 459,19	198 941,25	3 218 834,05

Traitement des demandes de remises, des réclamations et des contentieux

12 demandes de remises gracieuses de redevance ou de pénalités ont été transmises à l'Agence, 6 réclamations ont été présentées et instruites et aucun dossier n'a fait l'objet d'un contentieux.

Contrôle des déclarations

Objectif: Respecter l'égalité de traitement devant l'impôt

Les contrôles portent sur la procédure de perception et de reversement de la redevance, et par incidence sur l'aspect traçabilité des ventes (via l'existence et la tenue des documents réglementaires : registres des ventes/achats et bilans annuels).

L'objectif est, pour chaque produit distribué ou ayant fait l'objet d'un achat à l'étranger, de contrôler les quantités déclarées et de détecter les éventuelles omissions de déclaration.

En 2017, 57 redevables ont fait l'objet d'un contrôle portant sur deux années d'activité : 27 sur les années 2014 et 2015 et 30 les années 2015 et 2016 (dont 2 auprès d'exploitations agricoles ayant acheté des produits phytopharmaceutiques à l'étranger).

L'activité de contrôle est évaluée au travers de deux indicateurs : le montant de redevance et le nombre de dossiers redevables, par année d'activité.

Le bilan définitif est réalisé pour l'année de redevance dont le délai de reprise est expiré ; il peut donc être réalisé sur l'année d'activité 2014 :

		Adour-Garonne	Artois-Picardie	Loire-Bretagne	Rhône- Méditerranée- Corse	Rhin-Meuse	Seine- Normandie
Montant de redevance (C)		22 006 204 €	14 150 782 €	33 097 044 €	15 962 499 €	4 636 444 €	33 406 318 €
Montant de redevance cont	rôlé cumulé (A)	2 128 695 €	3 696 420 €	3 476 609 €	1 512 003 €	1 011 393 €	1 939 358 €
Taux de contrôle (A/C)		9,67%	26,12%	10,50%	9,47%	21,81%	5,81%
Nombre de redevables (B)		702	249	1237	718	244	680
Nombre de redevables cont	rôlés cumulé (D)	22	19	32	15	11	16
Taux de contrôle (D/B)		3,13%	7,63%	2,59%	2,09%	4,51%	2,35%
Montant des rectifications	Réductions	549€	939€	8 356€	57€	3 886€	2 644€
de redevance opérées	Reductions	(6 dossiers)	(6 dossiers)	(13 dossiers)	(3 dossiers)	(4 dossiers)	(4 dossiers)
(Nombre de dossiers	Emissions complémentaires	50 899€	27 967€	302 468€	20 747€	2 442€	13 949€
redevables concernés)	Emissions complementaires	(12 dossiers)	(9 dossiers)	(11 dossiers)	(10 dossiers)	(1 dossier)	(6 dossiers)

Le taux de contrôle, calculé sur l'année d'activité 2014, s'établit à 11,17 % en montant de redevance et 3,00 % en nombre de dossiers redevables.

A noter que les rectifications en faveur des agences mentionnées ci-dessus ont été assorties des pénalités de contrôles prévues par le code de l'environnement (majoration de 10% et intérêts de retard).

L'observatoire des ventes

Objectif: Collecter toutes les données nécessaires à la traçabilité des ventes de produits phytopharmaceutiques

Tous les distributeurs à des utilisateurs professionnels ont transmis leur registre annuel des ventes, nécessaire à la spatialisation des données relatives à la pression « pesticides » sur le milieu naturel.

1 540 redevables ont transmis ce registre pour un montant de 145 M€, ce qui représente 98,3% du montant de la redevance.

Les données de traçabilité collectées représentent 99,3% des substances toxiques, 97% des substances dangereuses et 92,5 % des substances minérales.

Gouvernance

Objectif: Participer au pilotage national de l'activité et aux chantiers annexes

L'AEAP a participé :

- au groupe de travail national « redevance pour pollutions diffuses », instance nationale d'orientation stratégique et de concertation avec les représentants de la profession,
- au Comité de pilotage « Gouvernance des données »,
- ou groupe de travail «Lutte contre le commerce illégal des produits phytopharmaceutiques».

L'Agence anime, avec la DNRED, le GT assurant le fonctionnement du protocole de coopération avec les services des douanes.

Evolution des outils informatiques

Objectif : Faire évoluer les outils nécessaires à la liquidation de la redevance pour pollutions diffuses pour tenir compte des aménagements réglementaires et optimiser les phases de déclaration

Après les dernières évolutions du site "redevance phyto et traçabilité" (authentification, profilage de la déclaration, espace déclarant), la campagne 2017 a été logiquement axée sur l'amélioration de fonctionnalités d'administration des données par l'AEAP, notamment :

- la gestion des comptes des déclarants pour pré-remplir le formulaire avec les informations générales consolidées (dénomination, SIRET, adresse postale...);
- I'envoi d'une alerte lors du dépôt d'une déclaration rectificative.

Des contrôles de cohérence sur la déclaration ont également été mis en place (alerte en cas de saisie erronée de code Insee de commune), ainsi que des ajouts d'informations dans l'export détaillé des données issues de la déclaration qui est disponible dans l'espace déclarant.

Moyens consacrés par AEAP pour la gestion de la redevance pour pollutions diffuses

Afin de percevoir cette redevance mutualisée pour le compte des 6 Agences, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a consacré 6,52 ETPT en 2017, répartis au sein de la direction déléguée redevances, du service informatique, du service comptabilité ordonnateur et de l'Agence comptable.

Une étude interne a par ailleurs évalué le coût 2016 de perception de cette redevance à 1,090 M€.

LES MOYENS HUMAINS

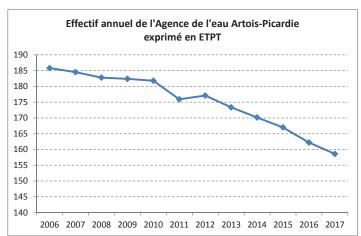
Des effectifs en constante diminution

Les effectifs de l'eau Artois-Picardie, dont l'historique est retracé dans le graphique ci-dessous, sont en diminution de plus de 25 Equivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) ces 10 dernières années.

Le plafond fixé pour les Agences de l'eau est depuis 2015 soumis à une double limite, d'une part en ETP et d'autre part en ETPT. En 2017, pour l'Agence de l'eau Artois-Picardie ces limites ont été fixées à :

- 154 en ETP 31 décembre, auquel s'ajoute 1 ETP « prêté » par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, soit un plafond porté à 155 ETP au 31/12/2017.
- 158,6 en ETPT.

Ce double plafond a été respecté par l'Agence de l'eau Artois-Picardie.



Mobilité et formation du personnel

Au cours des 6 dernières années, parmi les 163 agents en CDI (contractuels ou fonctionnaires) présents en 2017 :

- 22 agents ont été recrutés,
- 60 agents ont connu au moins une mobilité interne suite à une réorganisation,
- 12 agents ont connu une mobilité interne hors réorganisation et hors primo-recrutement.

En 2017, compte tenu de ces mouvements, le taux global de mobilité s'établit ainsi à 58%. Hors réorganisation, ce taux est de 21%.

Dans un souci constant d'efficience de l'action publique, il est impératif de miser sur l'adaptation des métiers et l'évolution des compétences en interne et en externe. A ce titre, la formation des agents constitue un outil fort de gestion des ressources humaines.

En 2017, 610 jours de formation ont été dispensés aux agents.

Les apprentis ont par ailleurs bénéficié de 321 jours de formations initiales, avec la prise en charge par l'Agence de leurs rémunérations et de leurs frais de scolarité comme le prévoit la réglementation en vigueur.

COB 2013-2018 Taux de mobilité interne

Part d'agents en CDI présents au 31/12/N ayant moins de 6 ans d'ancienneté dans leur poste actuel (hors mouvements liés aux réorganisations pour les données 2013 à 2015, avec mouvements liés aux réorganisations pour les données de 2016 à 2018

Cible en % 2013 2015 20 19 25 25 18 Réalisation 2013 2014 2015 2016 2017 2018 21 16 Nombre de jours de formation Cible 2013 2016 2018 650 650 650 650 650 650 Réalisation 2013 2014 2015 2016 2017 2018

> La répartition des effectifs selon les items de l'annexe B du contrat d'objectif

Les effectifs de l'agence se répartissent entre différents métiers, selon une ventilation exposée dans le tableau ci-après, dénommé annexe B. Il s'agit d'une ventilation au réel des effectifs des agences de l'eau selon une méthodologie commune distinguant 18 activités et 7 missions. Elle est incrémentée chaque année après réalisation d'une enquête interne.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
MISSION	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT						
Gouvernance, planification et international		14,69	14,26	11,11	11,64	13,02	16,11	15,96	15,68	17,34	15,94
- Fonctionnement institutionnel		3,05	2,66	2,64	3,19	3,87	3,70	3,80	3,77	4,58	4,84
- DCE (SDAGE, pgme de mesures, pgme de surveillance, districts internationaux)		9,36	9,00	6,00	5,34	5,14	8,27	7,46	7,28	8,62	7,08
- Elaboration et suivi des SAGE		1,27	1,08	0,49	1,55	1,96	2,47	2,90	2,95	2,05	2,40
- Action internationale hors districts internationaux		1,02	1,52	1,99	1,56	2,05	1,67	1,81	1,69	2,09	1,63
Connaissance (milieux, pressions)		20,61	19,67	20,57	18,09	17,11	16,66	15,91	15,67	14,69	12,95
- Réseaux de mesure et gestion des données		10,87	10,19	11,10	11,29	11,56	12,86	12,09	11,86	10,64	9,47
- Etudes générales, connaissance		9,74	9,48	9,48	6,80	5,55	3,80	3,82	3,81	4,05	3,48
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau		66,08	68,41	70,86	68,60	68,93	67,07	67,24	64,04	60,88	61,55
- Pilotage des aides		5,86	5,93	6,84	9,32	11,00	8,07	6,44	6,47	6,35	7,67
- Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de gestion de l'eau		21,61	22,16	23,77	22,14	19,98	19,44	18,96	17,26	15,79	14,96
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales	181,52	38,61	40,33	40,26	37,14	37,95	39,56	41,84	40,31	38,74	38,92
Redevances		22,90	22,00	21,82	22,12	21,18	19,82	19,89	19,86	18,57	18,33
- Définition des référentiels et gestion du rôle		2,08	3,08	3,04	2,39	3,41	2,83	2,89	3,28	2,81	1,82
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit		20,83	18,91	18,78	16,41	13,69	11,11	10,44	10,19	9,49	10,00
- Perception pour les 6 bassins de la Redevance de Pollutions Diffuses					3,32	4,08	5,88	6,56	6,38	6,27	6,52
Pilotage de l'établissement et Fonctions support		55,50	54,23	53,39	51,94	53,67	52,91	50,77	50,22	49,97	49,07
- Pilotage de l'établissement		9,54	9,20	10,04	10,79	10,11	9,22	9,53	7,69	7,34	6,15
- Budget, suivi financier et exécution comptable		9,11	8,25	7,94	8,81	8,66	9,20	8,08	7,52	9,66	11,28
- Affaires générales		13,34	13,41	12,96	12,37	12,60	12,05	10,45	11,43	11,00	11,44
- Information, Communication, Documentation		11,46	11,50	11,22	9,89	9,86	10,58	11,10	11,74	10,24	8,71
- GRH		6,57	6,15	5,91	6,12	6,52	6,59	7,00	6,69	6,27	5,44
- Informatique et systèmes d'information		5,48	5,73	5,32	3,96	5,92	5,27	4,61	5,16	5,46	6,05
Solde des mises à disposition	3	3,00	3,83	4,04	3,54	2,75	0,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde des Dispenses syndicales ou électives*	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,44	0,31	0,38	1,52	0,75	0,75
TOTAL GENERAL	184,52	182,77	182,40	181,79	175,93	177,10	173,37	170,15	166,99	162,20	158,60
TOTAL DU PLAFOND AUTORISE EN ETPT	185	184,4	184	183	181	179	Plafond en ETP	Plafond en ETP	167	162,2	158,6

^{*}Les dispenses syndicales et électives comprennent la participation des organisations syndicales aux instances paritaires

L'évolution de chacune des 7 missions de l'annexe B se traduit de manière de la façon suivante :

Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau

Cœur de métier de l'agence, la gestion des aides attribuées par l'Agence est la mission qui emploie le plus d'ETPT parmi les 7 missions identifiées dans l'annexe B (38,8% des ETPT totaux en 2017, soit 61,55 ETPT).

Les effectifs affectés à cette mission sont en très légère augmentation en 2017 par rapport à 2016 du fait de la mise en œuvre des travaux de préparation du 11ème Programme d'interventions.

• Pilotage de l'établissement et fonctions support

Cette mission regroupe la Direction Générale, le secrétaire général, le service des ressources humaines, le service des moyens généraux, le service juridique et marchés publics, le service de communication et information, une partie du service comptabilité et de l'Agence comptable, le service informatique pour la partie infrastructure, la qualité et l'activité contrôle de gestion.

Cette mission représente 30,9% des ETPT totaux (soit 49,07 ETPT) en 2017, et sa part relative est constante sur la période 2008-2017. A noter que, l'Agence Artois-Picardie étant la plus petite des 6 Agences de l'eau, l'effet de taille est structurant et implique que cette mission ressort en proportion beaucoup plus conséquente que dans les Agences aux effectifs plus élevés. En effet, un établissement de petite taille ne peut pas bénéficier des mêmes économies d'échelles au niveau des fonctions supports que les plus grandes structures alors qu'il doit assurer ces missions comme les autres établissements.

Les Redevances

Autre cœur de métier de l'Agence, l'instruction, le recouvrement et la perception des redevances représente en 2017 11,6% des effectifs totaux de l'Agence (soit 18,33 ETPT), en relative stabilité par rapport à 2016.

A noter que les effectifs dédiés à la gestion de la redevance pour pollutions diffuses (RPD) sont en légère augmentation, tandis que ceux affectés aux redevances classiques sont en diminution. La hausse constatée au niveau de la gestion de la RPD résulte notamment de la signature d'un protocole avec les douanes françaises, qui permet désormais de percevoir également cette redevance sur les achats faits à l'étranger par les redevables français.

La Connaissance

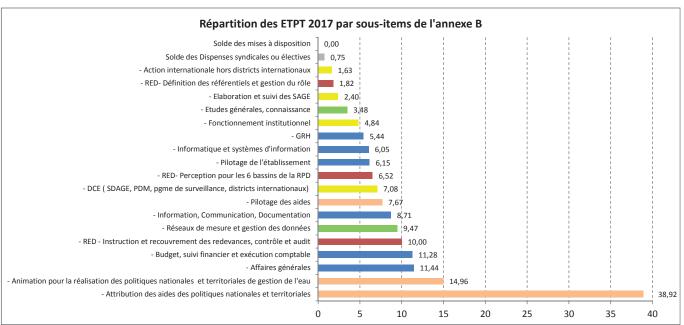
Elément indispensable permettant entre autre que l'Agence soit en mesure de calibrer les Programmes de Mesures inhérents aux exigences de la Directive Cadre sur l'Eau, la mission de connaissance, qui regroupe les activités liées aux réseaux de mesures, gestion des données et études générales, est assurée par 12,95 ETPT en 2017 (8,2% des effectifs totaux).

Les effectifs affectés à cette mission ont diminué de 7,6 ETPT entre 2010 et 2017, au gré de plusieurs réorganisations et du fait de la sous-traitance ou de l'abandon de certaines activités.

• Gouvernance, Planification et International

Regroupant le fonctionnement institutionnel, l'action internationale, les activités structurantes de la mise en place de la DCE, ainsi que l'élaboration et le suivi des SAGE, cette mission représente en 2017 10,1% des effectifs totaux de l'Agence (soit 15,94 ETPT) en diminution par rapport à 2016. Cette évolution a été rendu possible sans perte qualitative au travers de réorganisations internes

La part relative en ETPT 2017 de chacune des 18 activités de l'annexe B est exposée ci-dessous :



Par ailleurs, il est à noter qu'en 2017, 4,42 ETPT (informaticiens, chargés d'interventions, inspecteurs redevances, ..) ont été consacrés à l'élaboration, l'adéquation ou à l'optimisation d'outils informatiques mutualisés à 2, 3 ou à 6 agences :

- 2,97 ETPT pour le logiciel de comptabilité GBCP (QUALIAC)
- 0,87 ETPT pour Aramis, outil de gestion des redevances
- 0,23 ETPT pour les activités de dématérialisation
- 0,20 ETPT pour Maeva, marché de téléphonie mobile et d'internet
- 0,10 ETPT pour le cadre de cohérence des systèmes d'information
- O,05 ETPT pour les activités RH (paie et GPEEC)

La prise en compte des risques psychosociaux

L'Agence de l'eau a engagé une démarche de prévention des risques psychosociaux en 2014. Cette démarche a abouti à l'établissement d'un diagnostic présenté en CHSCT et dont les conclusions ont été partagées.

Depuis septembre 2015, l'Agence a engagé des actions découlant du diagnostic. En 2016 dans ce cadre, l'agence a travaillé sur les éléments suivants :

- Raison d'être pour chacun des services de l'agence ;
- Rôle et attente de l'instructeur de demande de participation financière ;
- Rôle du manager ;
- DEtude sur le travail en mode transversal et sur la connaissance à l'Agence.

En 2017, afin d'affiner son plan d'actions, l'Agence a travaillé sur la mise en place d'une nouvelle approche des risques psychosociaux, basée sur la méthode « Gollac ».

COB 2013-2018 Prise en compte des risques psychosociaux

Mise en œuvre d'un dispositif de prise en compte des risques psychosociaux et d'accompagnement des agents concernés

- 7	ri	h	l۵
١,	_	IJ	ıc

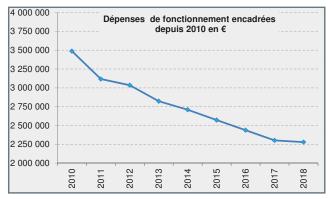
2013	2014	2015	2016	2017	2018
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Réalisation

recuisação						
2013	2014	2015	2016	2017	2018	
OUI	OUI	OUI	OUI	OUI		

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ENCADRÉES

De même que les moyens humains, les moyens financiers alloués aux Agences de l'eau pour leur fonctionnement ont été revus à la baisse au cours de la dernière décennie.



		COB 20	13-2018					
Niveau des d	épenses de fo	onctionnemer	nt encadrées					
Evolution BI a	innée N/BI an	née N-1						
	•							
Cible an O/								
Cible en %	i	i	1					
2013	2014	2015	2016	2017	2018			
-7%	-4%	-5%/à 2014	-10%/à 2014	-15%/à 2014				
	,			•				
Réalisation e	m 0/							
Realisation en %								
2013	2013 2014 2015 2016 2017 2018							
-7% -4% -5%/à 2014 -10%/à 2014 -15%/à 2014								
	2 20.0 20.2 20.0 20.2							

Les dépenses de fonctionnement des Agences de l'eau sont ainsi pour la plupart encadrées depuis l'exercice 2011.

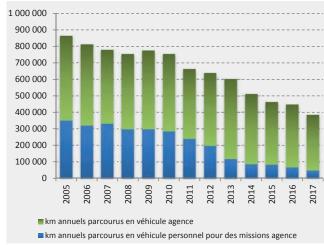
Cet encadrement s'est traduit par une diminution de plus de 20% entre le budget primitif 2010 et le budget primitif 2013. Suite à cela, la lettre de cadrage du budget pluriannuel 2015-2017 du Premier Ministre en date du 7 mai 2014 a imposé une nouvelle diminution de 5% par an à compter du budget 2015.

Le respect de cette lettre de cadrage a conduit l'Agence à aller au-delà de la cible approuvée en Conseil d'Administration en 2013, qui était initialement inscrite dans son contrat d'objectifs. A la révision de ce dernier à mi-2016, les cibles de cet indicateur ont été ajustées en conséquence.

Pour le budget initial 2018, aucun objectif précis de réduction n'a été assigné à l'Agence. Toutefois, il a été décidé de maintenir l'effort d'optimisation en diminuant les dépenses de fonctionnement de 1% par rapport au budget initial 2017.

Entre le budget 2010 et le budget 2018 voté en 2017, ce sont au total 35% de dépenses de fonctionnement qui ont été réduites grâce notamment à :

- La renégociation des tarifs et ajustement au plus juste des prestations fournies, dans le cadre du renouvellement des marchés lors de leur arrivée à échéance.
- L'adaptation des méthodes de travail (utilisation accrue de la visioconférence, dématérialisation des procédures et documents...)
- L'optimisation du parc de véhicules Agence et réduction des frais de missions résultants de l'utilisation de véhicules personnels.



Au-delà des dépenses de fonctionnement, l'Agence effectue également des dépenses d'investissements. Celles-ci ont pour objet notamment la mise à niveau des outils informatiques avec entre autres le déploiement d'un logiciel comptable compatible avec la GBCP et le renforcement de la sécurité informatique, l'acquisition de véhicules plus écologiques (électriques et hybrides) ou encore la gestion du bâtiment.

LES MOYENS INFORMATIQUES

L'Agence a poursuivi en 2017 ses actions en termes de mutualisation des outils informatiques, essentiellement sur les 3 domaines suivants :

- La comptabilité avec mise en œuvre de QUALIAC, un nouveau logiciel compatible avec la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) qui sera à terme, commun aux 6 agences de l'eau. La date de mise en production de ce logiciel est prévue le 1er juillet 2018 pour Artois-Picardie;
- La gestion des primes pour épuration avec la conception de l'application Primevère. Cette application, dont la conception est pilotée par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse rassemblera 4 agences de l'eau dont Artois-Picardie;
- La gestion des redevances avec les débuts de l'intégration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, dernière des 6 agences de l'eau à ne pas encore utiliser le logiciel Aramis.

La dématérialisation

La dématérialisation représente une source d'économies potentielles pour l'Agence, et une souplesse accrue pour les partenaires extérieurs. L'Agence de l'eau Artois-Picardie a à ce titre œuvré en 2017 à l'adaptation des outils internes, afin de permettre la généralisation des demandes d'aides en ligne.

Le renforcement de la sécurité du système d'information

La sécurité du système d'information est une priorité pour l'Agence. De nombreuses améliorations, menées dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat ont ainsi été mises en œuvre avec notamment :

- L'installation de dispositifs d'ouverture par badge des zones de sécurité informatique
- Le renforcement de la surveillance des réseaux avec la mise en service d'un serveur ad hoc
- Le renforcement des mises à jour de sécurité avec l'acquisition d'un anti-virus disposant de mécanismes de détection et de mise à jour automatique des logiciels faillibles.
- La rédaction et la présentation aux agents d'une nouvelle charte informatiqu
- La configuration de l'envoi d'un email aux administrateurs en cas de virus sur un poste
- La création de comptes nominatifs d'administration
- La sensibilisation des agents à la cybersécurité

La gouvernance des données

Le chantier sur la gouvernance des données a démarré au 3ème trimestre 2017 afin de répondre à l'entrée en vigueur du Règlement Général de Protection des Données. Un délégué à la protection des données, sera par ailleurs nommé prochainement. Ces travaux impliqueront l'ensemble des services de l'Agence.

> Les actions à venir

Les actions à venir porteront entre autres sur :

- 🚺 le déploiement d'une nouvelle photothèque qui utilisera le logiciel open source Phraseanet
- l'amélioration du dispositif de visioconférence
- le remplacement de la téléphonie
- De la mise en place d'un onduleur pour assurer le secours électrique de la salle des serveurs

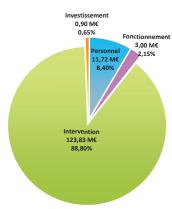
LE BILAN FINANCIER

L'exercice 2017 est la seconde année de la mise en œuvre de la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP). Les autorisations budgétaires sont présentées selon la nouvelle nomenclature par enveloppe et destination pour les dépenses, par nature et par origine pour les recettes. L'exécution budgétaire retrace la consommation des crédits de paiement au moment du décaissement et la comptabilisation des recettes lors de l'encaissement.

> Consommations des autorisations d'engagement

Les consommations des autorisations d'engagement portent sur 139,45 M€ soit 95,76% du budget initial 2017. En 2017, l'enveloppe « intervention » représente 88,80% de la consommation totale des autorisations d'engagement.

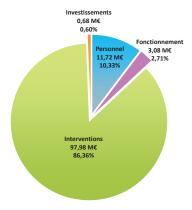
Consommation des autorisations	CF 2017 BI 201		Consommation du budget
d'engagement	En M€	En M€	En %
Personnel	11,72	12,05	97,26%
Fonctionnement	3,00	3,44	87,21%
Interventions	123,83	128,80	96,14%
Investissements	0,90	1,33	67,67%
TOTAL	139,45	145,62	95,76%



> Les crédits de paiement

Les crédits de paiement portent sur 113,46 M€ soit 80,74% du Budget Initial 2017. En 2017, l'enveloppe intervention représente 86,36% de la consommation totale des crédits de paiements.

Crédits de paiement	CF 2017	BI 2017	Consommation du budget
	En M€	En M€	En %
Personnel	11,72	12,05	97,26%
Fonctionnement	3,08	3,56	86,52%
Interventions	97,98	123,52	79,32%
Investissements	0,68	1,40	48,57%
TOTAL	113,46	140,53	80,74%



Les dépenses de personnel sont stables par rapport à 2016 (+0,09 %). L'effectif de l'Agence s'établit à 158,6 ETPT en 2017 contre 162,2 ETPT en 2016 (-3,6 ETPT). Plusieurs démarches ont été engagées durant l'année afin de s'adapter à la baisse programmée des effectifs (schéma d'adaptation interne nécessitant une réorganisation, lancement d'une étude sur la mutualisation avec les autres Agences, arrêt des stations de mesures).

Les dépenses de fonctionnement, 3,08 M€ intègrent des dépenses encadrées à hauteur de 1,89 M€ qui respectent les objectifs de réduction des dépenses publiques inscrites dans la lettre de cadrage du Premier Ministre du 7 mai 2014 adressée au Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Energie Durable

Le niveau de consommation des crédits de paiement de l'enveloppe intervention, (79,32%) résulte essentiellement de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales entraînant un décalage ou un allongement des délais de réalisations des ouvrages, entraînant un décalage dans les paiements prévus du Budget Initial 2017. Il est également constaté un retard dans les réceptions des demandes de paiement compte tenu des délais de réalisation des avenants suite à la mise en œuvre de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) qui confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

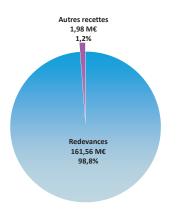
Le niveau de consommation de l'enveloppe investissement, 48,57 % s'explique par le décalage du déploiement du nouveau logiciel de comptabilité dans le cadre du passage à la nouvelle Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) dont la prestation n'a pu être réalisée en totalité en 2017.

Les recettes

L'ensemble des recettes budgétaires s'élève à 163,54 M€ contre 151,72 M€ au budget initial de l'exercice 2017. L'essentiel des recettes provient de la perception de redevances (161,56 M€).

La ventilation des recettes de l'Agence de l'eau Artois-Picardie est présentée ci-dessous :

Recettes	CF 2017	BI 2017	Réalisation
	En M€	En M€	En %
Redevances	161,56	149,58	108,01%
Autres recettes	1,98	2,14	92,52%
TOTAL	163,54	151,72	107,79%



Le produit des redevances encaissé sur l'exercice 2017 s'élève à 161,56 M€, majoration pour retard de paiement comprise, soit 108,01 % des recettes de redevances inscrites au budget initial 2017 (149,58 M€).

Cette plus-value est liée à la programmation des émissions de redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte pour les différents usagers réalisée en fin d'exercice 2016 qui a produit des effets plus importants que prévus sur les encaissements 2017. Ce dépassement des recettes prévisionnelles est également lié à la stratégie mise en œuvre courant 2017 d'instruire les déclarations d'activités polluantes, de réaliser autant que possible les émissions et encaissements des redevances sur le même exercice.

S'agissant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour l'usage d'alimentation en eau potable et pour les autres usages économiques, les recettes réelles sont plus faibles qu'attendu du fait de la suppression des acomptes de redevances en 2017. Pour la redevance de prélèvement pour irrigation, les recettes sont beaucoup plus importantes que prévues du fait du report d'émissions de 2016 à 2017, des conditions météorologiques et de l'augmentation des tarifs.

Concernant la redevance pour pollutions diffuses, le surplus de recettes est lié à l'augmentation importante d'achats de produits phytopharmaceutiques en 2016 pour faire face à la pression maladies, principalement pour les cultures de pommes de terre.

> Les opérations non budgétaires

Les opérations d'emprunt (capital) et de prêts (capital) sont inscrites dorénavant dans le tableau d'équilibre qui retrace les moyens financiers de couverture du solde budgétaire. Ces opérations ne nécessitent plus d'inscription d'autorisations d'engagement, ni de crédits de paiement mais sont inscrites pour information au budget initial.

Les opérations non budgétaires portent sur les éléments suivants :

En dépenses :

- Paiement des prêts et avances sans intérêts d'intervention : 34,83 M€
- Paiement des annuités de remboursement du prêt CDC : 7,60 M€
- Reversement de la redevance pour pollutions diffuses : 134,94 M€
- Décaissements liés à des conventions de mandats avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) et le Département du Nord : 4,48 M€
- Autres opérations sur comptes de tiers : 1,38 M€
- De La contribution exceptionnelle à l'effort de redressement des comptes publics au bénéfice de l'état : 11,59 M€

En recettes:

- Nemboursements des prêts et avances sans intérêts d'intervention : 39,73 M€
- Nemboursement des prêts au personnel : 0,01 M€
- Perception de la redevance pour pollutions diffuses : 135,13 M€
- D Encaissements liés à des conventions de mandats : 0,1 M€
- Autres opérations sur comptes de tiers : 1,10 M€

> Soutenabilité budgétaire

Solde budgétaire : 50,09 M€

Le solde budgétaire est un solde intermédiaire de trésorerie qui valorise le flux généré par les opérations d'ordre budgétaire. Le Compte Financier fait apparaitre un solde budgétaire excédentaire de 50,09 M€. Une partie de cet excédent est utilisée d'une part, pour financer le décalage de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires (versement de nouveaux prêts ou remboursement d'emprunt, financer le décalage de flux de trésorerie liées aux opérations au nom et pour le compte de tiers) et d'autre part, pour effectuer le paiement relatif à la contribution exceptionnelle à l'effort de redressement des comptes publics au bénéfice de l'État.

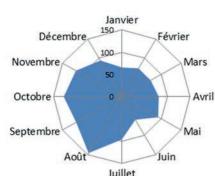
Fonds de roulement : 111,99 M€

Pour ce qui concerne le fonds de roulement, il représente le surplus financier, non employé dans le cycle d'investissement, cumulé par l'établissement depuis sa création. Il s'établit en fin d'année 2017 à 111,99 M€ soit l'équivalent de 8,02 mois de dépenses totales de l'année 2017.

Trésorerie : 93,93 M€

A fin 2017, la trésorerie s'établit à 93,93 M€ soit 6,73 mois de dépenses.

L'augmentation de la trésorerie constatée des mois de juillet à octobre (voir graphique ci-contre) correspond aux encaissements effectués au titre de la redevance mutualisée pour pollutions diffuses.



Restes à payer

A fin 2017, le montant des restes à engager, à payer sur subventions et à décaisser sur avances s'établit à 326,53 M€ contre 282,08 M€ en 2016 et 249,58 M€ en 2015.

Deux principaux facteurs expliquent cette progression ; le premier concerne le ralentissement de l'investissement par les maîtres d'ouvrages, générant à la fois des demandes de prolongations et un ralentissement des demandes de paiements.

Le second est inhérent à la construction du Xème Programme d'Intervention selon une montée en puissance progressive. Les dernières années du Xème Programme sont donc les plus importantes en termes de dotation, entraînant mécaniquement une hausse des paiements en fin de Programme.

Chorus portail pro

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie a reçu en 2017 les premières factures dématérialisées dans l'espace Chorus portail pro. L'ordonnance du 26 juin 2014 vise à rendre la facturation électronique obligatoire pour les fournisseurs de l'état, des collectivités territoriales et des établissements publics d'ici 2020. La gestion des factures dématérialisées entre dans le cadre de la modernisation des administrations publiques et sera progressivement étendue à toutes les entreprises.

UN MODE DE FONCTIONNEMENT CERTIFIE

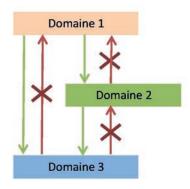
COB 2013-2018									
Renouvellement des certifications ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001									
Prévisions									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
ISO 9001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi			
ISO 14 001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi			
OHSAS 18 001	suivi	renouvellement	suivi	suivi	renouvellement	suivi			
Réalisations		'	'	'					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018			
ISO 9001	suivi	certificat renouvellé	certificat maintenu	certificat maintenu	certificat renouvellé				
		certificat	certificat	certificat	certificat				
ISO 14 001	suivi	renouvellé	maintenu	maintenu	renouvellé				
OHSAS 18 001	suivi	certificat renouvellé	certificat maintenu	certificat maintenu	certificat renouvellé				

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN 2017

Le Xème programme de l'Agence de l'eau Artois Picardie, comme celui des autres Agences de l'eau est, en termes de dépenses, encadré financièrement dans chacun des 3 domaines définis par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité.

Ces domaines se caractérisent par une fongibilité asymétrique, c'est-à-dire qu'il est permis de réaffecter des dotations initialement prévues pour le domaine 1 vers le domaine 2 ou 3, et du domaine 2 vers le domaine 3, sans que l'inverse ne soit possible (cf. schéma ci-contre).

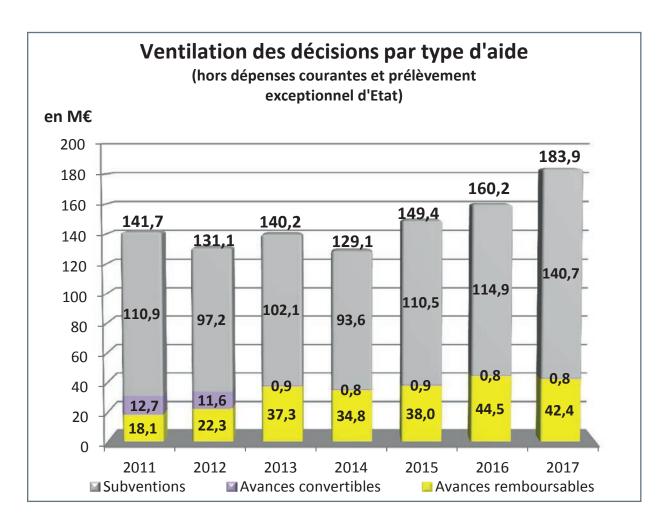
En 2017, les engagements totaux ont atteint 221,632 M€, représentant 96,55% des dotations ouvertes. Les aides décidées c'est-à-dire les engagements hors dépenses courantes et hors prélèvement exceptionnel de l'Etat ont porté sur un volume financier de 183,882 M€.



> Répartition des aides 2017 par type d'aide

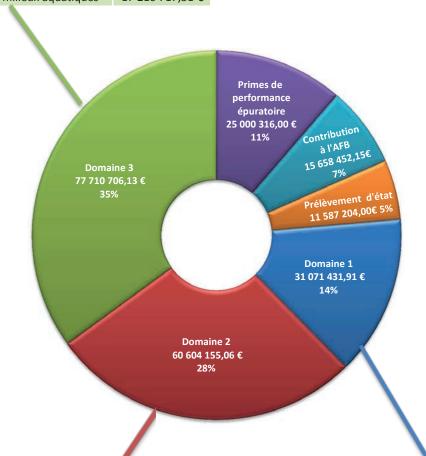
Les aides attribuées par l'Agence se répartissent en trois catégories :

- Les subventions qui représentent en 2017 : 76,5 % des aides soit 140,706 M€
- Les avances remboursables qui représentent en 2017 : 23,1% des aides soit 42,420 M€
- Les avances convertibles. A noter que cette modalité n'est pratiquement plus utilisée par l'Agence depuis le début du Xème Programme d'interventions.



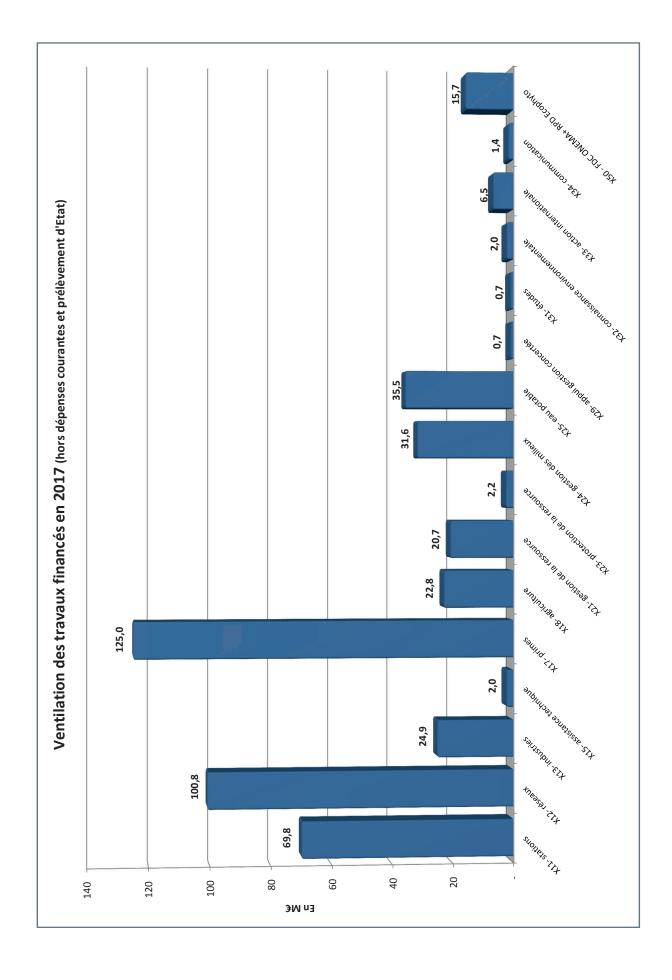
> Répartition des engagements 2017 par domaine et par ligne de programme

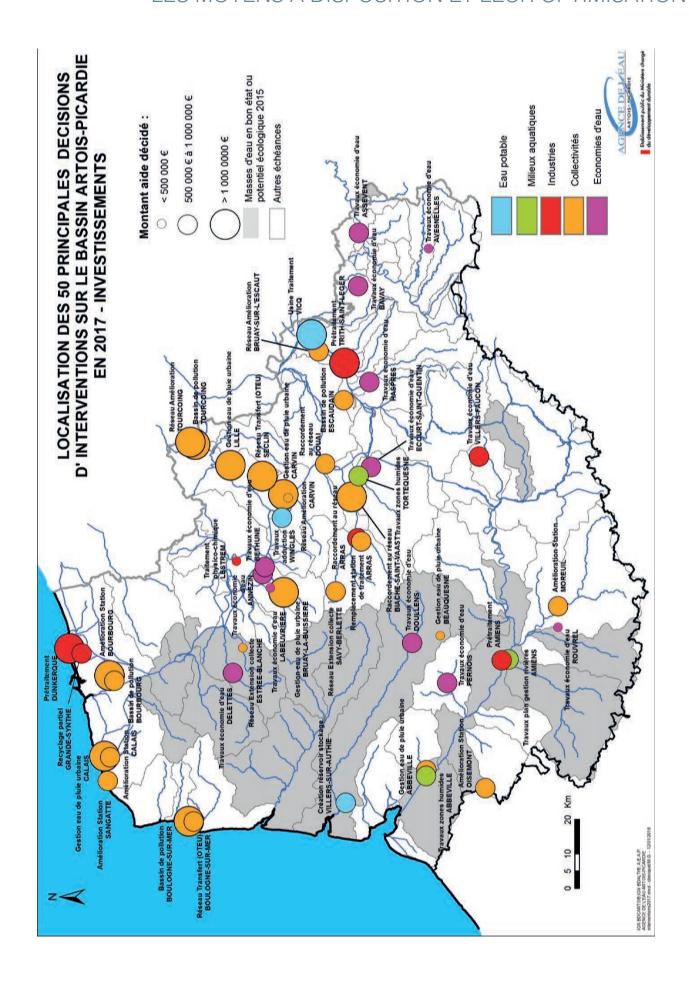
Domaine 3	77 710 706,13 €
Installation épuration eaux pluviales	22 778 246,41 €
Réseaux domestiques eaux pluviales	873 531,73 €
Industrie	11 765 532,91 €
Agriculture	11 638 082,73 €
Gestion quantitative de la ressource	12 100 953,82 €
Protection de la ressource	1 343 641,02 €
Restauration et gestion des milieux aquatiques	17 210 717.51 €



Domaine 2	60 604 155,06 €
Installation d'épuration hors eaux pluviales	8 866 635,37 €
Réseaux domestiques hors eaux pluviales	39 120 650,71 €
Assistance technique	936 157,00 €
Eau potable	11 680 711.98 €

Domaine 1	31 071 431,91 €
Planification	335 145,57 €
Etudes générales	481 364,00 €
Connaissance environnementale	1 963 150,82 €
Action internationale	1 520 830,13 €
Information communication	607 580,97 €
Dépenses courantes et autres dépenses	26 163 360,42 €





ANNEXES PAR DEPARTEMENT

Departement de l'Aisne	90
Département du Nord	99
Département de l'Oise	103
Département du Pas-de-Calais	107
Département de la Somme	111

	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
		Action communication	0,000	0,000
LA		Animation*	0,000	0,000
GOUVERNANCE	> Elaboration et suivi	Autres interventions*	-0,004	-0,002
DE LA POLITIQUE DE L'EAU	des SAGE	Etude	0,000	0,000
DE L'EAU		TOTAL*	-0,004	-0,002
		Eaux souterraines	0,034	0,034
	> Connaissance	Eaux de surface	0,059	0,059
	environnementale	Eaux littorales	0,000	0,000
		TOTAL	0,092	0,092
		Travaux	0,000	0,000
		dont maîtrise d'ouvrage directe Agence	0,000	0,000
	> Restauration de la	Etudes	0,031	0,025
	continuité écologique	Acquisitions foncières	0,000	0,000
	ecologique	Animation territoriale dédiée	0,000	0,000
		TOTAL	0,031	0,025
		Travaux	0,075	0,034
	> Entretien	Etudes	0,001	0,001
	restauration des	Autres - Animation*	-0,006	-0,001
	cours d'eau	Autres - Financement d'emplois	0,026	0,007
	cours a eau	Autres - Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	0,096	0,040
	> Curage des sédiments toxiques	Travaux	0,000	0,000
		Etudes	0,000	0,000
		Autres	0,000	0,000
		TOTAL	0,000	0,000
	> Zones humides	Travaux	0,204	0,071
LE GRAND CYCLE		Etudes	0,108	0,048
DE L'EAU		Autres - Acquisition et veille foncière	0,000	0,000
		Autres - Animation*	-0,007	-0,004
		Autres - Action de communication Autres - Contrat NATURA 2000	0,004 0,000	0,001 0,000
			·	
		TOTAL	0,310	0,115
		Travaux	0,004	0,002
	> Lutte contre	Etudes	0,033	0,021
	l'érosion	Animation	0,002	0,001
		Acquisions foncières TOTAL	0,000 0,038	0,000
			,	0,024
		Travaux	0,000	0,000
	> Lutte contre les	Actions de communication	0,092 0,001	0,050 0,000
	inondations	TOTAL	0,001	0,000
		Travaux	0,105	0,073
		Etudes* Acquisitions foncières	-0,012 0,000	-0,008 0,000
	> Protection des	Acquisitions foncières Acquisitions de matériels	0,000	0,000
	> Protection des eaux souterraines	Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,000	0,000
	Caux Souterraines	Animation Procedures	0,000	0,000
		D (1 1 (1))		
		Procédure de périmètre de protection*	-0,005	-0,003

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

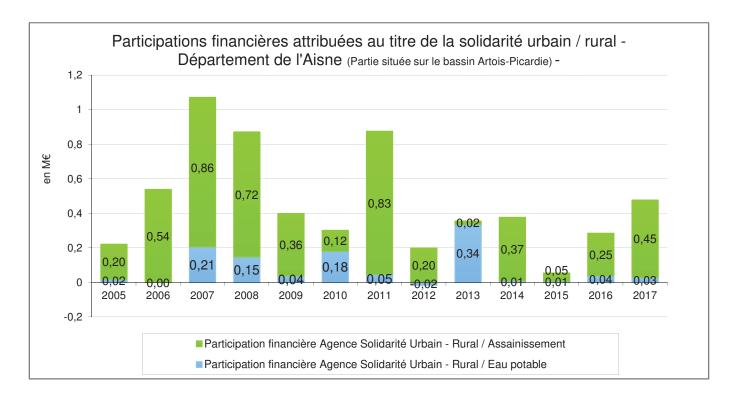
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
		Travaux :	0,268	0,052
		dont unités de traitement	0,000	0,000
		dont travaux d'interconnexion	0,000	0,000
		dont création de captage	0,000	0,000
		dont créations de réservoirs de stockage	0,000	0,000
		dont travaux d'adduction	0,000	0,000
		dont pose de compteurs sectoriels* dont télésurveillance	0,000	0,000
	> Alimentation en	dont réhabilitations de réservoirs de stockage	0,000 0,245	0,000 0,041
	eau potable	dont renabilitations de reservoirs de stockage dont achats matériels de recherche de fuites	0,000	0,000
		dont travaux d'économies d'eau	0,007	0,005
		dont mise en place autosurveillance	0,016	0,006
		dont autres travaux	0,000	0,000
		Etudes*	-0,029	-0,013
		SATEP (cf. Assistance technique départementale)	0,000	0,000
		Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	0,240	0,038
	> RRPC	Travaux	0,617	0,369
	> KKFC	TOTAL	0,617	0,369
	> Réseaux d'assainissement	Travaux :	2,779	1,389
		dont réseaux extension de collecte	1,459	0,652
		dont réseaux amélioration	1,030	0,575
		dont réseaux OTEU	0,310	0,171
		dont élimination des eaux claires parasites dont mise en place autosurveillance*	0,000 -0,020	0,000 -0,009
		dont branchements sous domaine public	0,000	0,000
LE PETIT CYCLE DE		Etudes	0,129	0,100
L'EAU		TOTAL	2,908	1,489
		Travaux :	0,619	0,371
		dont amélioration de stations	0,000	0,000
	> Stations d'épuration	dont créations de stations	0,000	0,000
		dont remplacement de stations	0,556	0,334
		dont traitement/stockage des boues	0,000	0,000
		dont mise en place autosurveillance	0,000	0,000
		dont autres travaux	0,063	0,038
		Etudes Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	0,619	0,371
		LP 115 - Traitement des eaux pluviales* :	-0,004	0,000
		Gestion des eaux pluviales : Gestion des eaux de pluie urbianes	0,000	0,000
		Bassins de pollution	0,000	0,000
		Etudes	0,000	0,000
	. Carling I	Animation	0,000	0,000
	> Gestion des eaux pluviales	Actions de communication*	-0,004	0,000
	pruviales	LP 124 - Réseaux eaux pluviales :	0,000	0,000
		Amélioration des réseaux	0,000	0,000
		Réseau Transfert (OTEU) Elimination des eaux claires parasites	0,000 0,000	0,000 0,000
		TOTAL*	-0,004	0,000
	> Assistance	SATEGE SATESE	0,103 0,156	0,004 0,024
	technique	SATEP	0,000	0,024
	départementale	TOTAL	0,259	0,028
*	atifa a facility at 1	lation of the state of the stat		0,020

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

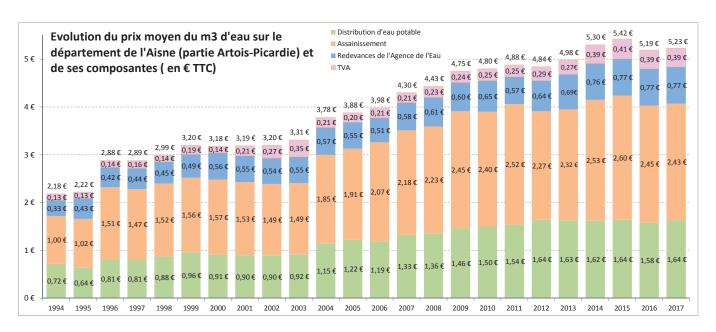
			iviontants en millions a	
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
	> Aide performance	Prime	1,281	1,278
	épuratoire	TOTAL	1,281	1,278
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage privée	0,091	0,043
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage publique	0,000	0,000
		Etudes*	-0,003	-0,001
	> ANC	Action de communication	0,002	0,001
		Animation	0,003	0,002
		TOTAL	0,093	0,045
		Travaux :	0,007	0,005
		économies d'eau en industrie - LP 132	0,000	0,000
		Rempl canalisations rendement insuf - LP 210	0,000	0,000
		Récupération d'eaux de pluie - LP 210	0,000	0,000
	> Economies d'eau	Recherche de fuites et achat matériel - LP 252	0,007	0,005
		Etudes*: études - LP 210*	-0,005 -0,010	-0,001 -0,005
		études - LP 252	0,005	0,004
		TOTAL	-	
			0,002	0,003
	> Lutte contre les pollutions industrielles	Travaux*: dont traitement biologique	-0,010	-0,003
		dont traitement biologique dont traitement physico-chimique	0,000 0,000	0,000 0,000
		dont trattement physico-chilingue dont prétraitement*	-0,010	-0,003
		dont lutte pollution accidentelle	0,000	0,000
		dont recyclage intégral	0,000	0,000
		dont recyclage partiel	0,000	0,000
LE PETIT CYCLE DE		dont opérations collectives	0,000	0,000
L'EAU		dont mise en place autosurveillance	0,000	0,000
22/10		dont restructuration réseaux	0,000	0,000
		dont technologie propre	0,000	0,000
		dont travaux économies d'eau	0,000	0,000
		dont autres travaux Etudes*	<i>0,000</i> -0,048	-0,000 -0,024
		Assistance technique aux industriels	0,019	0,006
		Animation	0,000	0,000
		TOTAL*	-0,039	-0.020
		Travaux :	0,439	0,146
		dont PCEA - Partie mise aux normes (Ex : PMBE)	0,000	0,000
		dont PCEA - Autres dossiers (Ex PVE)	0,368	0,125
		dont PEA*	-0,041	-0,041
		dont MAEC	0,038	0,038
		dont phytosanitaires non agricoles	0,029	0,011
		dont actions agricoles dans les ORQUES	0,000	0,000
		dont expérimentations	0,032	0,011
	> Lutte contre les	dont autres interventions Etudes:	0,012 0,045	0,002 0,020
	pollutions diffuses	dont pollutions diffuses	0,045	0,020
		dont soutien agriculture bio et agroforesterie	0,000	0,000
		dont maintien agriculture en zones humides	0,000	0,000
		Animation :	0,243	0,227
		dont pollutions diffuses	0,000	0,000
		dont soutien agriculture bio et agroforesterie	0,243	0,227
		dont maintien agriculture en zones humides	0,000	0,000
		TOTAL	0,728	0,393

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



L'évolution du prix des services de l'eau sur le département de l'Aisne



		Montants en millions d'euro			
	Damaina		Montant	Montant des	
	Domaine	Type d'interventions	Montant des	participations	
	d'intervention		travaux	financières	
		Action communication	0.050	0.020	
LA		Action communication Animation	0,058 0,214	0,029 0,075	
GOUVERNANCE	> Elaboration et suivi	Autres interventions*	-0,002	-0,001	
DE LA POLITIQUE	des SAGE	Etude	0,002	0,001	
DE L'EAU					
		TOTAL	0,271	0,104	
		Eaux souterraines	0,231	0,231	
	> Connaissance	Eaux de surface	0,405	0,405	
	environnementale	Eaux littorales	0,000	0,000	
		TOTAL	0,636	0,636	
		Travaux*	-0,006	-0,005	
		dont maîtrise d'ouvrage directe Agence	0,000	0,000	
	> Restauration de la	Etudes	0,438	0,325	
	continuité	Acquisitions foncières	0,000	0,000	
	écologique	Animation territoriale dédiée	0,000	0,000	
		TOTAL	0,432	0,320	
		Travaux Etudes	2,673 0,687	1,326 0,313	
	> Entretien	Autres - Animation	0,006	0,313	
	restauration des	Autres - Financement d'emplois	0,064	0,008	
	cours d'eau	Autres - Actions de communication	0,000	0,000	
				•	
		TOTAL	3,431	1,664	
	> Curage des sédiments toxiques	Travaux	0,000	0,000	
		Etudes	0,186	0,061	
		Autres	0,000	0,000	
		TOTAL	0,186	0,061	
	> Zones humides	Travaux	2,709	1,468	
LE GRAND CYCLE		Etudes	1,339	0,737	
DE L'EAU		Autres - Acquisition et veille foncière	0,162	0,071	
		Autres - Animation	0,023	0,015	
		Autres - Action de communication	0,028	0,004	
		Autres - Contrat NATURA 2000	0,000	0,000	
		TOTAL	4,260	2,295	
		Travaux	0,018	0,005	
		Etudes	0,239	0,119	
	> Lutte contre	Animation	0,086	0,062	
	l'érosion	Acquisions foncières*	0,000	0,000	
		TOTAL	0,342	0,186	
		Travaux	0,469	0,148	
	> Lutte contre les	Actions de communication	0,875	0,449	
	inondations		0,007	0,003	
		TOTAL	1,352	0,600	
		Travaux	0,481	0,180	
		Etudes	0,000	0,000	
		Acquisitions foncières	0,240	0,035	
	> Protection des eaux	Acquisitions de matériels	0,000	0,000	
	souterraines	Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,017	0,017	
		Animation	0,242	0,165	
		Procédure de périmètre de protection*	-0,020	-0,010	
		TOTAL	0,960	0,387	

 $^{^{}st}$ Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Montan	ts	en	mı	IIIOI	ns	a'e	eur	os

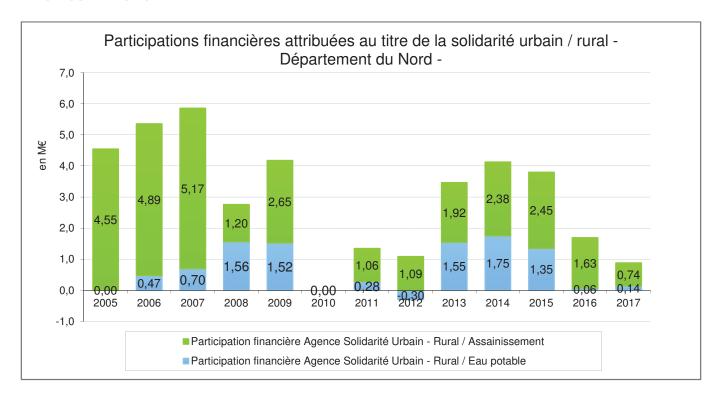
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
		Travaux :	15,676	3,511
		dont unités de traitement	9,530	1,950
		dont travaux d'interconnexion	2,709	0,983
		dont création de captage	0,219	0,112
		dont créations de réservoirs de stockage	0,000	0,000
		dont travaux d'adduction	0,182	0,060
		dont pose de compteurs sectoriels dont télésurveillance	0,093 0,014	0,065 0,006
	> Alimentation en	dont réhabilitations de réservoirs de stockage	2,370	0,192
	eau potable	dont achats matériels de recherche de fuites*	0,000	0,000
		dont travaux d'économies d'eau	0,132	0,080
		dont mise en place autosurveillance	0,000	0,000
		dont autres travaux	0,428	0,064
		Etudes	0,147	0,410
		SATEP (cf. Assistance technique départementale) Actions de communication	0,000	0,000
			0,000	•
		TOTAL	15,823	3,921
	> RRPC	Travaux	3,318	2,110
	> KRPC	TOTAL	3,318	2,110
		Travaux :	30,942	9,354
	> Réseaux d'assainissement	dont réseaux extension de collecte	5,843	2,193
		dont réseaux amélioration	21,538	5,230
		dont réseaux OTEU	3,334	1,879
		dont élimination des eaux claires parasites	0,150	0,060
		dont mise en place autosurveillance	0,077	0,018
LE PETIT CYCLE DE		dont branchements sous domaine public* Etudes	0,000 0,324	-0,026 0,208
L'EAU		TOTAL		
			31,266	9,562
		Travaux :	5,304	2,378
	> Stations d'épuration	dont amélioration de stations dont créations de stations	3,551 1,206	1,517 0,598
		dont remplacement de stations	0,000	0,000
		dont traitement/stockage des boues	0,548	0,262
		dont mise en place autosurveillance	0,000	0,000
		dont autres travaux	0,000	0,000
		Etudes	0,037	0,018
		Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	5,341	2,397
		LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	20,135	6,027
		Gestion des eaux de pluie urbianes	8,796	2,940
		Bassins de pollution	11,102	2,959
		Etudes* Animation	-0,002 0,151	-0,001 0,108
	> Gestion des eaux	Actions de communication	0,088	0,020
	pluviales	LP 124 - Réseaux eaux pluviales :	0,247	0,140
		Amélioration des réseaux	0,247	0,140
		Réseau Transfert (OTEU)	0,000	0,000
		Elimination des eaux claires parasites	0,000	0,000
		TOTAL	20,381	6,167
		SATEGE	0,221	0,166
	> Assistance	SATESE	0,023	0,012
	technique départementale	SATEP	0,000	0,000
		TOTAL	0,244	0,177
* Los montants nós	atife récultant des annul	ations et/ou réductions nour solde de certains dossie	rc	

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

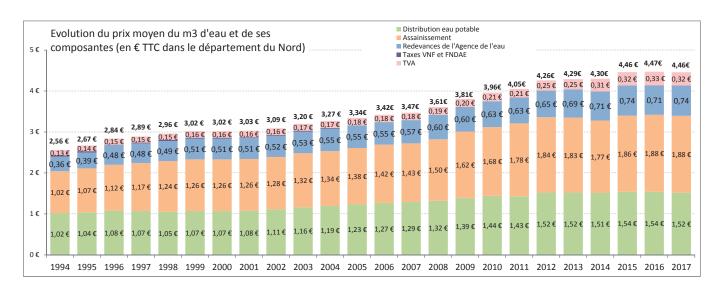
			Montant	s en millions d'euros
	Domaine		Montant des	Montant des
	d'intervention	Type d'interventions	travaux	participations
	a intervention		- cravaan	financières
	> Aide performance	Prime	8,819	8,794
	épuratoire	TOTAL	8,819	8,794
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage privée	1,492	0,642
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage publique	0,000	0,000
		Etudes	0,000	0,000
	> ANC	Action de communication	0,000	0,000
		Animation	0,000	0,000
		TOTAL	1,492	0,642
		Travaux :	6,340	3,491
		économies d'eau en industrie - LP 132*	-0,001	-0,001
		Rempl canalisations rendement insuf - LP 210	6,108	3,343
		Récupération d'eaux de pluie - LP 210	0,009	0,004
	> Economies d'eau	Recherche de fuites et achat matériel - LP 252	0,225	0,145
		Etudes :	0,030	0,020
		études - LP 210*	-0,004	-0,002
		études - LP 252	0,034	0,022
		TOTAL	6,370	3,511
		Travaux :	14,699	8,303
	> Lutte contre les pollutions industrielles	dont traitement biologique	0,343	0,213
		dont traitement physico-chimique	0,000	0,000
		dont prétraitement	9,599	6,239
		dont lutte pollution accidentelle	0,000	0,000
		dont recyclage intégral	0,399	0,280
		dont recyclage partiel	0,960	0,672
LE PETIT CYCLE DE		dont opérations collectives	0,310	0,126
L'EAU		dont mise en place autosurveillance	0,055	0,027
LLAG		dont restructuration réseaux	0,436	0,269
		dont technologie propre	0,027	0,005
		dont travaux économies d'eau*	-0,001	-0,001
		dont autres travaux	2,572	0,472
		Etudes	0,688	0,342
		Assistance technique aux industriels	0,173	0,064
		Animation	0,000	0,000
		TOTAL	15,561	8,710
		Travaux:	4,132	1,593
		dont PCEA - Partie mise aux normes (Ex : PMBE)	0,000	0,000
		dont PCEA - Autres dossiers (Ex PVE)	2,522	0,857
		dont PEA	0,015	0,014
		dont MAEC	0,261	0,261
		dont phytosanitaires non agricoles	0,368	0,118
		dont actions agricoles dans les ORQUES	0,000	0,000
		dont expérimentations dont autres interventions	0,674	0,300
	> Lutte contre les	Etudes :	<i>0,293</i> 0,885	0,042
	pollutions diffuses	dont pollutions diffuses	0,380	0,564 0,212
		dont soutien agriculture bio et agroforesterie	0,000	0,000
		dont soutien agriculture blo et agrojoresterie dont maintien agriculture en zones humides	0,505	0,353
		Animation :	2,561	2,059
		dont pollutions diffuses	0,000	0,000
		dont soutien agriculture bio et agroforesterie	2,561	2,059
		dont maintien agriculture en zones humides	0,000	0,000
			7,578	
* Les montants nég	atife récultant des annul	TOTAL ations et/ou réductions pour solde de certains dossier	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	4,216

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



L'évolution du prix des services de l'eau sur le département du Nord





				s en millions d'euros
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
		Action communication	0,000	0,000
LA		Animation	0,000	0,000
GOUVERNANCE	> Elaboration et suivi	Autres interventions*	0,000	0,000
DE LA POLITIQUE	des SAGE	Etude	0,000	0,000
DE L'EAU		TOTAL*	0,000	0,000
				•
		Eaux souterraines	0,022	0,022
	> Connaissance	Eaux de surface	0,038	0,038
	environnementale	Eaux littorales	0,000	0,000
		TOTAL	0,060	0,060
		Travaux*	-0,050	-0,009
		dont maîtrise d'ouvrage directe Agence	0,000	0,000
	> Restauration de la	Etudes	0,017	0,013
	continuité	Acquisitions foncières	0,000	0,000
	écologique	Animation territoriale dédiée	0,000	0,000
		TOTAL*	-0,033	0,005
		Travaux*	0,000	0,000
		Etudes	0,007	0,003
	> Entretien	Autres - Animation	0,000	0,000
	restauration des	Autres - Financement d'emplois	0,001	0,000
	cours d'eau	Autres - Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	0,007	0,003
		Travaux	0,000	0,000
	> Curage des sédiments toxiques	Etudes	0,000	0,000
		Autres	0,000	0,000
		TOTAL	0,000	0,000
		Travaux*	0,000	0,000
LE GRAND CYCLE		Etudes	0,078	0,033
DE L'EAU		Autres - Acquisition et veille foncière	0,000	0,000
	> Zones humides	Autres - Animation*	-0,004	-0,003
	2 Lones Hamaes	Autres - Action de communication	0,003	0,000
		Autres - Contrat NATURA 2000	0,000	0,000
		TOTAL	0,076	0,031
		Travaux	0,000	0,000
		Etudes	0,019	0,010
	> Lutte contre	Animation	0,008	0,005
	l'érosion	Acquisions foncières	0,000	0,000
		TOTAL	0,027	0,015
		Travaux	0,000	0,000
	> Lutte contre les	Etudes	0,012	0,009
	inondations	Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	0,012	0,009
		Travaux	0,032	0,022
		Etudes	0,000	0,000
		Acquisitions foncières	0,000	0,000
	> Protection des eaux		0,000	0,000
	souterraines	Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,000	0,000
		Animation	0,000	0,000
		Procédure de périmètre de protection	0,000	0.000
		Procedure de perimetre de protection	0,000	0,000

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers



Montants en mili	Montants en millions d'euros	
Domaine Type d'interventions Montant des parti	tant des cipations ncières	
Travaux : 0,727	0,293	
dont unités de traitement 0,022	0,011	
dont travaux d'interconnexion 0,705	0,282	
dont création de captage 0,000	0,000	
dont créations de réservoirs de stockage 0,000	0,000	
dont travaux d'adduction 0,000	0,000	
dont pose de compteurs sectoriels 0,000	0,000	
dont télésurveillance 0,000	0,000	
> Alimentation en dont réhabilitations de réservoirs de stockage 0,000	0,000	
eau potable dont achats matériels de recherche de fuites 0,000	0,000	
dont travaux d'économies d'eau 0,001	0,001	
dont mise en place autosurveillance 0,000	0,000	
dont autres travaux 0,000	0,000	
Etudes 0,120	0,078	
SATEP (cf. Assistance technique départementale) 0,080	0,008	
Actions de communication 0,000	0,000	
TOTAL 0,927	0,379	
Travaux 0,432	0,270	
> RRPC TOTAL 0,432	0,270	
Travaux : 6,061	2,065	
dont réseaux extension de collecte 5,247	1,966	
dont reseaux amélioration 0,048	0,025	
dont réseaux OTEU 0,789	0,023	
> Réseaux dont élimination des eaux claires parasites 0,000	0,000	
d'assainissement dont mise en place autosurveillance 0,000	0,000	
dont branchements sous domaine public* -0,023	-0,014	
E PETIT CYCLE DE Etudes 0,077	0,005	
L'EAU TOTAL 6,137	2,070	
Travaux : 0,000	0,000	
dont amélioration de stations 0,000	0,000	
dont créations de stations 0,000	0,000	
dont remplacement de stations 0,000	0,000	
> Stations don't raitement/stockage des boues 0,000	0,000	
	0,000	
d'épuration dont mise en place autosurveillance 0,000 dont autres travaux 0,000	0,000	
Etudes 0,007	0,003	
Actions de communication 0,000	0,000	
TOTAL 0,007	0,003	
LP 115 - Traitement des eaux pluviales* : -0,003	0,000	
Gestion des eaux de pluie urbianes 0,000	0,000	
Bassins de pollution 0,000	0,000	
	0,000	
Etudes 0,000	0,000	
Animation 0,000		
> Gestion des eaux Animation 0,000 Actions de communication*	0,000	
Animation 0,000	0,000	
> Gestion des eaux Actions de communication* -0,000	0,000 0,000 0,000	
> Gestion des eaux pluviales Animation 0,000 Actions de communication* -0,003 LP 124 - Réseaux eaux pluviales : 0,000	0,000 0,000 0,000 0,000	
> Gestion des eaux pluviales Animation	0,000 0,000 0,000 0,000	
> Gestion des eaux pluviales Animation	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	
Animation 0,000	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	
Animation 0,000	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	
Animation 0,000	0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000 0,000	

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

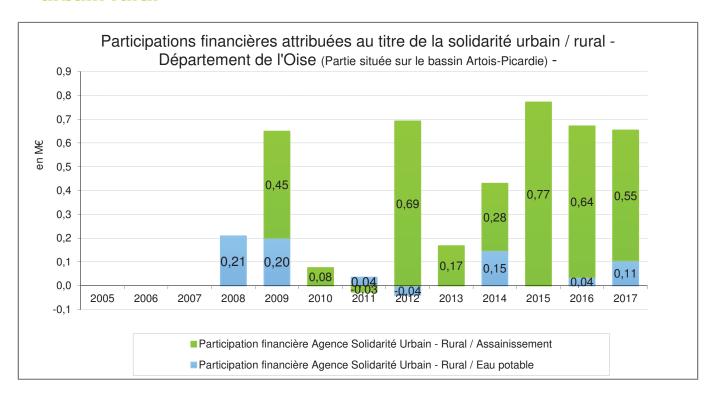


			Wontant	s en millions d'euros
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
	> Aide performance	Prime	0,829	0,827
	épuratoire	TOTAL	0,829	0,827
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage privée	0,082	0,038
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage publique	0,000	0,000
		Etudes	0,005	0,003
	> ANC	Action de communication*	0,000	0,000
		Animation	0,003	0,002
		TOTAL	0,091	0,043
		Travaux :	0,001	0,001
		économies d'eau en industrie - LP 132	0,000	0,000
		Rempl canalisations rendement insuf - LP 210	0,000	0,000
		Récupération d'eaux de pluie - LP 210	0,000	0,000
	> Economies d'eau	Recherche de fuites et achat matériel - LP 252	0,001	0,001
		Etudes :	0,089	0,063
		études - LP 210	0,000	0,000
		études - LP 252	0,089	0,063
		TOTAL	0,090	0,063
		Travaux :	0,000	0,000
		dont traitement biologique	0,000	0,000
		dont traitement physico-chimique	0,000	0,000
		dont prétraitement	0,000	0,000
		dont lutte pollution accidentelle	0,000	0,000
	> Lutte contre les	dont recyclage intégral dont recyclage partiel	0,000 0,000	0,000 0,000
		dont opérations collectives	0,000	0,000
LE PETIT CYCLE DE		dont mise en place autosurveillance	0,000	0,000
L'EAU	industrielles	dont restructuration réseaux	0,000	0,000
		dont technologie propre	0,000	0,000
		dont travaux économies d'eau	0,000	0,000
		dont autres travaux	0,000	0,000
		Etudes	0,000	0,000
		Assistance technique aux industriels	0,012	0,004
		Animation	0,000	0,000
		TOTAL	0,012	0,004
		Travaux :	0,389	0,155
		dont PCEA - Partie mise aux normes (Ex : PMBE)	0,000	0,000
		dont PCEA - Autres dossiers (Ex PVE)	0,238	0,081
		dont PEA	0,015	0,015
		dont MAEC dont phytosanitaires non agricoles*	0,025 -0,001	0,025 0,000
		dont actions agricoles dans les ORQUES	0,000	0,000
		dont expérimentations	0,106	0,033
	> Lutte contre les	dont autres interventions	0,006	0,001
	pollutions diffuses	Etudes :	0,035	0,015
		dont pollutions diffuses	0,035	0,015
		dont soutien agriculture bio et agroforesterie	0,000	0,000
		dont maintien agriculture en zones humides	0,000	0,000
		Animation :	0,136	0,134
		dont soutien gariculture his et garoforesterie	0,000	0,000
		dont soutien agriculture bio et agroforesterie dont maintien agriculture en zones humides	0,136 0,000	0,134 0,000
		TOTAL ations at /ou réductions pour solde de certains dossier	0,560	0,304

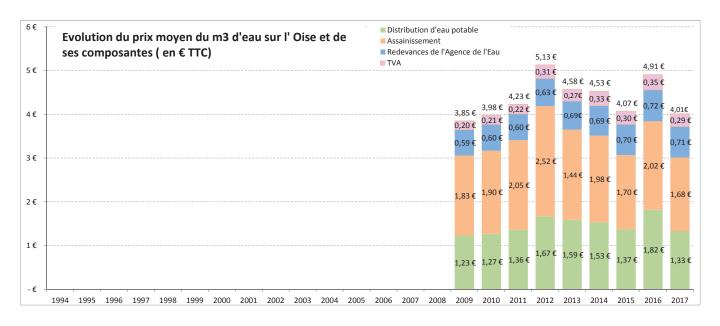
^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers



> Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



L'évolution du prix des services de l'eau sur le département de l'Oise



			Montant	s en millions a euros
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
		Action communication	0.013	0,007
LA		Animation	0,401	0,226
GOUVERNANCE	> Elaboration et suivi	Autres interventions*	-0,003	-0,002
DE LA POLITIQUE	des SAGE	Etude	0,006	0,003
DE L'EAU		TOTAL	0,417	0,234
		101/12	0)117	0,204
		Eaux souterraines	0,202	0,202
	> Connaissance	Eaux de surface	0,443	0,398
	environnementale	Eaux littorales	0,103	0,079
		TOTAL	0,748	0,679
		Travaux	1,424	1,195
		dont maîtrise d'ouvrage directe Agence	0,614	0,614
	> Restauration de la	Etudes	0,082	0,066
	continuité	Acquisitions foncières	0,039	0,039
	écologique	Animation territoriale dédiée*	-0,018	-0,011
		TOTAL	1,527	1,289
		Travaux	1,132	0,650
		Etudes	0,168	0,095
	> Entretien	Autres - Animation	0,060	0,043
	restauration des	Autres - Financement d'emplois	0,019	0,006
	cours d'eau	Autres - Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	1,379	0,793
	> Curage des sédiments toxiques	Travaux	0,000	0,000
		Etudes*	-0,001	0,000
		Autres	0,000	0,000
		TOTAL*	-0,001	0,000
LE GRAND CYCLE		Travaux Etudes	4,827	2,177
DE L'EAU		Autres - Acquisition et veille foncière	0,911 0,136	0,535 0,067
		Autres - Animation*	-0,030	-0,027
	> Zones humides	Autres - Action de communication	0,024	0,003
		Autres - Contrat NATURA 2000	0,000	0,000
		TOTAL	5,868	2,756
				·
		Travaux	0,566	0,298
	> Lutte contre	Etudes	0,140	0,078
	l'érosion	Animation Acquisions foncières	0,016 0,000	0,010 0,000
		•		
		TOTAL	0,722	0,386
		Travaux*	-0,003	-0,001
	> Lutte contre les	Etudes	0,831	0,400
	inondations	Actions de communication	0,010	0,003
		TOTAL	0,837	0,403
		Travaux*	-0,163	-0,017
		Etudes	0,176	0,115
		Acquisitions foncières	0,220	0,154
	> Protection des eaux	-	0,041	0,029
	souterraines	Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,090	0,090
		Animation	0,474	0,322
		Procédure de périmètre de protection	0,023	0,016
		TOTAL ations et/ou réductions pour solde de certains dossiel	0,861	0,708

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

			Montants en millio	
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
		Travaux :	9,620	3,238
		dont unités de traitement	0,043	0,022
		dont travaux d'interconnexion	2,952	0,939
		dont création de captage*	-0,024	-0,010
		dont créations de réservoirs de stockage	0,767	0,308
		dont travaux d'adduction	2,998	0,782
		dont pose de compteurs sectoriels	1,055	0,738
		dont télésurveillance	0,309	0,086
	> Alimentation en	dont réhabilitations de réservoirs de stockage	1,049	0,118
	eau potable	dont achats matériels de recherche de fuites	0,107	0,075
		dont travaux d'économies d'eau	0,210	0,147
		dont mise en place autosurveillance	0,000	0,000
		dont autres travaux	0,153	0,032
		Etudes	2,183	1,271
		SATEP (cf. Assistance technique départementale)	0,030	0,015
		Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	11,832	4,524
		Travaux	5,745	3,232
	> RRPC	TOTAL	5,745	3,232
				·
		Travaux :	34,966	13,224
		dont réseaux extension de collecte	19,843	7,428
		dont réseaux amélioration	12,370	4,511
	> Réseaux	dont réseaux OTEU	2,497	1,234
	d'assainissement	dont élimination des eaux claires parasites*	0,027	-0,004
		dont mise en place autosurveillance	0,070	0,015
E DETIT CYCLE DE		dont branchements sous domaine public Etudes	0,159 1,240	0,039 0,671
LE PETIT CYCLE DE L'EAU		*****		
		TOTAL	36,205	13,895
		Travaux :	1,679	0,995
		dont amélioration de stations	2,562	1,588
		dont créations de stations*	-0,917	-0,601
		dont remplacement de stations	0,000	0,000
	> Stations d'épuration	dont traitement/stockage des boues	0,000	0,000
		dont mise en place autosurveillance	0,034	0,007
		dont autres travaux	0,000	0,000
		Etudes Actions de communication	0,256 0,000	0,128
		TOTAL	·	
			1,936	1,123
		LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	25,238	12,941
		Gestion des eaux de pluie urbianes	15,220	6,592
		Bassins de pollution	9,679	6,167
		Etudes Animation	0,362	0,181
	> Gestion des eaux	Artions de communication*	0,000	0,000
	pluviales	LP 124 - Réseaux eaux pluviales :	-0,023 1,038	0,000 0,655
		Amélioration des réseaux	0,000	0,000
		Réseau Transfert (OTEU)	0,360	0,216
		Elimination des eaux claires parasites	0,678	0,439
		TOTAL	26,276	13,596
		SATEGE	0,257	0,193
	> Assistance	SATEGE	0,257	0,193
	technique	SATEP	0,030	0,031
	départementale	TOTAL	0,348	0,239
* Los mantante :- '	rotifo rácultant de ese	lations et/ou réductions nour solde de certains dession	0,070	0,233

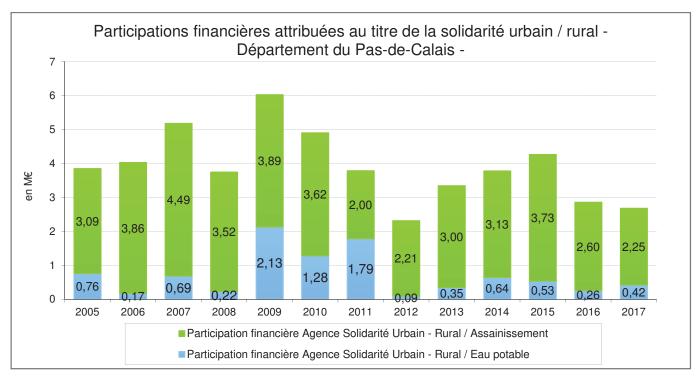
^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers



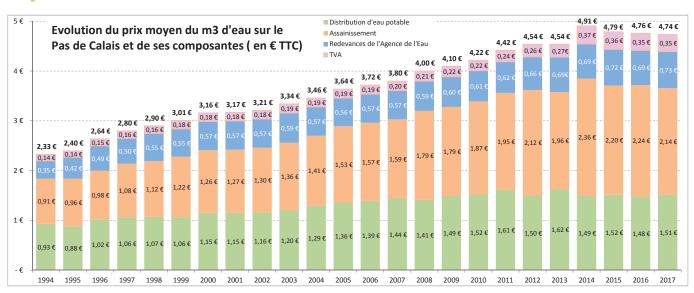
			Montant	s en millions d'euros
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
	> Aide performance	Prime	7,688	7,667
	épuratoire	TOTAL	7,688	7,667
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage privée	3,309	1,415
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage publique	0,000	0,000
		Etudes	0,106	0,053
	> ANC	Action de communication	0,000	0,000
		Animation	0,000	0,000
		TOTAL	3,415	1,468
		Travaux :	12,781	7,544
		économies d'eau en industrie - LP 132	0,000	0,000
		Rempl canalisations rendement insuf - LP 210	10,332	6,524
		Récupération d'eaux de pluie - LP 210	1,077	0,059
	> Economies d'eau	Recherche de fuites et achat matériel - LP 252	1,372	0,961
		Etudes :	0,508	0,358
		études - LP 210*	-0,030	-0,017
		études - LP 252	0,538	0,375
		TOTAL	13,290	7,901
		Travaux :	4,048	1,129
		dont traitement biologique*	-2,563	-1,871
		dont traitement physico-chimique	0,720	0,468
		dont prétraitement	2,607	1,137
		dont lutte pollution accidentelle*	-0,093	-0,001
		dont recyclage intégral	0,000	0,000
	E PETIT CYCLE DE > Lutte contre les pollutions	dont recyclage partiel	0,000	0,000
LE PETIT CYCLE DE		dont opérations collectives	0,012	0,007
		dont mise en place autosurveillance	0,009	0,004
22/10	industrielles	dont restructuration réseaux	0,238	0,114
		dont technologie propre*	0,029	-0,002
		dont travaux économies d'eau	0,000	0,000
		dont autres travaux	3,089	1,272
		Etudes	0,358	0,179
		Assistance technique aux industriels Animation	0,115 0,000	0,038
			, ,	
		TOTAL	4,520	1,346
		Travaux:	4,198	1,640
		dont PCEA - Partie mise aux normes (Ex : PMBE)	0,000	0,000
		dont PCEA - Autres dossiers (Ex PVE) dont PEA	2,233	0,759
		dont MAEC	0,011	0,011
		dont phytosanitaires non agricoles	0,231 0,234	0,231 0,070
		dont actions agricoles dans les ORQUES	0,050	0,033
		dont actions agricoles dans les OnQOES dont expérimentations	0,897	0,405
	> Lutte contre les	dont autres interventions	0,543	0,403
	pollutions diffuses	Etudes :	0,333	0,223
	poliutions unituses	dont pollutions diffuses	0,251	0,166
		dont soutien agriculture bio et agroforesterie	0,000	0,000
		dont maintien agriculture en zones humides	0,081	0,057
		Animation :	2,533	1,708
		dont pollutions diffuses	0,335	0,165
		dont soutien agriculture bio et agroforesterie	2,197	1,543
		dont maintien agriculture en zones humides	0,000	0,000
		TOTAL	7,064	3,571
ale a	/ 1 1			

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



L'évolution du prix des services de l'eau sur le département du pas-de-calais





			wiontant	s en millions a earos
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
		Action communication	0,004	0,002
LA		Animation	0,000	0,000
GOUVERNANCE	> Elaboration et suivi	Autres interventions*	-0,006	-0,003
DE LA POLITIQUE	des SAGE	Etude	0,000	0,000
DE L'EAU		TOTAL*	-0,002	-0,001
			5,552	3,232
		Eaux souterraines	0,172	0,172
	> Connaissance	Eaux de surface	0,301	0,301
	environnementale	Eaux littorales	0,031	0,023
		TOTAL	0,504	0,496
		Travaux	0,891	0,763
		dont maîtrise d'ouvrage directe Agence	0,252	0,252
	> Restauration de la	Etudes	0,103	0,082
	continuité	Acquisitions foncières	0,000	0,000
	écologique	Animation territoriale dédiée	0,000	0,000
		TOTAL	0,994	0,846
		Travaux	1,601	0,929
		Etudes	0,089	0,053
	> Entretien	Autres - Animation	0,218	0,119
	restauration des	Autres - Financement d'emplois	0,009	0,003
	cours d'eau	Autres - Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	1,917	1,103
	> Curage des	Travaux	0,000	0,000
		Etudes	0,000	0,000
	sédiments toxiques	Autres	0,000	0,000
		TOTAL	0,000	0,000
		Travaux	5,208	3,005
LE GRAND CYCLE		Etudes	0,912	0,441
DE L'EAU		Autres - Acquisition et veille foncière	0,468	0,210
	> Zones humides	Autres - Animation*	-0,034	-0,022
		Autres - Action de communication	0,021	0,003
		Autres - Contrat NATURA 2000	0,315	0,097
		TOTAL	6,891	3,734
		Travaux	0,058	0,036
		Etudes	0,356	0,209
	> Lutte contre	Animation	0,082	0,053
	l'érosion	Acquisions foncières	0,000	0,000
		TOTAL	0,496	0,298
		Travaux	0,000	0,000
	> Lutte contre les	Etudes	0,263	0,163
	inondations	Actions de communication	0,003	0,002
		TOTAL	0,266	0,164
		Travaux	0,063	0,044
		Etudes	0,077	0,054
		Acquisitions foncières*	-0,015	-0,011
	> Protection des eaux	Acquisitions de matériels	0,000	0,000
	souterraines	Aide à la rédaction et au suivi des procédures	0,002	0,002
		Animation*	-0,001	0,000
		Procédure de périmètre de protection	0,146	0,075
		TOTAL	0,272	0,164
* Les montants néga	atifs résultent des annul	ations et/ou réductions pour solde de certains dossier	·s	

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
		Travaux :	5,463	1,971
		dont unités de traitement	0,037	0,019
		dont travaux d'interconnexion	2,230	0,839
		dont création de captage	0,000	0,000
		dont créations de réservoirs de stockage	1,600	0,640
		dont travaux d'adduction dont pose de compteurs sectoriels	0,000	0,000 0,288
		dont pose de compteurs sectories dont télésurveillance	0,424 0,000	0,288
	> Alimentation en	dont réhabilitations de réservoirs de stockage	1,100	0,135
	eau potable	dont achats matériels de recherche de fuites	0,064	0,045
		dont travaux d'économies d'eau	0,009	0,006
		dont mise en place autosurveillance	0,000	0,000
		dont autres travaux	0,000	0,000
		Etudes	1,169	0,810
		SATEP (cf. Assistance technique départementale)	0,075	0,038
		Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	6,707	2,819
	> RRPC	Travaux	3,034	1,888
	> KKFC	TOTAL	3,034	1,888
		Travaux :	9,723	4,207
		dont réseaux extension de collecte	5,067	1,938
		dont réseaux amélioration	3,938	1,980
	> Réseaux	dont réseaux OTEU	0,629	0,283
	d'assainissement	dont élimination des eaux claires parasites	0,000	0,000
		dont mise en place autosurveillance	0,000	0,000
LE PETIT CYCLE DE		dont branchements sous domaine public Etudes	0,090 0,025	0,006 0,028
		TOTAL	9,748	4,236
			,	,
		Travaux : dont amélioration de stations	3,517	2,047
		dont amelioration de stations dont créations de stations	2,749 0,762	1,649 0,395
		dont remplacement de stations	0,000	0,000
	> Stations	dont traitement/stockage des boues	0,000	0,000
	d'épuration	dont mise en place autosurveillance	0,006	0,002
	а орановон	dont autres travaux	0,000	0,000
		Etudes	0,055	0,011
		Actions de communication	0,000	0,000
		TOTAL	3,571	2,058
		LP 115 - Traitement des eaux pluviales :	6,227	3,811
		Gestion des eaux de pluie urbianes	5,274	3,378
		Bassins de pollution	0,581	0,288
		Etudes Animation	0,392 0,000	0,145 0,000
	> Gestion des eaux	Ariimation Actions de communication*	-0,020	0,000
	pluviales	LP 124 - Réseaux eaux pluviales :	0,112	0,079
		Amélioration des réseaux	0,000	0,000
		Réseau Transfert (OTEU)	0,000	0,000
		Elimination des eaux claires parasites	0,112	0,079
		TOTAL	6,340	3,889
		SATEGE	0,268	0,159
	> Assistance	SATESE	0,353	0,178
	technique départementale	SATEP	0,075	0,038
	acpartementale	TOTAL	0,696	0,374

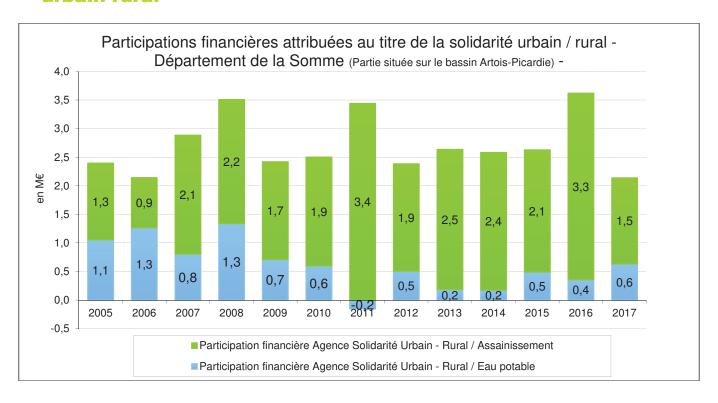
^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers



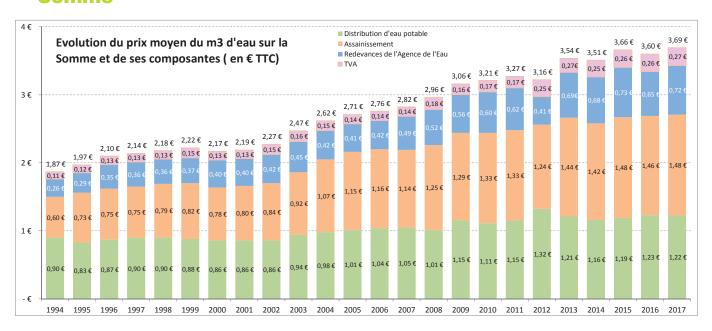
	Domaine d'intervention	Type d'interventions	Montant des travaux	Montant des participations financières
	> Aide performance	Prime	6,453	6,435
	épuratoire	TOTAL	6,453	6,435
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage privée	1,479	0,633
		Travaux ANC maîtrise d'ouvrage publique	0,161	0,070
	> ANC	Etudes*	-0,003	0,001
	Aire	Action de communication* Animation	0,000	0,000
			0,028	0,014
		TOTAL	1,665	0,717
		Travaux :	4,613	3,097
		économies d'eau en industrie - LP 132	0,926	0,563
		Rempl canalisations rendement insuf - LP 210 Récupération d'eaux de pluie - LP 210	3,191 0,000	2,195 0,000
	> Economies d'eau	Recherche de fuites et achat matériel - LP 252	0,496	0,339
	> Economies a eau	Etudes :	1,158	0,812
		études - LP 210	0,000	0,000
		études - LP 252	1,158	0,812
		TOTAL	5,771	3,909
		Travaux :	5,138	1,850
		dont traitement biologique	0,281	0,090
		dont traitement physico-chimique	0,000	0,000
		dont prétraitement	2,430	0,833
		dont lutte pollution accidentelle	0,000	0,000
		dont recyclage intégral	0,000	0,000
		dont recyclage partiel	0,000	0,000
LE PETIT CYCLE DE	> Lutte contre les	dont opérations collectives	0,039	0,017
L'EAU	pollutions	dont mise en place autosurveillance dont restructuration réseaux	0,056 0,000	0,028 0,000
	industrielles	dont restructuration resedux dont technologie propre	0,043	0,009
		dont travaux économies d'eau	0,926	0,563
		dont autres travaux	1,364	0,311
		Etudes	0,032	0,016
		Assistance technique aux industriels	0,098	0,033
		Animation*	0,008	-0,028
		TOTAL	5,277	1,872
		Travaux :	4,130	1,530
		dont PCEA - Partie mise aux normes (Ex : PMBE)	0,325	0,040
		dont PCEA - Autres dossiers (Ex PVE)	1,886	0,641
		dont PEA	0,037	0,036
		dont MAEC	0,195	0,195
		dont phytosanitaires non agricoles dont actions agricoles dans les ORQUES	0,107 0,082	0,047 0,077
		dont actions agricoles dans les ongoes dont expérimentations	1,186	0,444
	> Lutte contre les	dont autres interventions	0,313	0,050
	pollutions diffuses	Etudes :	1,583	0,553
		dont pollutions diffuses	1,564	0,540
		dont soutien agriculture bio et agroforesterie	0,000	0,000
		dont maintien agriculture en zones humides	0,019	0,013
		Animation :	1,161	1,072
		dont pollutions diffuses dont soutien agriculture bio et agroforesterie	0,000 1,161	0,000 1,072
		dont maintien agriculture en zones humides	0,000	0,000
				-
* Les montents més	atifo récultant des annu	TOTAL ations et/ou réductions nour solde de certains dossie	6,875	3,155

^{*} Les montants négatifs résultent des annulations et/ou réductions pour solde de certains dossiers

> Participations financières accordées dans le cadre de la solidarité urbain-rural



> L'évolution du prix des services de l'eau sur le département de la Somme



GLOSSAIRE

>	Α	
	ADOPTA	Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales
	AFB	Agence Française pour la Biodiversité
	AMEVA	AMEnagement et Valorisation du bassin de la Somme
	ANC	Assainissement Non Collectif
	ARS	Agence Régionale de Santé
	ASP	Agence de Services et de Paiement

>	В	
	BI	Budget Initial
	BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières

>	C	
	CA	Conseil d'Administration
	CALL	Communauté d'Agglomération de Lens Liévin
	СВ	Comité de Bassin
	CDC	Caisse des Dépôts et Consignation
	CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
	CEPP	Certificat d'Economie de Produits Phytopharmaceutiques
	CF	Compte Financier
	CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
	СОВ	Contrat d'OBjectifs
	CODERST	COmité DEpartemental des Risques Sanitaires et Technologiques
	COP	Conference Of Parties
	СР	Crédits de Paiement
	CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

>	D	
	DBO	Demande Biologique en Oxygène
	DCE	Directive Cadre sur l'Eau
	DCO	Demande Chimique en Oxygène
	DDT	Direction Départementale des Territoires
	DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
	DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du
		Logement
	DUP	Déclaration d'Utilité Publique

>	Е	
	Eh	Equivalent Habitant
	EPAGE	Etablissement Public d'Aménagment et de Gestion de l'Eau
	EPTB	Etablissement Public Territorial de Bassin
	ERU	Eaux Résiduaires Urbaines
	ETP	Equivalent Temps Plein
	ETPT	Equivalent Temps Plein Travaillé

>F			
	FEDER	Fonds Européen de Développement Economique Régional	
	FNDAE	Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau	

>	> G		
	GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique	
	GEMAPI	GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	
	GPEEC	Gestion Prévisionnel des Emplois Et des Compétences	
	GT	Groupe de Travail	

>1		
	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
	IFREMER	Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER
	INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

>	L	
	LEMA	Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques
	LP	Ligne de Programme

>	M	
	MAEC	Mesure Agro-Environnementale et Climatique
	MAS	Manuel d'AutoSurveillance
	MES	Matières En Suspension
	METOX	MEtaux TOXiques
	MI	Matières Inhibitrices
	MISEN	Mission Inter-Service de l'Eau et de la Nature

>	> N		
	NOTRE	Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique	
	NR	Azote réduit	

>0		
	ONG	Organisation Non Gouvernementale
	ORQUE	Opérations de Reconquête de la QUalité des Eaux
	OTFLI	Ouvrage de Transfert des Faux Usées

>	P	
	Р	Phosphore
	PAOT	Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé
	PAPI	Programme d'Action et de Prévention des Inondations
	PCAE	Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles
	PDM	Programme de Mesures
	PDR	Programme de Développement Rural
	PEA	Plan Eau et Agriculture
	PLU	Plan Local d'Urbanisme
	PMBE	Plan de Modernisation des bâtiments d'élevage
	PME	Petites et Moyennes Entreprises
	PNR	Parc Naturel Régional
	PPC	Programme Pluriannuel Concerté
	PVE	Plan Végétal pour l'Environnement

> R			
	RPD	Redevance Pollutions Diffuses	
	RRPC	Raccordement au Réseau Public de Collecte	

>	S	
	SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
	SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	SANDRE	Service d'Administration National des Données et Référentiels sur l'Eau
	SATANC	Service d'Assistance TEchnique à l'Assainissement Non Collectif
	SATEGE	Service d'Assistance TEchnique à la Gestion des Epandages
	SATEP	Service d'Assistance Technique à la gestion de l'Eau Potable
	SATESE	Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Epuration
	SAU	Surface Agricole Utile
	SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
	SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
	SMAECEA	Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de
		l'Avesnois
	SMAGE	Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux
	SMBS	Syndicat Mixte de la Baie de Somme
	SOCLE	Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau
	SPSI	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
	SRR	Suivi Régulier des Rejets
	STB	Secrétatiat Technique de Bassin
	STEP	STation d'EPuration
	SYCLOE	SYstème de Connaissance et de LOcalisation des Epandages
	SYMCEA	Syndicat Mixte Canche Et Affluents
	SYMSAGEB	SYndicat Mixte pour le SAGE du Boulonnais

> T - U - V

TTC	Toutes Taxes Comprises
USAN	Union des Syndicats d'Assainissement du Nord
VNF	Voies Navigables de France

SYMVAHEM SYndicat Mixte de la VAlée de la HEM